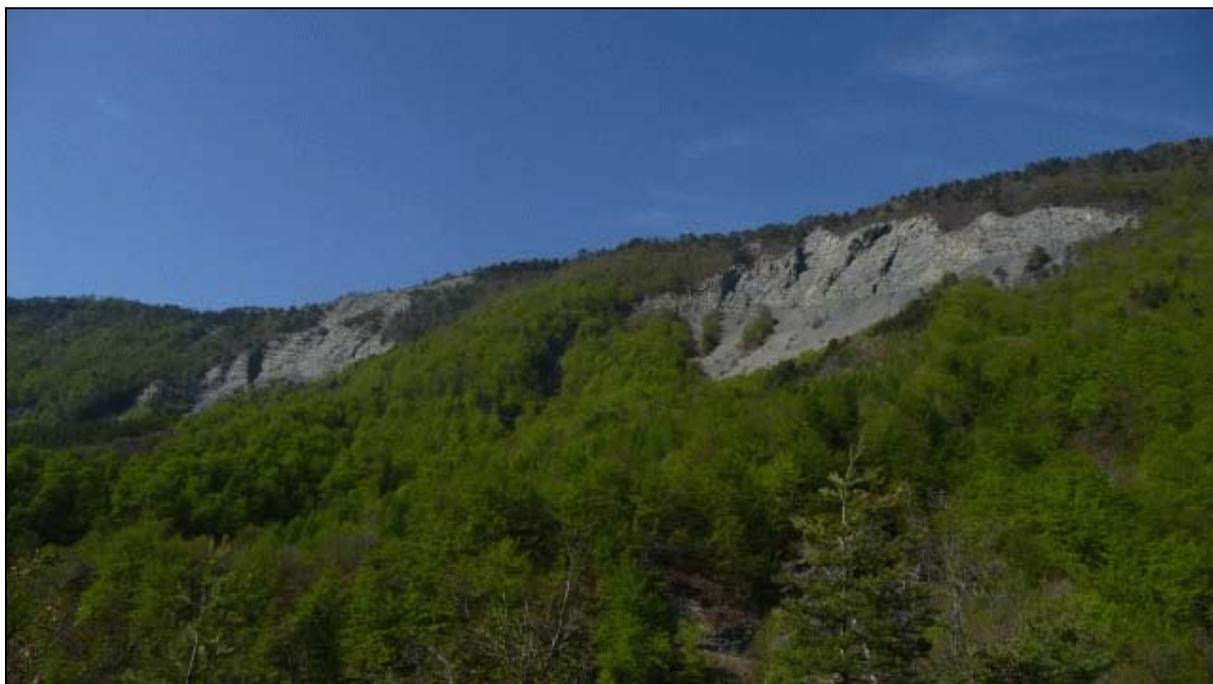


**Site Natura 2000 FR9302002  
MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE**



## **DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Document validé par le comité de pilotage du 24 février 2009



Agence Départementale des Hautes-Alpes



Préfecture des Hautes-Alpes





# SOMMAIRE

GLOSSAIRE .....	7
TOME 1 : ANALYSE ET DEFINITION DES OBJECTIFS.....	9
1    LA DIRECTIVE HABITATS ET LE RESEAU NATURA 2000.....	11
1.1    Natura 2000 : Réseau écologique européen.....	11
1.1.1    La Directive "Oiseaux" .....	11
1.1.2    La Directive "Habitats" .....	11
1.1.3    Le réseau Natura 2000.....	12
1.2    La transcription dans le droit français des directives "Oiseaux" et "Habitats" .....	12
1.2.1    L'ordonnance du 11 avril 2001 .....	12
1.2.2    Le décret dit de "procédure" du 8 novembre 2001 .....	13
1.2.3    Les arrêtés du 16 novembre 2001 .....	13
1.2.4    Le décret dit de "gestion" du 20 décembre 2001 .....	13
1.2.5    La circulaire du 5 octobre 2004 .....	14
1.2.6    La circulaire du 24 décembre 2004.....	15
1.2.7    La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux : .....	16
1.2.8    Circulaire du 30 avril 2007.....	17
1.2.9    La circulaire du 21 novembre 2007.....	17
1.3    Le Document d'Objectifs.....	17
1.3.1    Définition et rôle du Document d'Objectifs .....	17
1.3.2    Contexte du site FR9302002 .....	18
1.4    Méthode de travail.....	18
1.4.1    Planning global .....	18
1.4.2    Concertation .....	19
1.4.3    Inventaires.....	19
1.4.4    Validation du DOCOB .....	20
2    PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE.....	21
2.1    Milieu naturel.....	21
2.1.1    Situation géographique .....	21
2.1.2    Histoire du territoire .....	21
2.1.3    Aperçu paysager .....	22
2.1.4    Géologie, géomorphologie, pédologie.....	22
2.1.5    Climatologie .....	23
2.1.6    Hydrologie .....	25
2.1.7    Végétation .....	25
2.2    Données administratives.....	27
2.2.1    Communes concernées .....	27
2.2.2    Intercommunalité.....	27
2.2.3    Indicateurs socio-économiques .....	27
2.2.4    Statut du foncier .....	28
2.2.5    Documents d'urbanisme .....	29
2.2.6    Risques naturels.....	29
2.2.7    Zonage environnemental (autres que Natura 2000).....	30
2.2.8    Sites classés, sites inscrits, monuments historiques .....	30
2.2.9    Autres documents de planification ou de gestion (SAGE, contrat de rivière).....	30
3    LE PATRIMOINE NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	31

3.1	Inventaire des habitats naturels.....	31
3.1.1	Méthode de cartographie .....	31
3.1.2	Surface et importance des habitats d'intérêt communautaire.....	31
3.1.3	Dynamique de la végétation.....	34
3.2	Inventaires des espèces.....	34
3.2.1	Présentation de la démarche .....	34
3.2.2	Rappel : les annexes de la Directive Habitats .....	35
3.2.3	Les espèces végétales.....	35
3.2.4	Les espèces animales d'intérêt communautaire .....	37
4	LES ACTIVITÉS HUMAINES .....	48
4.1	Agriculture et pastoralisme .....	48
4.1.1	Nombre d'exploitations.....	48
4.1.2	Surface agricole utile (SAU).....	48
4.1.3	Elevage.....	49
4.2	Pratiques cynégétiques et piscicoles.....	50
4.2.1	Chasse .....	50
4.2.2	Pêche.....	50
4.3	Activités sylvicoles .....	50
4.3.1	Surface boisée .....	50
4.3.2	Gestion des forêts publiques .....	51
4.3.3	Gestion des forêts privées .....	55
4.4	Activités touristiques.....	56
4.4.1	Capacités d'accueil .....	56
4.4.2	Fréquentation du public .....	56
4.4.3	Routes, chemins autorisés aux véhicules à moteur et parkings .....	56
4.5	Projets en matière d'aménagement.....	56
5	Analyse écologique et fonctionnelle.....	58
5.1	Synthèse des connaissances biologiques.....	58
5.1.1	Evolution de la richesse biologique au cours de la dernière décennie.....	58
5.1.2	Foyers biologiques du site .....	58
5.2	Fonctionnalités écologiques du site .....	59
5.2.1	Interdépendances entre habitats et espèces.....	59
5.2.2	Corridors écologiques.....	62
5.2.3	Interrelations entre les habitats/espèces et les facteurs naturels .....	62
5.2.4	Interrelations entre les habitats/espèces et les activités humaines.....	62
5.3	Etat de conservation .....	64
5.3.1	Etat de conservation des habitats.....	64
5.3.2	Etat de conservation des espèces.....	65
5.3.3	Etat de conservation du site .....	65
6	ENJEUX ET OBJECTIFS.....	67
6.1	Rappel des habitats et espèces d'intérêt européen présents sur le site.....	67
6.1.1	Habitats de l'annexe 1 de la Directive.....	67
6.1.2	Espèces de l'annexe 2 de la Directive .....	67
6.1.3	Habitats d'espèces .....	68
6.2	Enjeux.....	68
6.2.1	Définition et Principe .....	68
6.2.2	Enjeux concernant les habitats.....	69

6.2.3	Enjeux concernant les espèces Natura 2000.....	73
6.2.4	Enjeux concernant le site .....	73
6.2.5	Stratégie conservatoire : les priorités d'intervention .....	74
6.3	Objectifs de conservation.....	75
TOME 2 :MESURES D'APPLICATION .....		77
1	présentation du volet opérationnel du Document d'Objectifs .....	78
1.1	METHODOLOGIE .....	78
1.1.1	Les groupes de travail .....	78
1.1.2	Des objectifs de conservation aux mesures de gestion : définition des concepts.....	78
1.2	LES DIFFERENTES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS .....	78
1.2.1	Les mesures contractuelles (contrats Natura 2000) .....	78
1.2.2	Les mesures contractuelles (contrats Natura 2000) .....	78
1.2.3	Les mesures non contractuelles (conventions et autres dispositifs).....	78
1.2.4	La charte Natura 2000 .....	79
2	OBJECTIFS ET STRATEGIE DE GESTION .....	80
2.1	OBJECTIFS DE GESTION .....	80
2.2	STRATEGIE DE GESTION.....	80
3	ACTIONS PRECONISEES .....	81
4	SYNTHESE FINANCIERE .....	102
5	PROJETS, PLANS ET PROGRAMMES .....	103
BIBLIOGRAPHIE .....		104
ANNEXES .....		106
	Fiches descriptives des habitats Natura 2000 .....	106
	Fiches descriptives des espèces Natura 2000 .....	126
ATLAS CARTOGRAPHIQUE .....		151



# GLOSSAIRE

**Affouage** : Droit des habitants de prendre du bois dans une forêt communale.

**Animateur local** : structure désignée par les élus du COPIL et chargée de la mise en oeuvre du DOCOB, une fois celui-ci approuvé par le Préfet.

**CBNA** : Conservatoire Botanique National Alpin.

**Chasmophytique (végétation)** : Végétaux qui poussent à la faveur des petites accumulations de terre dans les fissures et anfractuosités des zones rocheuses.

**COPIL** : Comité de pilotage

**CSRPN** : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

**DH** : Directive « Habitats » 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

**DOCOB** : Document d'objectifs (ce document).

**Engagement de gestion** : Terme utilisé pour désigner les contrats (CAD, N2000, forestiers...), les chartes, les conventions et toute autre forme de gestion prévue par le DOCOB.

**Enjeu** : « ce qu'on risque de gagner ou de perdre » (dictionnaire Larousse).

**FSD** : Formulaire Standard de Données (formulaire européen).

**Habitat d'espèce** : Habitat nécessaire à l'accomplissement de tout ou partie du cycle biologique d'une espèce. Seuls les habitats d'espèce.

**MAE** : Mesure agri-environnementale.

**N2000** : Natura 2000.

**Objectif** : « proposition de but à atteindre par l'action » (dictionnaire Larousse). On distinguera les objectifs de conservation et les objectifs de gestion.

**Opérateur local** : structure désignée par les élus du COPIL et chargée de l'élaboration du DOCOB.

**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation, désignée par arrêté ministériel au titre de la directive "Habitats"

**ZPS** : Zone de Protection Spéciale, désignée par arrêté ministériel au titre de la directive "Oiseaux"

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (périmètre d'inventaire).



# **TOME 1 : ANALYSE ET DEFINITION DES OBJECTIFS**



# 1 LA DIRECTIVE HABITATS ET LE RESEAU NATURA 2000

## 1.1 Natura 2000 : Réseau écologique européen

---

La constitution de ce réseau est basée sur deux actes européens :

Le premier acte porte le numéro 79/409 du 2 avril 1979 dite directive "Oiseaux" concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Le deuxième acte porte le numéro 92/43 du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

### 1.1.1 La Directive "Oiseaux"

*"(...) considérant que, sur le territoire européen des Etats membres, un grand nombre d'espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage subissent une régression de leur population (...)".*

*"(...) considérant que les espèces d'oiseaux -susvisées- sont en grande partie des espèces migratrices ; que de telles espèces constituent un patrimoine commun et que la protection efficace des oiseaux est un problème d'environnement typiquement transfrontalier qui implique des responsabilités communes".*

A ce titre, les Etats membres prennent toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisants d'habitats pour les espèces d'oiseaux concernées. En particulier, les Etats membres classent en Zone de Protection Spéciale (ZPS), les territoires les plus appropriés à la poursuite des objectifs de la Directive "Oiseaux".

En septembre 2007, la France avait désigné **371 ZPS** pour une superficie totale de 4,3 millions d'hectares soit **7,8 % du territoire national**.

### 1.1.2 La Directive "Habitats"

*"(...) considérant que le but principal de la présente directive étant de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, elle contribue à l'objectif général, d'un développement durable ; que le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines,*

*considérant que sur le territoire européen des Etats membres, les habitats naturels ne cessent de se dégrader et qu'un nombre croissant d'espèces sauvages sont gravement menacées ; que, étant donné que les habitats et espèces menacées font partie du patrimoine naturel de la Communauté et que les menaces pesant sur ceux-ci sont souvent de nature transfrontalière, il est nécessaire de prendre des mesures au niveau communautaire en vue de les conserver ; (...)"*

Les annexes de la Directive "Habitats" fixent les listes des habitats et des espèces à conserver à l'échelle du territoire européen. Ces habitats et espèces sont dits d'intérêt communautaire. Les Etats doivent assurer leur maintien dans "un état de conservation favorable". C'est la présence de ces habitats et espèces qui est à l'origine de la désignation des sites. Ces derniers sont désignés par les Etats membres comme Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

En décembre 2006, la France avait désigné **1 334 sites** au titre de la Directive Habitats pour une superficie totale de 4,6 million d'hectares soit **8,4 % du territoire national**.

### **1.1.3 Le réseau Natura 2000**

Le réseau écologique européen est constitué des Zones de Protection Spéciale et des Zones Spéciales de Conservation classées au titre des Directives "Oiseaux" et "Habitats" décrites ci-dessus.

Les sites d'importance communautaire au titre de la Directive "Habitats" sont arrêtés par la Commission Européenne par région biogéographique avant d'être définitivement institués en ZSC par arrêté ministériel.

Le site FR 930 2002 "Montagne de Seymuit – Crête de la Scie" a été classé en **Zone Spéciale de Conservation** par l'Arrêté Ministériel du 13 avril 2007.

## **1.2 La transcription dans le droit français des directives "Oiseaux" et "Habitats"**

---

### **1.2.1 L'ordonnance du 11 avril 2001**

Cette ordonnance transcrit dans le code de l'environnement (articles L.414-1 à L.414-17) les directives "Oiseaux" et "Habitats".

Dans son article L.414-1 – alinéa III, il est précisé que :

*"avant la notification de la Commission Européenne de la proposition d'inscription d'une zone spéciale de conservation ou avant la décision de désigner une zone de protection spéciale, le projet de périmètre de la zone est soumis à la consultation des organes délibérants des communes et des établissements publics des opérations intercommunales concernées (...)"*

Dans son alinéa V :

*"Les sites Natura 2000 font l'objet de mêmes destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation (...). Ces mesures tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales ou locales. Elles sont adaptées aux menaces spécifiques qui pèsent sur ces habitats naturels et sur ces espèces. Elles ne conduisent pas à interdire des activités humaines dès lors qu'elles n'ont pas d'effets significatifs par rapport aux objectifs (de la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages).*

*Les activités piscicoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlements en vigueur ne constituent pas des activités perturbantes ou ayant de tels effets".*

L'article L.414-2 prescrit pour chaque site, l'établissement concerté avec les acteurs locaux d'un "document d'objectifs qui définit les orientations de gestion et de conservation".

L'article L.414-3 définit l'application contractuelle du document d'objectifs.

*"(...) les titulaires de droits réels et personnels portant sur des terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000".*

Le cadrage des contrats Natura 2000 en milieux agricoles ou forestiers est décrit dans la seconde partie (§1) du présent document.

Enfin, dans son article L.414-4, l'ordonnance du 11 avril 2001 instaure l'évaluation des incidences des *"programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements (...) dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000"*.

Cette procédure d'évaluation ne concerne pas tous les projets des aménageurs mais ceux déjà soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative.

### **1.2.2 Le décret dit de "procédure" du 8 novembre 2001**

Par son article R.214-18, le décret précise les modalités de consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés. *"Les Conseils Municipaux et les organes délibérants des établissements publics émettent leur avis motivé dans le délai de deux mois à compter de leur saisine"*.

Alors que les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont vocation à rejoindre ensemble le réseau communautaire Natura 2000, leur inscription par la Commission Européenne varie quelque peu.

Pour les ZPS, *"le Ministre chargé de l'Environnement prend un arrêté désignant la zone comme site Natura 2000. Sa décision est notifiée à la Commission Européenne (Article R.214-20)"*.

Pour les ZSC, le Ministre de l'Environnement notifie à la Commission Européenne sa proposition de site. Puis, *"lorsque la zone proposée est inscrite par la Commission Européenne sur la liste des sites d'importance communautaire, le Ministre de l'Environnement prend un arrêté la désignant comme site Natura 2000"*.

Enfin, pour les ZPS comme les ZSC (article R-214.22), *"l'arrêté portant désignation d'un site Natura 2000 est publié au Journal Officiel"*.

### **1.2.3 Les arrêtés du 16 novembre 2001**

Le premier transpose en droit français les annexes 1 et 2 de la directive "Habitats" de 1992.

Dans son annexe I, ce texte arrête les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire justifiant la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Dans son annexe II, sont listées les espèces animales concernées dans les mêmes conditions.

Pour chacun des types d'habitats ou d'espèces, sont précisés les régions biogéographiques et le caractère prioritaire ou non de l'habitat ou de l'espèce.

Le département des Hautes-Alpes est majoritairement concerné par les zones biogéographiques alpine et méditerranéenne pour le sud du département.

Le second transpose en droit français la directive "Oiseaux" de 1979.

Dans son annexe, ce texte arrête les espèces d'oiseaux justifiant la désignation des zones de protection spéciale.

### **1.2.4 Le décret dit de "gestion" du 20 décembre 2001**

Ce texte vient préciser l'association des acteurs locaux à la réalisation du document d'objectifs, les clauses des contrats Natura 2000 et les dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets.

L'article R-214.24 définit précisément le contenu du document d'objectifs.

*"1 – Une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site (...), les activités humaines exercées sur le site, notamment les pratiques agricoles et forestières."*

2 – Les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation (...) des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles.

3 – Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs.

4 – (...) Les cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 (voir article R-214.28).

5 – L'indication des dispositifs, en particulier financiers, destinés à faciliter la réalisation des objectifs.

6 – Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces."

Le rôle du Comité de Pilotage est délimité par l'article R-214.25. Présidé par le Préfet du Département dans le cas le plus classique, le Comité de Pilotage participe à la préparation du document d'objectifs.

#### Les contrats Natura 2000:

Pour les milieux agricoles, la contractualisation entre le Préfet et l'agriculteur prend la forme d'un contrat d'agriculture durable (CAD). Les modalités de passation d'un CAD sont détaillées dans la circulaire du MAAPAR du 30 octobre 2003 et pour les Hautes-Alpes par l'arrêté du 16 juin 2004.

Pour les autres milieux, la contractualisation est identique et prend la forme d'un contrat Natura 2000. Les mesures applicables pour les milieux non agricoles et non forestiers ressortent de l'annexe J du plan de développement rural national (PDRN).

Dans le détail, elles sont éligibles au titre de la mesure T du PDRN pour les **milieux non agricoles et non forestiers**. Soit, pour les milieux concernant les Hautes-Alpes :

- habitats d'eaux douces (rivière, mare, étang) : mesures A HE 002 à 010.
- tourbières, marais : mesures A TM 002 à 005
- formations herbeuses sèches, landes, fourrés : mesures A FH 002 à 007
- habitats rocheux, grottes : mesures A HR 002

Pour les milieux forestiers, elles sont éligibles au titre de la mesure i.2.7 du PDRN selon une typologie de 13 mesures forestières codées de F27 001 à 013 (mesures et codification à valider).

Les dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets (voir aussi circulaire du 5 octobre 2004) :

Dans les sites Natura 2000, aucun régime nouveau d'autorisation ou d'approbation n'a été créé : la procédure d'évaluation des incidences ne concerne que les programmes et projets déjà soumis à de telles procédures. Elle s'insère, le plus souvent, dans les régimes d'évaluation existants : études ou notices d'impact (loi du 3 juillet 1976) ou documents d'incidences "loi sur l'eau" (loi du 3 janvier 1992).

#### **1.2.5 La circulaire du 5 octobre 2004**

La circulaire précise les conditions d'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000.

Ce texte éclaire les articles L.414-4 à L.414-7 (ordonnance du 11 avril 2001) et R.214-15 et R.214-34 à R.214-39 (décret du 20 décembre 2001) du Code de l'Environnement, eux-mêmes la traduction dans le droit français de l'article 6 de la directive "Habitats".

Notons qu'aucun régime nouveau d'autorisation ou d'approbation n'a été créé.

Cette circulaire liste les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements relevant du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 :

- ceux soumis à l'autorisation prévue par la loi sur l'eau donnant lieu à l'établissement d'un document d'incidence,
- ceux soumis à un régime d'autorisation au titre des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des sites classés,
- ceux soumis à un autre régime d'autorisation ou d'approbation donnant lieu à l'établissement d'une étude ou d'une notice d'impact.

Au cas particulier de chaque site, le Préfet peut établir une liste complémentaire de catégorie de programmes, d'ouvrages ou d'aménagements qui relèvera du régime d'évaluation des incidences.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (elle ne se substitue pas aux autres études d'impact antérieurement exigées).

Des outils de référence sont à la disposition du maître d'ouvrage et des services instructeurs pour aider à cette évaluation.

Nous citerons :

- les **cahiers d'habitats**, synthèse de la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Ils développent huit thèmes : habitats forestiers, côtiers, humides, agropastoraux, rocheux, espèces végétales et animales et prochainement oiseaux.
- le **formulaire standard des données** (FSD) met à disposition, de manière synthétique, les principales informations du site.
- le **document d'objectifs** élaboré pour chaque site. Il comprend, entre autres, une analyse de l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site. Le DOCOB décrit également les objectifs de conservation et de gestion du site ainsi que les propositions de mesures permettant de les atteindre.

### **1.2.6 La circulaire du 24 décembre 2004**

**Cette circulaire remplace et annule celle du 3 mai 2002** mais en conserve l'esprit pour mettre en avant la gestion contractuelle des sites et rappeler que *"les acteurs du mode rural ont su, le plus souvent, entretenir et préserver ces milieux naturels, aujourd'hui de plus en plus menacés, tant par la déprise agricole que par les pratiques intensives ou l'urbanisation non contrôlée. Pour leur sauvegarde, il est nécessaire d'encourager les propriétaires et gestionnaires directement concernés à perpétuer ou à mettre en œuvre, sur leur propre terrain, des pratiques adaptées, qui nécessitent une participation financière de la collectivité en contrepartie"*(extrait de la circulaire du 3 mai 2002).

L'objet de cette circulaire est de préciser les modalités d'application des articles L.414-2 et 3 du Code de l'Environnement (ordonnance du 11 avril 2001) et des articles R.214-23 à 33 du Code Rural (décret du 20 décembre 2001) relatifs à la gestion des sites Natura 2000.

Dans ses sept annexes, la circulaire du 24/12/2004 détaille la procédure d'élaboration du DOCOB et de son contenu et toutes les modalités des contrats Natura 2000, y compris quand ils prennent la forme de contrat d'agriculture durable. Dans la pratique de la gestion des sites, il s'agit du texte le plus opérationnel auquel il convient de se référer en permanence.

Cette circulaire est le fruit d'une étroite collaboration entre le ministère chargé de l'agriculture et de la forêt et le ministère de l'écologie et du développement durable et leur services déconcentrés, en association avec le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), établissement agréé par l'Union Européenne pour le paiement des contrats Natura 2000.

### **1.2.7 La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux :**

Incidences de la loi DTR (loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux) concernant Natura 2000 :

- Modification du périmètre d'une zone spéciale de conservation : les consultations préalables se limitent aux organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale qui sont territorialement concernés par la modification du périmètre. Elles donnent lieu à des avis motivés dont l'administration ne peut s'écarter sauf décision motivée. Références : article 141 loi DTR, article L 414-1/III code de l'environnement.
- Les mesures dont font l'objet les sites Natura 2000 doivent être définies en concertation "notamment" avec les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés, et avec des représentants de propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site. Références : article 141 loi DTR, article L 414-1/V code de l'environnement.
- Les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000 peuvent adhérer à une "charte Natura 2000", qui comporte un ensemble d'engagements définis par le document d'objectifs. Ces engagements ne s'accompagnent d'aucune contrepartie financière. La charte doit être annexée au document d'objectifs. Références : article 143 loi DTR, article L 414-3/II code de l'environnement.
- Document d'objectifs :
  - Le DOCOB peut être élaboré et approuvé à compter de la notification à la Commission européenne de la proposition d'inscription d'une zone spéciale de conservation, ou de la désignation d'une zone de protection spéciale.
- Le comité de pilotage Natura 2000, chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en oeuvre du DOCOB, comprend les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés et, notamment, des représentants de propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site Natura 2000. Les représentants de l'Etat y siègent à titre consultatif.
- Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 et la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du DOCOB et du suivi de sa mise en oeuvre. A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en oeuvre sont assurées par le préfet.
- Le DOCOB est approuvé par le préfet. Si le document d'objectifs n'a pas été soumis à son approbation dans les deux ans qui suivent la création du comité de pilotage Natura 2000, il peut prendre en charge son élaboration.
- Lorsque le site est entièrement inclus dans un terrain relevant du ministère de la défense, le commandant de région Terre préside le comité de pilotage Natura 2000 et établit le DOCOB en association avec le comité de pilotage Natura 2000.
- Une convention doit être conclue entre l'Etat et la collectivité territoriale ou le groupement désigné comme étant chargé de l'élaboration du DOCOB et du suivi de sa mise en oeuvre. Elle a pour objet de définir les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires à l'élaboration du DOCOB et au suivi de sa mise en oeuvre. Références : article 144 loi DTR, article L 414-2 code de l'environnement.
- Les DOCOB en cours d'élaboration à la date de publication de la loi DTR continuent à être élaborés dans les conditions prévues avant son entrée en vigueur mais leur mise en oeuvre doit être conduite dans le respect de la procédure qui vient d'être exposée.
- La présidence des comités de pilotage Natura 2000 créés par le préfet avant l'entrée en vigueur de la loi DTR est transférée à un représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement membre du comité de pilotage dans des conditions qui seront définies par décret. Références : article 145 loi DTR.
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties lorsqu'elles figureront sur une liste établie par le préfet une fois le DOCOB approuvé et à condition qu'elles aient fait l'objet d'un "engagement de gestion" (contrat Natura 2000 ou charte Natura 2000) conformément au DOCOB. Références : article 146 loi DTR, article 1395 E code général des impôts. S'y reporter pour le détail.

### **1.2.8 Circulaire du 30 avril 2007**

La circulaire du 30 avril 2007 établit le cadre réglementaire de la mise en place des Chartes Natura 2000, outil d'adhésion au document d'objectifs d'un site Natura 2000 qui n'implique pas le versement d'une rémunération (contrairement aux contrats Natura 2000).

L'objectif de la charte est la conservation du site Natura 2000. La charte contribue à l'atteinte de cet objectif par la poursuite et le développement de pratiques favorables à la conservation du site.

Outre les activités de gestion courante du site, notamment les pratiques agricoles et sylvicoles, toutes les activités pratiquées sur le site Natura 2000 comme les activités de loisirs (randonnée, chasse, escalade, sports d'eaux vives, pêche...) peuvent être concernées par la charte.

Plusieurs motifs ont conduit à la création de ce nouvel outil d'adhésion au document d'objectifs par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, notamment :

- permettre aux titulaires de droits réels et personnels de parcelles situées dans un site Natura 2000 de marquer leur adhésion à la démarche Natura 2000 ;
- reconnaître l'intérêt des bonnes pratiques de gestion développées par ces titulaires, qui concourent à la conservation des habitats et des espèces ;
- permettre aux titulaires de s'engager vers des pratiques de gestion contribuant à la réalisation des objectifs du document d'objectifs, sans pour autant s'investir dans un contrat Natura 2000.

En contrepartie, l'adhésion à la charte donne accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques.

En application de l'article R 414-12-1 du code de l'environnement, la charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements à des bonnes pratiques contribuant à la réalisation des objectifs de conservation poursuivis sur le site et dans le cadre du réseau Natura 2000. Elle ne saurait se limiter à de simples recommandations.

### **1.2.9 La circulaire du 21 novembre 2007**

Cette circulaire complète et actualise la circulaire du 24 décembre 2004 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000. Elle expose les conditions de financement de l'élaboration des DOCOB et de l'animation des sites, des contrats Natura 2000 forestier et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sur la période 2007-2013.

## **1.3 Le Document d'Objectifs**

---

### **1.3.1 Définition et rôle du Document d'Objectifs**

La mise en place du réseau Natura 2000, dans le cadre de l'application des directives européennes 92/43/CEE « Habitats » et 79/409/CEE « Oiseaux » a pour ambition de concilier maintien de la biodiversité et activités humaines par une gestion appropriée.

La gestion d'un site Natura 2000 passe par l'élaboration préalable d'un document d'objectifs (DOCOB), outil de diagnostic et d'orientation pour tous les acteurs du territoire.

Le DOCOB vise à :

- identifier sur quoi porte la nécessité de la préservation,
- savoir précisément où se situent les habitats à préserver,
- identifier les exigences économiques, sociales et culturelles,
- préciser les exigences écologiques des habitats et des espèces pour lesquels le site est désigné,
- évaluer l'état de conservation des habitats,
- cerner les causes éventuelles de détérioration des habitats et de perturbation des espèces et définir les mesures appropriées pour éviter celles-ci,

- aider à évaluer les projets d'aménagement en hiérarchisant les enjeux et les habitats et espèces concernés,
- définir les modalités de gestion et des dispositions permettant de maintenir les habitats et espèces dans un état de conservation favorable,
- évaluer les dépenses à engager, en identifiant notamment celles qui concernent les habitats et espèces prioritaires,
- instaurer un système de surveillance de l'état de conservation des habitats et espèces au niveau local.

Le DOCOB est :

- un document établi à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat qui est chargé de l'application des directives européennes. En ce sens, il traduit concrètement les objectifs de l'Etat sur le site ;
- un document concerté, réalisé en associant étroitement les acteurs et usagers locaux dans le cadre d'un dialogue territorial dynamique ;
- un document d'intentions et d'actions, présentant un projet territorial consensuel et cohérent, pouvant être évalué périodiquement ;
- un outil de cohérence des actions publiques et privées qui ont des incidences sur les habitats d'un site ;
- un document de référence (notamment en ce qui concerne les inventaires naturalistes et socioéconomiques) et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site ;
- un document qui s'accompagne d'une communication facilitant la compréhension des politiques publiques et des zonages environnementaux. Il permet de mieux cerner la complémentarité des différents partenaires impliqués dans la gestion du territoire ;
- un document public tenu à disposition des personnes qui en font la demande.

### **1.3.2 Contexte du site FR9302002**

Le site FR9302002 "Montagne de Seymuit – Crête de la Scie" a été désigné comme **Site d'Intérêt Communautaire** en tant que site complémentaire pour la conservation en France de l'Astragale queue de renard (*Astragalus centralpinus*) et de l'Isabelle de France (*Actias isabellae*), espèces de l'annexe II de la Directive Habitats toutes deux présentes sur le site.

Le 7 novembre 2006, au terme de la première réunion du Comité de Pilotage du site, le Maire de Bréziers, est nommé président du COPIL et **l'ONF est désigné opérateur du site. L'ONF est donc chargé** d'élaborer le DOCOB.

Ce DOCOB a été réalisé en application du Cahier des Charges des Documents d'Objectifs des Sites Natura 2000 de la DIREN PACA, en l'adaptant toutefois au contexte de ce site.

L'intégration du site au réseau Natura 2000 s'est effectuée suivant les étapes suivantes :

- Désignation du site comme **Site d'Intérêt Communautaire** par décision de la Commission Européenne en date du 22 décembre 2003.
- **Constitution du COPIL** par l'arrêté préfectoral n°2006-278-1 du 5 octobre 2006.
- **Première réunion du COPIL** le 7 novembre 2006. Au terme de cette réunion, le Maire de Bréziers, est nommé président du COPIL. **L'ONF est désigné opérateur du site** et sera chargé d'en élaborer le DOCOB.
- Le site passe au statut de **Zone Spéciale de Conservation**, par l'Arrêté Ministériel du 13 avril 2007.

## **1.4 Méthode de travail**

---

### **1.4.1 Planning global**

Une fois désignée comme opérateur du site le 7 novembre 2006, l'ONF a commandité des inventaires faunistiques pour préciser les connaissances naturalistes sur le site. Ces études se sont déroulées

durant l'année 2007. Les inventaires floristiques et la cartographie des habitats avaient déjà été effectuées par le Conservatoire Botanique National Alpin, durant l'été 2006. Toutefois, l'ONF s'est vu obligé de réactualiser et de compléter la cartographie des habitats au printemps et à l'été 2008 pour lever quelques imprécisions à l'occasion de la rédaction du Document d'Objectifs.

Parallèlement à cette phase d'inventaires, l'ONF a mené une phase de concertation locale, détaillée dans le paragraphe suivant.

La rédaction du Document d'Objectifs à proprement parler a débuté le 5 mai 2008 pour s'achever fin 2008.

#### **1.4.2 Concertation**

La concertation a été effectuée sous la forme de réunions de groupes de travail et de réunions du Comité de Pilotage du site, dont l'historique figure ci-dessous :

- Le 26 septembre 2000, réunion d'un **groupe de travail** concernant le projet de site Natura 2000 sur la commune de Brézières. Assistaient à cette réunion le maire de Brézières et trois conseillers municipaux, l'ONF, la DDAF, le Conservatoire Botanique National Alpin, la Chambre d'Agriculture, l'Association Communale de Chasse Agréée de Brézières, et un représentant de la préfecture des Hautes-Alpes.
- **Constitution du COPIL** par l'arrêté préfectoral n°2006-278-1 du 5 octobre 2006.
- **Première réunion du COPIL** le 7 novembre 2006. Au terme de cette réunion le Maire de Brézières est nommé président du COPIL. **L'ONF est désigné opérateur du site** et sera chargé d'en élaborer le DOCOB.
- **Réunion d'un groupe de travail** le 18 décembre 2007, en présence de l'ONF, de la DDAF, du maire de Brézières, de représentants des associations CRAVE et Proserpine (ayant effectué des inventaires sur le site), de la Fédération des Chasseurs et de deux agriculteurs.
- Réunion de présentation du site Natura 2000 à la nouvelle municipalité par l'ONF, opérateur du site le 27 mai 2008.
- Réunions de trois groupes de travail les 3 septembre, 22 octobre et 18 décembre 2008, permettant de définir les actions de gestion et les engagements de la charte du site.

Globalement, le site Natura 2000 a été bien accueilli par la municipalité de Brézières et par les différents acteurs du site. Un consensus sur l'utilité d'un outil de préservation de l'environnement de la commune semblant instauré, il n'a pas été jugé nécessaire de refaire de réunion de concertation avant la deuxième réunion du COPIL visant à lui faire valider le présent document d'objectifs.

#### **1.4.3 Inventaires**

Les inventaires naturalistes ont été confiés à différents spécialistes. La méthodologie et la chronologie employée est détaillée dans la **partie 3** pour chaque groupe inventorié.

Le tableau suivant résume les organismes ayant été chargés de la réalisation des inventaires et leurs dates de réalisation.

<b>Type d'inventaire</b>	<b>Organisme chargé de l'étude</b>	<b>Date de réalisation</b>
Inventaire et cartographie des habitats	CBNA, complétée par l'ONF	2003 puis 2006 par le CBNA, complétée en 2008 par l'ONF
Inventaire de la flore d'intérêt communautaire	CBNA	2003 puis 2006
Insectes lépidoptères	Association PROSERPINE	Été 2007
Insectes coléoptères	Association PROSERPINE	Été 2007
Amphibiens et reptiles	Association CRAVE	Avril à septembre 2007
Chiroptères	Association "Groupe Chiroptères de Provence"	Été 2007

#### **1.4.4 Validation du DOCOB**

##### **1.4.4.1 Validation du Tome 1 par le CSRPN**

Le Tome 1 du présent Document d'Objectifs a fait l'objet d'une validation devant le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel). Cette étape a pour but de valider scientifiquement les enjeux de conservations retenus. Elle s'est déroulée en deux temps :

- Groupe de travail le 24 juin 2008 avec le rapporteur du CSRPN pour valider la liste des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.
- Présentation du tome 1 du Document d'Objectifs à la commission plénière du CSRPN le 1<sup>er</sup> juillet 2008. A l'issue de cette commission, le tome 1 a été validé sous réserve de l'intégration des remarques du CSRPN. Le rapporteur scientifique du site est chargé de vérifier la bonne prise en compte des remarques du CSRPN dans le DOCOB.

##### **1.4.4.2 Validation du DOCOB par le Comité de Pilotage**

Le DOCOB a été validé par le Comité de Pilotage le 24 février 2009.

##### **1.4.4.3 Validation du DOCOB par l'Etat**

Le DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral numéro 2009-187-15 en date du 06 juillet 2009.

## 2 PRESENTATION GENERALE DU SITE

### 2.1 Milieu naturel

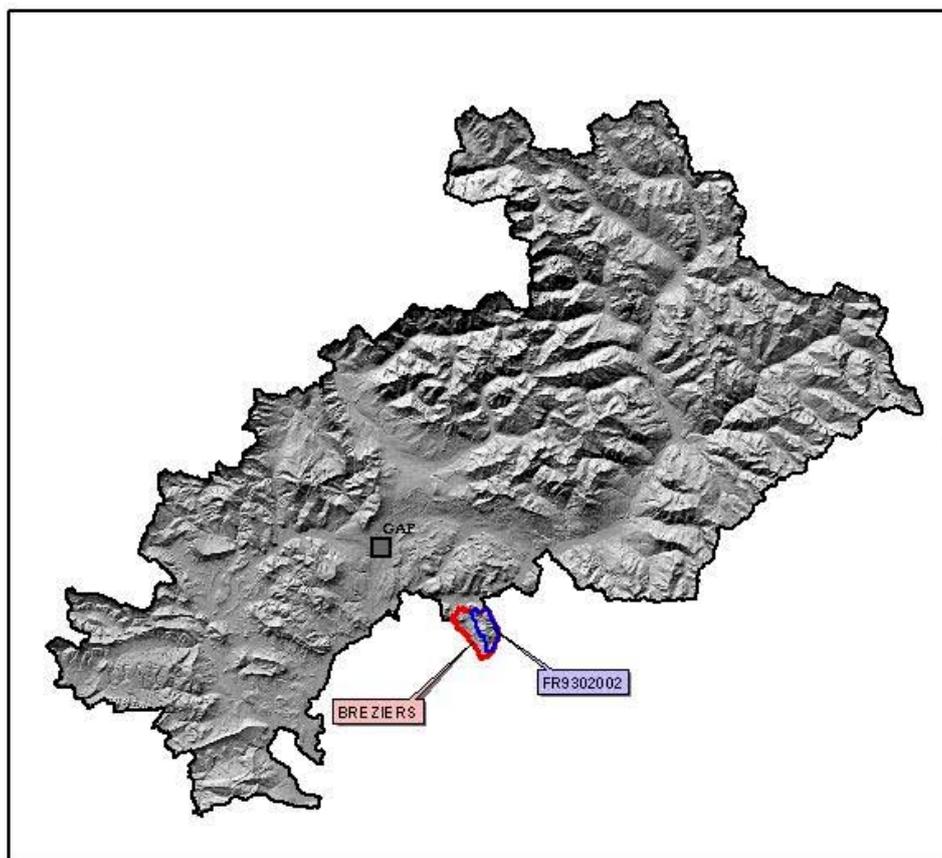
#### 2.1.1 Situation géographique

Le site FR9302002 " MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE " se situe au sud de la ville de Gap, dans le **département des Hautes-Alpes**, en bordure du département des Alpes-de-Haute-Provence, également dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

**Intégralement inclus dans la commune de Bréziers**, le site occupe une **surface de 1 404 ha**.

Il englobe les montagnes de la Scie et de Seymuit, ainsi que le Bois des Devins et le versant nord-ouest du Bois de Gaudissart. Il se situe sur la rive gauche du torrent de La Blanche, avant que celui-ci ne débouche dans le bassin de compensation du barrage de Serre-Ponçon.

Il est compris dans la région IFN "Gapençais (057)".



**Localisation du site dans les Hautes-Alpes**

#### 2.1.2 Histoire du territoire

Le site se trouve entièrement inclus dans la commune de Bréziers. Ancienne propriété de l'Archevêché d'Embrun, le village de Bréziers date des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle.

Peu de données historiques sont disponibles. Cette commune a globalement suivi la même évolution historique que le sud du département des Hautes-Alpes. Toutefois, en raison de la nature géologique marno-calcaire dominante sur le site, la moindre qualité fourragère du site n'a vraisemblablement pas

permis un développement du pastoralisme aussi important qu'il a pu l'être dans d'autres secteurs avoisinants. Le pastoralisme n'a donc pas pu s'étendre sur la totalité du site, qui comporte une part importante de zones incultes (éboulis, pentes rocheuses, garrigues sur éboulis...). Sur le secteur comme sur le reste du département, l'évolution du milieu agricole tend vers une diminution du nombre d'exploitants.

La forêt communale de Bréziers occupe une part prépondérante de la superficie du site. Elle a été soumise au régime forestier par décision du Ministère des Finances le 27 décembre 1836. Le premier document d'aménagement sur la période 1859-1894 affecte la majeure partie de la forêt à une production ligneuse en futaie régulière (838 ha sur 1 045 ha), l'autre partie correspondant à une section hors-cadre. Depuis cet aménagement, la principale exploitation forestière correspondait à des coupes d'affouages, essentiellement sur les cantons Le Devin, les Blaches, Gaudissart. L'exploitation de bois destinés à la vente correspondait quant à elle aux cantons de Batailler, les Morels, le Vergnas, le Clôt des Noyers.

### **2.1.3 Aperçu paysager**

Le site se situe dans un secteur de moyennes montagnes orientées nord-sud. La Montagne de la Scie, culminant à 1 374 m d'altitude, occupe le secteur Nord du site. Plus au sud, la montagne de Seymuit s'élève à 1 578 m et se prolonge par la Crête de Bernie. Leurs versants sont majoritairement boisés, avec une alternance de peuplements feuillus et de conifères. Les pentes les plus fortes sont entaillées par des dépôts d'éboulis, à la faveur desquels se développe une végétation de garrigue ou de lande. Localement, des mosaïques de prairies ou de cultures interrompent les parties boisées.

Sur son versant est, la crête de la Montagne de Seymuit est marquée par la présence de deux petites falaises, prolongées par des éboulis.

Orienté nord-est / sud-ouest, le vallon des Garcinets constitue le secteur le plus au sud du site. Il abrite des zones agricoles réparties autour du hameau des Garcinets.

Remarque : La partie nord du site est traversée par une ligne électrique, orientée nord-est / sud-ouest, marquant le paysage assez profondément.

### **2.1.4 Géologie, géomorphologie, pédologie**

#### **2.1.4.1 Géologie et géomorphologie**

##### **Terrains présents**

Le socle géologique du site est constitué de formations sédimentaires jurassiques. Elles se décomposent en une séquence continue de strates datant de l'Aalénien supérieur au Sinémurien, essentiellement constituées de calcaires et de marnes. Ces terrains secondaires ont été remaniés en superficie au quaternaire, essentiellement par des dépôts glaciaires et des éboulis récents. Le lit du torrent La Blanche est le siège d'un dépôt d'alluvions actuelles et modernes. Le fond du vallon des Garcinets comporte des formations « glissées » de type glissement polygénique, au niveau du hameau des Garcinets.

##### **Jurassique**

- **I<sub>3-4</sub> : Sinémurien. Calcaires noduleux**, sombres, en petits bancs à joints onduleux. Cette strate, la plus ancienne du site, ne s'observe qu'au niveau de la gorge de la Blanche, sur une petite portion nord-est du site. Elle se caractérise par une érosion de type ruiforme.
- **I<sub>5</sub> : Carixien. Calcaires** plus massifs, à patine rouge nette. Cette strate s'observe juste au dessus de la précédente dans la gorge de la Blanche.
- **I<sub>6</sub> : Domérien. Marnes et calcaires marneux**. Il s'agit de marnes noires, fréquemment micacées, avec des bancs plus résistants vers le sommet en transition avec le Toarcien. Elles s'érodent généralement sous forme de « *bad-lands* ». Sur le site, cette strate se trouve dans le

bas du versant en rive gauche de la Blanche et en bas du versant ouest de la Montagne de la Scie.

- **I<sub>7-8</sub> : Toarcien. Calcaires à patine rousse.** Marno-calcaires noirs, calcaires schisteux noirs à patine rouge, à débit en crayon. Cette strate affleure sur la quasi intégralité de la Montagne de la Scie et sur le milieu du versant est de la Montagne de Seymuit. On la retrouve également dans la moitié aval du vallon des Garcinets, notamment au niveau du hameau.
- **I<sub>9</sub> : Aalénien. Marnes noires et calcaires marneux.** Cette strate s'étend sur la Crête de la Montagne de Seymuit et sur son flanc ouest, ainsi que sur le Bois de Gaudissart. Elle se trouve également dans le bas du versant est de la Montagne de la Scie, où elle est recouverte de dépôts glaciaires quaternaires. Cette strate présente deux faciès différents sur le site : à sa base, des marnes sombres reposant sur le calcaire toarcien. Au dessus, un faciès d'alternance entre bancs calcaires et interbancs plus argileux forme une barre topographiquement assez nette, principalement illustrée par les deux falaises de la crête de la Montagne de Seymuit. Ce faciès affleure notamment sur la crête de la Montagne de Seymuit et sur son versant ouest.

### Quaternaire

- **G : Dépôts de moraines glaciaires de fond**, correspondant au maximum d'avancée du Würm (Clot de Barou, La Pinatelle, haut du vallon des Garcinets...).
- **F<sub>z</sub> : Alluvions actuelles et moderne** (blocs, galets, graviers, sables) dans le lit de la Blanche.
- **E<sub>z</sub> : Eboulis récents**, sur les hauts des versants est des montagnes de La Scie et de Seymuit. Ces éboulis ont majoritairement été colonisés par la forêt.
- **Une zone de glissements** solifluxion se situe dans le vallon des Garcinets, au niveau du hameau.

#### 2.1.4.2 Pédologie

##### ↪ **Sols sur substrat d'origine glaciaire :**

Ces sols sont généralement peu évolués. Sous une litière organique peu épaisse, on trouve un horizon humifère surmontant directement le substrat constitué de blocs et cailloux cimentés par de l'argile. Ce type de sol est caractérisé par son hétérogénéité et sa sensibilité à l'érosion.

##### ↪ **Sols sur substrat calcaro-marneux à marneux :**

Les roches-mères sont constituées par des couches de marnes noires, des bancs calcaires noirs à patines ocre à rouille ou des lits alternant de bancs marno-calcaires et marneux, suivant les étages géologiques. Les sols qui en proviennent appartiennent à la famille des sols calcimagnésiques.

Certains terrains, de pente très faible, présentent un sol évolué de type sol brun calcaire (calcosol) à brun calcique (calcisol), grâce en particulier au colluvionnement (bas-fonds) ou au travail du sol résultant d'une mise en culture ancienne (cas d'une partie des marnes du Domérien).

La plupart des terrains ont une pente moyenne à forte et un continuels rajeunissement des sols qui demeurent au stade de rendzine peu profonde (cas de la majorité du Domérien et du Toarcien).

Enfin, le sol est quasi absent des zones marneuses sensibles à l'érosion en nappe ou linéaire (Aalénien marneux) et des bancs de calcaires épais formant des falaises (Aalénien marno-calcaire).

#### 2.1.5 Climatologie

Situé dans le sud du département des Hautes-Alpes, le site bénéficie d'un climat des Alpes du Sud, avec une influence méditerranéenne assez marquée.

La station météorologique de référence est celle de Tallard, située à 16 km à l'ouest du sommet de la Montagne de Seymuit. Cette station se situe à une altitude de 596 m. Le site s'étend quant à lui sur une altitude plus importante, allant de 680 à 1 578 m. Le gradient généralement admis pour la température moyenne en fonction de l'altitude est de 0,55°C pour 100 m d'élévation (Ladier, 2004).

#### Températures :

Le tableau ci-dessous fournit quelques caractéristiques thermiques de la station de Tallard (Chas E., 1994 ; Météo France) :

Température moyenne annuelle	Minima de janvier	Maxima de juillet	Nombre annuel de jours de gel <sup>1</sup>	Nombre annuel de jours très froids <sup>2</sup>	Nombre annuel de jours très chauds <sup>3</sup>
1961-1996 10,3 °C	1961-1996 -3,6 °C	1961-1996 26,8 °C	1951-1985 120	1951-1985 8	1951-1985 70

La station de Tallard se caractérise par une forte amplitude thermique. Ainsi, l'écart entre la moyenne des températures minimales de janvier et la moyenne des températures maximales de juillet est de 30,4°C sur la période 1961-1996 (données Météo-France). L'écart entre la moyenne du mois le plus froid et la moyenne du mois le plus chaud est de 18°C, ce qui figure parmi les plus élevés de France. Enfin, les amplitudes diurnes entre la température minima et la température maxima est très élevée en toutes saisons (Chas, 1994). Ces fortes amplitudes induisent de fortes contraintes sur la végétation.

#### Précipitations :

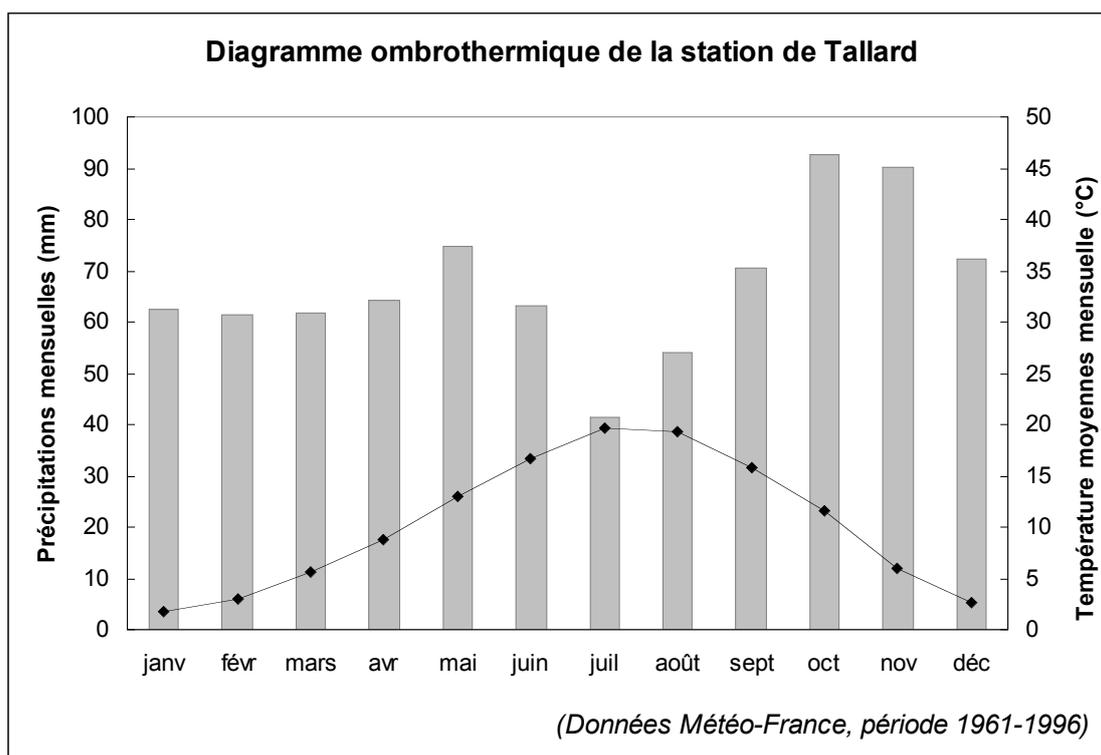
Les précipitations moyennes annuelles atteignent de 809,1 mm sur la période 1961-1996 (Données Météo-France). Le régime de précipitations reflète l'influence méditerranéenne du site avec un maximum au printemps et à l'automne. Le mois le plus sec est le mois de juillet, avec 41,5 mm. Mais le seuil d'aridité au sens de Gaussen (caractérisé par  $P < 2T$ ) n'est pas atteint.

Ces précipitations sont souvent violentes, comme en témoignent les pentes ravinées sur le site.

<sup>1</sup> températures minimales sous abri inférieures ou égales à 0 °C.

<sup>2</sup> températures minimales sous abri inférieures ou égales à -10 °C.

<sup>3</sup> températures maximales sous abri supérieures ou égales à 25 °C.



### 2.1.6 Hydrologie

Le site est drainé par trois bassins-versants principaux, rejoignant tous trois les eaux de la Durance. Les torrents et ravines du site se caractérisent par un régime torrentiel.

- Les versants est de la Crête de la Scie et de la Montagne de Seymuit approvisionnent le **torrent de La Blanche**. Celle-ci borde le côté est du site Natura 2000, mais n'en fait pas partie. Le principal cours d'eau du site est la rivière du Vallon des Garcinets, se jetant dans la Blanche sur sa rive gauche à hauteur de la ferme de l'Aiguille. Trois sources se situent en amont du hameau des Garcinets, dont deux sont captées pour alimenter le village en eau. La Blanche se jette dans la Durance au niveau du bassin de compensation d'Espinasses, au pied du barrage de Serre-Ponçon.
- Le versant ouest de la Montagne de la Scie est parcouru par de nombreuses ravines temporaires se regroupant pour former le ravin des Gragettes. Ces ravines donnent souvent lieu à des départ d'érosion. Le ravin des Gragettes se jette en contrebas dans le **torrent de Bréziers**, affluent de la Durance.
- Les versants ouest de la Montagne de Seymuit et de la crête de Bernie collecte les précipitations par les ravins des Juriannes, du Petit Coulet, de Gineste et principalement par le Ravin des Garaus. Ces ravins se rattachent au bassin-versant du **torrent de la Clapouse**, rejoignant la Durance au niveau de Rochebrune.

### 2.1.7 Végétation

Le site se situe à la limite entre le domaine alpin et le domaine méditerranéen. Il est inclus dans la zone phytogéographique subméditerranéenne, avec la présence de cortèges spécifiques du secteur mésoalpin externe sur les montagnes de Seymuit et de la Scie (Chas, 1994).

On observe de forts contrastes de végétation entre les expositions d'ubac (hêtraie mésophile) et d'adret (éboulis thermophiles, garrigues méditerranéennes, pineraie sèche, chênaie pubescente...). Le site comprend deux grands compartiments bioclimatiques : l'étage de végétation supra-méditerranéen et l'étage montagnard.

#### 2.1.7.1 Etage supra-méditerranéen

Cet étage s'étale jusqu'à 900 m d'altitude en ubac et 1 100 m en adret. On y retrouve une majorité de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et une chênaie de Chênes pubescents (*Quercus pubescens*). Cet étage abrite également des pelouses sèches ponctuant le couvert forestier, des landes et des garrigues, ainsi que des éboulis thermophiles pauvres en végétation. La végétation optimale de cet étage correspond aux chênaies du *Quercion pubescentis*, souvent bloqués à des stades moins évolués à Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*).

#### 2.1.7.2 Etage montagnard

Cet étage concerne la majorité du site, de 900 m d'altitude en ubac environ jusqu'au point culminant du site (1 578 m). La végétation optimale de cet étage correspond à la Hêtraie-Sapinière.

##### - Milieux forestiers

Les stations les plus humides d'ubac sont essentiellement peuplées de Hêtres (*Fagus sylvatica*) et d'Erables (*Acer* spp.) avec quelques Sapins pectinés (*Abies alba*). Ces stations correspondent potentiellement à des Hêtraies-sapinières moyennement sèches (*Geranio-nodosi-Fagenion*). Les secteurs plus secs comportent essentiellement du Hêtre (*Fagus sylvatica*) et du Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*). Ils présentent des faciès plus proches du *Cephalanthero-Fagion* mais sans en avoir toutes les caractéristiques.

Des plantations de Sapins pectinés (*Abies alba*), de Mélèzes d'Europe (*Larix decidua*) et de Pins noirs d'Autriche (*Pinus nigra* subsp. *nigra*) ont été réalisées par l'ONF.

Les stations d'adret abritent majoritairement des peuplements de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) et des Hêtraies sèches, associées à des plantations de Pins noirs d'Autriche. Les zones les plus fraîches abritent quelques Chênes pubescents (*Quercus pubescens*), notamment sur les croupes.

##### - Milieux ouverts

Les milieux ouverts correspondent essentiellement aux secteurs agricoles : parcelles cultivées en céréales ou en luzerne du vallon des Garcinets, prairies permanentes de l'*Arrhenatherion elatioris*, prairies pâturées de l'alliance du *Mesobromion erecti*.

Une végétation de type garrigue ou lande se développe également sur le site avec différentes alliances représentées :

- *Berberidion vulgaris* dominée par l'Amélanchier à feuilles ovales (*Amelanchier ovalis*) ;
- *Lavandulo angustifoliae-Genistion cinerea* dominée par la Lavande (*Lavandula angustifolia*) et le Genêt cendré (*Genista cinerea*).

##### - Milieux rocheux

Les versants boisés à pentes fortes sont entaillés par des éboulis thermophiles calcaires dont la forte mobilité freine voire empêche leur colonisation par la végétation (Alliance du *Stipion calamagrostis*).

Deux secteurs de falaises calcaires se situent sur le versant est de la Montagne de Seymuit. Leur caractère fortement instable et leur faible surface empêche l'installation des cortèges floristiques chasmophytiques<sup>4</sup> qui pourraient potentiellement se développer sur ce type de situation topographique.

##### - Milieux humides

Les principaux milieux humides du site correspondent à des boisements des bords de rivières à Frênes (*Fraxinus excelsior*) et Aulnes blancs (*Alnus incana*) et à des fourrés montagnards des bords de

---

<sup>4</sup> Végétaux qui poussent à la faveur des petites accumulations de terre dans les fissures et anfractuosités des zones rocheuses.

torrents à Saule drapé (*Salix eleagnos*) et Saule pourpre (*Salix purpurea*). Le seul cours d'eau permanent du site est le torrent du Vallon des Garcinets (*Salicion eleagni* et *Alnion incanae*).

## **2.2 Données administratives**

---

Hormis le statut de site Natura 2000, d'autres procédures en lien avec l'environnement ou l'économie du site existent ou sont à l'étude. Le Document d'Objectifs se doit de veiller à leur cohérence et à leur compatibilité avec les objectifs de la Directive Habitats.

### **2.2.1 Communes concernées**

Le site concerne seulement **la commune de Breziers**, dans le canton de Chorges.

### **2.2.2 Intercommunalité**

La commune de Breziers est membre de la **Communauté de Communes du Pays de Serre Ponçon**.

### **2.2.3 Indicateurs socio-économiques**

Les tableaux présentés ci-dessous ont été réalisés à partir des données fournies par le Recensement général Agricole (1987, 1998, 2000), par l'INSEE et par le Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes.

**NB** : Ces données concernent la totalité du territoire communal et non uniquement la zone incluse dans le site Natura 2000.

<b>COMMUNE DE BREZIERIS</b>			
<b>DONNEES ADMINISTRATIVES (INSEE)</b>			
Canton de	Chorges		
Structure intercommunale :	Communauté de Communes du Pays de Serre Ponçon		
Nombre d'habitants (1990)	128		
<b>Nombre d'habitants (1999)</b>	<b>124</b>		
Superficie INSEE	30 km <sup>2</sup>		
Densité (1999)	4 hab/km <sup>2</sup>		
Nombre de logements (1999)	116		
% de résidences principales (1999)	56 %		
<b>DONNEES FORESTIERES ET AGRICOLES</b>			
<i>(données du recensement général agricole)</i>	1979	1988	<b>2000</b>
Nombre total d'exploitations	38	22	<b>15</b>
dont nbre d'exploitations professionnelles	5	7	<b>4</b>
Surface agricole utile (ha)	501	366	<b>295</b>
- Terres labourables	297	271	<b>164</b>
- Surface toujours en herbe	186	88	<b>129</b>
Nombre d'ovins (brebis mères)	494	291	<b>389</b>
Nombre de têtes de volaille	345	282	<b>174</b>
Nombre de bovins	205	190	<b>63</b>
Superficie de bois et forêt (Inventaire Communal 1998)	1 375 ha		
Nombre de chasseurs de la commune (2005)	33		
<b>CAPACITES D'ACCUEIL TOURISTIQUE (DONNEES 2007)<sup>5</sup></b>			
Meublés (nb de personnes)	11		
Hotels (nb de personnes)	0		
Camping (nb de personnes)	0		
<b>SUPERFICIE DANS LE SITE NATURA 2000</b>	<b>% DU TERR. COMM. DANS LE SITE</b>		
1 404 ha	45,7 %		

#### **2.2.4 Statut du foncier**

Le tableau suivant indique la répartition du site par grand type de propriété :

	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Pourcentage</b>
Forêt Domaniale	275,4	20 %
Forêt Communale	889,3	63 %
Terrain communal (hors régime forestier)	70,5	5 %
Terrain privé	168,5	12 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 403,7</b>	<b>100 %</b>

<sup>5</sup> Données 2007 du Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes.

Ainsi il apparaît que la majeure partie du site relève d'un statut public, avec 68 % de territoire communal et 20 % de forêt domaniale. Les terrains privés occupent seulement 12 % du site. Ils correspondent essentiellement à des terrains agricoles, dont la plupart sont localisés dans le Vallon des Garcinets.

Le territoire communal contenu dans le site est majoritairement boisé, avec 63 % de la superficie bénéficiant du Régime Forestier sur les 68 %.

La **carte n°1** illustre la répartition de ces différents statuts sur le site.

### **2.2.5 Documents d'urbanisme**

La commune de Bréziers ne bénéficie pas encore d'un Plan Local d'Urbanisme, mais seulement d'une carte communale.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme figure parmi les objectifs du conseil municipal élu en mars 2008.

### **2.2.6 Risques naturels**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2002, le Document Communal Synthétique de la Bréziers informe ses habitants sur les risques majeurs encourus dans cette commune.

#### **2.2.6.1 Crues de torrents**

Le risque de crue de torrent sur le site correspond :

- aux crues du **torrent du Vallon des Garcinets**, qui concerne la RD1 et le chemin communal menant au hameau des Garcinets ;
- aux crues du **torrent de la Blanche**, qui peuvent concerner quelques bâtiments et deux routes.

Les crues de torrents se manifestent sous différentes formes : divagation des cours d'eau avec des transports solides et des dépôts de matériaux, érosion des berges, engravement du lit, débordement des torrents et ravins, mais aussi laves torrentielles.

Les ravins sont exposés aux mêmes types de crues que les rivières torrentielles.

#### **2.2.6.2 Mouvements de terrain**

A l'exception d'un secteur plus plat au fond du Vallon des Garcinets, la totalité du site est soumise au risque de mouvement de terrain. Ce risque se manifeste sous différentes formes :

##### Ravinement

La Montagne de la Scie et le Bois des Devins sont assez fréquemment concernés par des ravinements. Ce phénomène est déclenché par des fortes précipitations et facilité par des pentes dénudées.

##### Chute de pierres ou blocs

Des zones de départ de blocs se trouvent au niveau des versants situés en rive gauche du torrent de la Blanche. Des blocs peuvent être libérés en provenance d'affleurements rocheux au niveau de la Montagne de Seymuit, de la Crête de Bernie et du Col des Garcinets. Cet aléa menace essentiellement le hameau des Garcinets, la RD1 descendant du Col des Garcinets et les routes forestières du secteur.

### **2.2.6.3 Risque sismique**

Sur l'ensemble du canton de Chorges, le risque sismique est faible (Zone I b) selon le zonage officiel. Les secousses sismiques peuvent engendrer des glissements de terrain et des chutes de blocs ou de pierres. Les séismes ne sont pas rares dans la région, mais n'atteignent pas des intensités très élevées.

### **2.2.6.4 Feux de forêt**

Durant la période 1973 - mai 2002, la commune de Bréziers a subi quatre incendies de forêt, détruisant des surfaces allant de 0,1 à 0,5 ha dus à la foudre ou encore à la ligne EDF. Les boisements mélangés de feuillus et de conifères sont exposés à un risque de feu de forêt, notamment au niveau du Bois des Devins ou du Bois de Gaudissart.

Le site bénéficie des dispositifs mis en place sur le département par les services de l'ONF de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). Ainsi, une réserve DFCI de 67 m<sup>3</sup> est installée au canton des Garcinets en forêt communale de Bréziers. Dans la forêt domaniale de Moyenne Durance, le site comprend deux citernes DFCI de 30 m<sup>3</sup> à proximité de routes forestières sur la crête de la Scie et vers les Borels.

## **2.2.7 Zonage environnemental (autres que Natura 2000)**

(cf. carte n°2)

### **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Le site est partiellement inclus dans la ZNIEFF<sup>6</sup> n°05-120-100 « Montagne de La Scie et de Seymuit ». Cette ZNIEFF terrestre de type II couvre une superficie de 1 982,17 ha. Elle a été décrite en 2003.

Les milieux ayant déterminé le classement en ZNIEFF du site sont des hêtraies, des hêtraies-sapinières neutrophiles des Alpes du Sud et de Provence (*Trochiscantho-Abietetum*, code 41-17) et des Forêts de ravin *Tilio-Acerion* (code 41-4). La ZNIEFF abrite également un autre milieu remarquable : les Falaises calcaires des Alpes du Sud et du Languedoc (code 62-151).

Deux espèces déterminantes ont également contribué au classement du site en ZNIEFF :

- le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) dont la reproduction sur le secteur est probable voire certaine ;
- l'Astragale queue-de-renard (*Astragalus alopecurus*).

On distingue en outre quatre espèces d'oiseaux remarquables dans la ZNIEFF : l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), le Circaète Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*) et le Tétrás lyre (*Tetrao tetrix*).

## **2.2.8 Sites classés, sites inscrits, monuments historiques**

**Sans objet**

## **2.2.9 Autres documents de planification ou de gestion (SAGE, contrat de rivière)**

**Sans objet**

---

<sup>6</sup> ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

## 3 LE PATRIMOINE NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les différents inventaires réalisés sur le site ont eu comme cadre de référence le cahier des charges élaboré par la DIREN PACA et le CSRPN ("Cahier des charges pour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales et animales dans les sites Natura 2000 de la région PACA", DIREN PACA 2007).

### 3.1 Inventaire des habitats naturels

---

#### 3.1.1 Méthode de cartographie

La cartographie des habitats naturels a été confiée au Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA). Des corrections ont été effectuées début 2008 par l'ONF, par des visites de terrain et par la confrontation aux documents d'aménagements forestiers.

Les cartes suivantes présentent les résultats de l'inventaire des milieux naturels :

- la carte des habitats selon la typologie Corine, qui couvre la totalité du site (**carte n°3** en annexe) ;
- la carte des habitats d'intérêt communautaire, où ne figurent que les milieux listés à l'annexe 1 de la Directive Habitats selon la typologie EUR25 (**carte n°4** en annexe) ;
- la carte des grands types de milieux, qui aidera à l'élaboration et à la mise en application de la charte Natura 2000 du site (**carte n°5** en annexe).

#### 3.1.2 Surface et importance des habitats d'intérêt communautaire

Sur le site, six habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés, dont un prioritaire :

- Boisements des bords de rivières de Frêne (*Fraxinus excelsior*) et Aulne blanc (*Alnus incana*) [**91E0, habitat prioritaire**]. Cet habitat a été inventorié en rives du torrent du Vallon des Garcinets. Il correspond à un faciès de ripisylve assez fermé, avec des bois durs comme le Frêne. Les ripisylves de ce type sont également présentes de façon fragmentaire et localisée le long du torrent La Blanche, faisant la limite du site, dans les rares endroits où la rivière n'est pas trop encaissée.
- Rivières alpines avec végétation ligneuse à *Salix eleagnos* [**3240**]. Cet habitat correspond essentiellement au torrent des Garcinets, seul cours d'eau permanent inclus dans le site. Il s'observe également de façon marginale le long du torrent La Blanche, faisant la limite du site, dans les rares endroits où la rivière n'est pas trop encaissée.
- Pelouses montagnardes des situations moyennement sèches, sur sol profond basique à Brome dressé (*Bromus erectus*) [**6210**]. Cet habitat est le principal type de milieu ouvert du site, après les cultures. Il est par ailleurs l'habitat majoritaire de l'Astragale queue de renard (*Astragalus centralpinus*) sur le site. Il est également important pour de nombreuses espèces du site, en raison de l'interruption du couvert forestier qu'il procure et de la diversité floristique qui lui est associée. Toutefois, en raison de la nature limitante du substrat marno-calcaire, la richesse floristique de cet habitat (notamment en orchidées) est nettement plus faible que sur d'autres sites où il est représenté.
- Prairies montagnardes permanentes à Fromental (*Arrhenaterum elatius*) [6510]. Cet habitat est très faiblement représenté sur le site (0,04 %). Il correspond à une petite parcelle de prairie dans le vallon des Garcinets. Cette station n'abrite pas d'espèces protégées ou inscrites au livre rouge national. Par ailleurs, cet habitat est largement représenté dans cette partie des Alpes et sa valeur patrimoniale est donc assez faible localement.

- Eboulis calcaires montagnards riches en éléments fins, des situations chaudes à Calamagrostide argentée (*Achnatherum calamagrostis*) [8130]. Ces éboulis sont répartis sur la quasi totalité du site, dont ils occupent une proportion de 12,51 % de la surface. Leur forte mobilité freine voire empêche leur colonisation par la végétation et leur confère une flore appauvrie.
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique [8210]. Ces falaises n'occupent qu'une superficie marginale sur le site (0,1 %) sur le versant est de la Montagne de Seymuit. Par ailleurs, ces falaises ne sont pas très typiques, en raison de l'absence des cortèges de végétation chasmophytique caractéristique. Leur caractère fortement instable et leur faible surface empêchent l'installation de ces cortèges floristiques qui pourraient potentiellement se développer sur ce type de situation topographique.

Chacun de ces habitats fait l'objet d'une fiche de présentation fournie en annexe.

Le site abrite également des habitats importants pour la conservation des espèces de la directive habitats, qui seront désignés comme "habitats d'espèces" d'intérêt communautaire.

Les principaux habitats d'espèces d'intérêt communautaire sur le site (faisant l'objet d'une fiche détaillée en annexe) sont :

- **Forêts montagnardes des situations moyennement sèches de Hêtre** (*Fagus sylvatica*). Cet habitat est représenté sur le site par des associations de l'alliance du *Geranio-nodosi-Fagenion*. Dans les secteurs plus secs, certains faciès de peuplements présentent un faciès se rapprochant de l'alliance du *Cephalanthero-Fagion*, mais sans en présenter toutes les caractéristiques. En effet, les sols comportent beaucoup de litière, le sous-bois peu d'herbacées. **Cet habitat est donc rattaché au *Geranio-nodosi-Fagenion***. Cet habitat abrite la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), espèce inféodée aux hêtraies. Les forêts de Hêtres abritent également les 4 espèces de chiroptères du site (voir § suivant) en leur fournissant des aires de chasse et des gîtes forestiers. Ce type de peuplements forestiers est également l'habitat du Sabot de Vénus, mais leur degré de maturité sur le site n'est pas suffisant (exploitation passée sous forme de taillis) pour observer un développement en grande quantité de cette espèce, qui n'a été observée que sur une seule station en bordure ouest du site.
- **Forêts supraméditerranéennes et montagnardes de Pins sylvestres** (*Pinus sylvestris*). Les peuplements adultes de cet habitat sont importants pour la réalisation du cycle de reproduction de l'Isabelle de France (*Actias isabellae*). De même que les hêtraies, les peuplements matures de Pins sylvestres abritent également les chiroptères forestiers fréquentant le site.

Bien que très peu représentées sur le site (1,7 %), les **forêts de Chêne pubescent** (*Quercus pubescens*) sont également intéressantes car elles abritent des espèces d'intérêt communautaire dont principalement le Lucane Cerf-Volant (*Lucanus cervus*) et le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*). Ces forêts sont localisées sur des versants d'adret vers la Crête de la Scie et au dessus de Champ Blanc (voir carte 3).

Les autres habitats d'intérêt communautaire jouent un rôle moins primordial pour l'accueil des espèces d'intérêt communautaire : peuplements pionniers de Frênes (*Fraxinus excelsior*), plantations de Mélèzes, plantations d'autres conifères, plantations de Noyers... Les villages offrent des gîtes potentiels pour les espèces de chauves-souris non forestières du site (essentiellement les Petits et Grands rhinolophes). Enfin, les haies ont été catégorisées en habitat d'intérêt communautaire en raison de leur rôle de corridor écologique dans le vallon des Garcinets.

**Le tableau suivant indique la liste des habitats du site, avec leurs statuts et leurs surfaces respectives.**

Statut	Code CORINE	Habitat	Code EUR_25	Libellé EUR_25	Surface Site (ha)	%Site
PR	44.2	Boisements des bords de rivières de Frêne ( <i>Fraxinus excelsior</i> ) et Aulne blanc ( <i>Alnus incana</i> )	91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	2,19	0,16
IC	24.224	Fourrés montagnards des bords de torrents de Saule drapé ( <i>Salix elaeagnos</i> ) et Saule pourpre ( <i>Salix purpurea</i> )	3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	0,73	0,05
IC	34.3265	Pelouses montagnardes des situations moyennement sèches, sur sol profond basique à Brome dressé ( <i>Bromus erectus</i> )	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	28,93	2,06
IC	34.3265&83.15	Pelouse du <i>Mesobromion erecti</i> sous couvert de verger d'arbres fruitiers	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) sous couvert de vergers d'arbres fruitiers	0,58	0,04
IC	38.2	Prairies montagnardes permanentes à Fromental ( <i>Arrhenatherum elatius</i> )	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Centralpinus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	0,07	0,01
IC	61.311	Eboulis calcaires montagnards riches en éléments fins, des situations chaudes à Calamagrostide argentée ( <i>Achnatherum calamagrostis</i> )	8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	175,59	12,51
IC	62.15	Falaises calcaires alpines et sub-méditerranéennes	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1,66	0,12
<b>Sous-total habitats directive :</b>					<b>209,77</b>	<b>14,94</b>
HE	41.174	Forêts montagnardes des situations moyennement sèches de Hêtre	-	-	554,74	39,52
HE	41.39	Bois de Frênes ( <i>Fraxinus excelsior</i> ) post-cultureux	-	-	1,79	0,13
HE	41.711	Forêts supraméditerranéennes des situations sèches de Chêne pubescent ( <i>Quercus pubescens</i> )	-	-	24,29	1,73
HE	42.59	Forêts supraméditerranéennes et montagnardes de Pin sylvestre ( <i>Pinus sylvestris</i> )	-	-	323,45	23,04
HE	83.31	Plantations de conifères	-	-	15,25	1,09
HE	83.31 /41.174 /42.59	Plantations de Sapins pectinés sous couvert de Hêtres et de Pins sylvestres matures	-	-	40,79	2,91
HE	83.3111	Plantations de Mélèzes d'Europe	-	-	64,49	4,59
HE	83.325	Plantations de Noyers	-	-	2,07	0,15
HE	83.2	Villages	-	-	0,84	0,06
HE	84.2	Haies	-	-	1,65	0,12
<b>Sous-total habitats d'espèces :</b>					<b>1029,36</b>	<b>73,33</b>
NC	31.8123	Fourrés montagnards des terrains rocailloux à Amélanche à feuilles ovales ( <i>Amelanchier ovalis</i> )	-	-	7,35	0,52
NC	32.6	Garrigues supraméditerranéennes et montagnardes des terrains rocailloux à Aphyllanthe de Montpellier ( <i>Aphyllanthes monspeliensis</i> ), Thym vulgaire ( <i>Thymus vulgaris</i> ) ou Lavande vraie ( <i>Lavandula angustifolia</i> )	-	-	10,83	0,77
NC	32.62	Landes montagnardes des terrains rocailloux à Genêt cendré ( <i>Genista cinerea</i> )	-	-	126,54	9,02
NC	81.1	Prairie mésophile améliorée	-	-	1,12	0,08
NC	82	Cultures	-	-	18,68	1,33
<b>Sous-total autres habitats :</b>					<b>164,51</b>	<b>11,72</b>
<b>TOTAL :</b>					<b>1403,65</b>	<b>100,00</b>

### **3.1.3 Dynamique de la végétation**

Globalement sur le site, la dynamique de la végétation revêt deux tendances principales :

- **fermeture des milieux agricoles ouverts** : cette tendance est particulièrement observable sur certaines prairies du *Mesobromion erecti* , où de jeunes ligneux témoignent du début d'une phase de colonisation, qui peut passer par une phase de fourrés du *Berberidion vulgaris*. Les cultures seraient également soumises à cette dynamique si elles étaient abandonnées. La pratique du pastoralisme bloque cette dynamique.
- **maturation des écosystèmes forestiers** : cette maturation prend la forme d'une augmentation du nombre d'arbres de gros diamètres et d'une augmentation du nombre d'arbres sénescents, entraînant un accroissement de la capacité d'accueil de la forêt pour les espèces saproxylophages et pour les espèces de chiroptères arboricoles. La dynamique naturelle des forêts entraîne également une substitution des espèces pionnières par des espèces climatiques, lorsque les conditions climatiques et édaphiques sont réunies. Dans le cas contraire, la phase pionnière se maintient en place. C'est notamment le cas pour certains peuplements de Pins sylvestres du site. La pratique des exploitations sylvicoles entraîne un rajeunissement de la forêt, voir un maintien forcé de certaines essences au détriment des espèces spontanées, de moindre qualité. Les directives d'aménagement de l'ONF dans les Hautes-Alpes préconisent le recours prioritaire à des essences locales lorsque le choix est possible.

La dynamique des milieux d'éboulis et de landes/garrigues du site est faible voire nulle. En effet, les éboulis particulièrement instables du site entraînent un rajeunissement permanent des cortèges floristiques, qui se maintiennent en des groupements pionniers permanents. Les petites falaises calcaires sont soumises à une forte instabilité, qui empêche le processus de colonisation par la végétation.

La ripisylve tend vers une maturation avec une part de plus en plus importante des bois durs. Mais les crues associées au régime torrentiel des cours d'eau du secteur entraînent un rajeunissement régulier de la végétation ripicole, avec le retour au stade pionnier de ripisylve à *Epilobium fleischeri* .

## **3.2 Inventaires des espèces**

---

### **3.2.1 Présentation de la démarche**

Avant l'élaboration du document d'objectifs, il existait très peu de données naturalistes précises sur le site. Les inventaires biologiques menés sur le site avaient donc pour but de préciser ces connaissances, avec une attention particulière sur les espèces inscrites aux annexes de la Directive Habitat. Pour cela il a été fait appel à des spécialistes de différents groupes taxonomiques :

- le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) pour la flore,
- l'association Proserpine pour les insectes,
- le Centre de Recherches Alpin sur les Vertébrés (CRAVE) pour les amphibiens et reptiles,
- le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) pour les chauves-souris.

Les études se sont attachées d'abord aux espèces d'intérêt communautaire (annexe 2 de la Directive Habitats) mais ont également permis de mettre en évidence la présence de nombreuses espèces patrimoniales à divers titres, parfois particulièrement rares, souvent localement bien plus intéressantes que des espèces inscrites à la directive, qui s'avèrent parfois communes sur le site.

### 3.2.2 Rappel : les annexes de la Directive Habitats

L'**annexe 1** de la directive 92/43CEE fixe la liste des **habitats d'intérêt communautaire** (prioritaires ou non) dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

Les annexes 2, 4 et 5 de la directive 92/43CEE fixent des listes d'espèces auxquelles doit s'appliquer une réglementation spécifique :

↳ L'**annexe 2** fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de **Zones Spéciales de Conservation**. Leur habitat doit être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non).

↳ L'**annexe 4** fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une **protection stricte** sur l'ensemble du territoire européen. La plupart des espèces inscrites à cette annexe sont déjà protégées par la loi française.

Parmi les espèces inscrites à l'annexe 2, beaucoup figurent également à l'annexe 4, sauf par exemple lorsqu'elles sont susceptibles d'être exploitées (par exemple certains poissons) ou lorsque elles appartiennent à des groupes pour lesquels plusieurs Etats de l'UE n'ont pas de listes de protection.

↳ L'**annexe 5** fixe la liste des espèces (animales et végétales) dont le **prélèvement et l'exploitation** sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

L'annexe 3 définit les critères d'évaluation de l'opportunité d'intégrer un site au réseau Natura 2000, par son classement en Zone Spéciale de Conservation.

L'annexe 6 fixe les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et les modes de transport interdits.

Toutes les espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats identifiées sur le site font l'objet de fiches plus détaillées à la fin de ce document.

### 3.2.3 Les espèces végétales

#### 3.2.3.1 **Mode de recensement**

La flore du site était assez mal connue avant la mise en œuvre des inventaires liés à la cartographie des habitats. Les relevés phytosociologiques effectués à cette occasion par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) ont permis d'augmenter la connaissance floristique du site. Des prospections ciblées sur les deux espèces d'intérêt communautaire connues sur le site ont par ailleurs été réalisées afin de préciser leur répartition au sein du site.

Au total, le CBNA a effectué 11 relevés phytosociologiques sur le site, dont un en été 2003 et 10 en été 2006. La **carte 11** représente la localisation de ces relevés sur le site. Les résultats détaillés de ces relevés figurent en annexe.

### 3.2.3.2 Résultats

Au total, **186 espèces ont été répertoriées** sur le site, dont **deux figurent à l'annexe II** de la Directive Habitat : l'Astragale queue de renard (*Astragalus centralpinus*) et le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus* L.).

**NB** : ce résultat ne reflète qu'une partie de la richesse floristique du site, puisqu'une partie seulement des habitats ont fait l'objet de relevés phytosociologiques. Aucun inventaire exhaustifs de la diversité floristique n'a été effectué à ce jour sur le site.

#### Liste d'espèces végétales d'intérêt patrimonial

Tous statuts confondus, 8 espèces d'intérêt patrimonial à des titres divers ont ainsi été notées sur le site. Le tableau suivant dresse leur liste et résume leurs statuts :

Taxon	Livre Rouge National Tome 1	Livre Rouge National Tome 2	Livre Rouge PACA	Protection Nationale	Rareté Hautes-Alpes (Chas, 1994)
<i>Astragalus centralpinus</i>	X		X	X	AR
<i>Carex digitata</i> L.			X		PC
<i>Crepis biennis</i> L.			X		RR
<i>Cypripedium calceolus</i>		X	X	X	AR
<i>Galium obliquum</i> Vill.		X	X		C
<i>Katapsuxis silaifolium</i> (Jacq.) Raf. subsp. <i>silaifolium</i>			X		
<i>Knautia timeroyi</i> Jordan subsp. <i>collina</i> (Schübl. & Martens) Breistr.		X			AC
<i>Leucanthemum pallens</i> (Gay ex Perreymond) DC.			X		AC

#### Espèces d'intérêt communautaire :

- **Astragale queue de renard** (*Astragalus centralpinus*)

Hormis une station en Haute-Corse, cette espèce est limitée en France aux départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, où elle est rare et localisée. Cette espèce revêt une valeur patrimoniale toute particulière sur ce site, où elle atteint sa limite ouest de répartition alpine. Il s'agit en effet de la station la plus occidentale connue dans les Alpes.

Le site abrite trois stations de cette espèce : deux au pied ouest de la Montagne de la Scie et une sur la crête de la Montagne de Seymuit. La station de la crête de la Scie se trouve dans une pelouse à *Calamagrostis varia*, *Brachypodium rupestre* et *Bromus erectus* (*Mesobromion erecti*), plantée en Mélèze et Pin sylvestre. Une autre station se situe dans des pelouses à *Bromus erectus*, d'origine post-culturales. Ces stations sont menacées par la fermeture du milieu et par l'écrasement par des véhicules sur la crête de la Montagne de Seymuit.

- **Sabot de Vénus** (*Cypripedium calceolus*)

Cette espèce est assez courante dans les départements alpins, mais elle est plus ou moins rare partout ailleurs en France.

Une seule station a été répertoriée en bordure de site, dans le Bois des Devins. Elle se situe en lisière d'une Hêtraie piquetée de Pins sylvestres, en bordure de piste. Une attention particulière devra être apportée lors des exploitations forestières.

Le faible degré de maturité des hêtraies sur le site (exploitation passée sous forme de taillis) et le substrat marno-calcaire pourraient expliquer la faible population de cette espèce en comparaison avec d'autres sites voisins abritant d'importantes populations de Sabot de Vénus (forêt de Boscodon par exemple).

### **3.2.4 Les espèces animales d'intérêt communautaire**

Les différents inventaires réalisés ont été effectués après la cartographie des habitats. Les plans d'échantillonnage ont ainsi pu s'appuyer en partie sur ce travail pour s'adapter aux espèces recherchées.

#### **3.2.4.1 Chiroptères**

L'inventaire des chauves-souris du site a été réalisé par le Groupe Chiroptères de Provence (GCP), du 06 au 09 août 2007. Une session supplémentaire s'est ajoutée à l'étude initiale le 20 septembre 2007. De ce fait les résultats donnent principalement des indications sur le statut des espèces présentes en période d'estivage. Les conditions d'hivernage sur le site restent mal connues.

Toutes les espèces de chauves-souris présentes en France sont protégées et d'intérêt communautaire. Elles figurent toutes à l'annexe 4 de la Directive Habitats et un certain nombre est également inscrit à l'annexe 2.

L'intérêt manifesté pour ce groupe taxonomique est à mettre en relation avec le rôle important que jouent les chauves-souris dans les écosystèmes, mais surtout avec leurs exigences écologiques et leur vulnérabilité face à la dégradation de leurs habitats. Les cycles annuels et quotidiens des chauves-souris les amènent en effet à utiliser des types d'habitats très variés, souvent proches de l'homme, et leur survie dépend donc du bon état de conservation de ces milieux. Cette sensibilité fait de certaines espèces des révélatrices de la qualité globale des milieux naturels.

#### **Méthodes d'inventaire**

Les domaines vitaux des Chiroptères dépassant largement le cadre géographique du seul site, les chiroptères ont été inventoriés sur une zone d'étude plus vaste, désignée afin d'inventorier de la manière la plus exhaustive possible les espèces susceptibles d'exploiter le site. Cette zone d'étude englobe deux communes des Hautes Alpes (Bréziers et Rochebrune) et trois communes des Alpes de Haute Provence (La Bréole, Saint-Martin les Seynes et Selonnet). En effet, les chauves-souris peuvent parcourir plusieurs kilomètres entre leurs gîtes et leurs sites de chasse. Les chauves-souris issues des colonies de reproduction identifiées sous des ponts, dans des églises ou les villages environnants peuvent donc théoriquement chasser sur le site.

##### Prospections diurnes

Des prospections diurnes ont été effectuées afin de rechercher des milieux propices aux chauves-souris (pour la chasse ou le gîte). Celles-ci ont consisté en une enquête chez les particuliers mais aussi en des visites de combles, clochers, ruines ou ponts pour localiser des gîtes de chauves-souris.

##### Prospections nocturnes

La capture au filet et l'analyse des ultrasons sont des méthodes complémentaires à tout inventaire sur les chauves-souris :

- **Captures au filet japonais**, organisées par des équipes dont au moins un membre possède une autorisation ministérielle pour la capture de chiroptères. Les individus capturés sont identifiés, mesurés, puis relâchés. Trois soirées de captures ont été effectuées au sein de la zone d'étude, sur trois sites différents.

- **Ecoutes ultrasonores** : Cette méthode permet l'identification de toutes les espèces de chauves-souris, immédiatement ou après analyse des enregistrements grâce au logiciel « batsound ® ».

**NB:** les **conditions météorologiques défavorables de l'été 2007 ont contrarié les résultats** des inventaires. Ainsi, résultats obtenus et présentés ci-dessous peuvent sous-estimer la richesse en chiroptères du site et de leurs effectifs.

#### Analyse de la base de donnée et de la bibliographie

Une synthèse de la bibliographie et des études antérieures réalisées dans les communes jouxtant le site a permis de compléter les données de cet inventaire.

#### **Résultats**

Les prospections menées sur le site ont permis de recenser **13 espèces de chauves-souris, dont 4 figurent à l'annexe II de la Directive Habitats** : la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Petit et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* et *R. ferrumequinum*). A titre de comparaison, 30 espèces de chauves-souris ont été recensées dans la région PACA, et 28 dans le département des Hautes Alpes (05).

Remarque : Certaines espèces sont recensées comme potentiellement présentes, en se basant sur l'analyse du milieu et en fonction de la présence de l'espèce dans un périmètre proche.

Le tableau suivant présente la liste des espèces du site :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Présence	Statut Europe	Statut France	Rareté PACA
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	ZE	dh2, dh4, b2	N, V	R
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Pot. Site	dh2, dh4, b2	N, V	AR
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	ZE	dh2, dh4, b2	N, V	R
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Site	dh2, dh4, b2	N, V	AR
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	ZE	dh4, b2	N, S	C
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	ZE	dh4, b2	N, R	TR
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Pot.	dh4, b2	N, S	AC
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à Moustaches	Site	dh4, b2	N, S	PC
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Site	dh4, b2	N, V	AC
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Site	dh4, b2	N, S	TC
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Pot.	dh4, b2	N, S	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Site	dh4, b2	N, S	C
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	ZE	dh4, b2	N, S	TC

Légende : Site, ZE ou Pot. : Présence avérée sur le site, la zone d'étude ou présence potentielle  
**dh2** ou **dh4** : annexe II ou IV de la directive habitats  
**b2** : annexe II de la convention de Berne  
**N** : Protégé par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007  
**V, R ou S** : Espèce répertoriée comme « vulnérable », « rare » ou « à surveiller » dans le Livre Rouge de la faune menacée en France  
**TR, R, AR, PC, AC, C** : très rare, rare, assez rare, peu commun, assez commun, commun

La **carte n°7** indique les sites prospectés.

## Espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats :

- **Barbastelle d'Europe** *Barbastella barbastellus*

L'espèce a été contactée à une centaine de mètres seulement des limites du site Natura 2000 et il est probable qu'on l'y observerait en intensifiant les efforts de prospections. En effet, le site abrite les habitats favorables pour la Barbastelle d'Europe. Les prospections ont révélé que les contacts de l'espèce se concentrent au nord-ouest du site Natura 2000.

Le caractère forestier du site est un atout de poids à la présence de la Barbastelle. Les forêts mixtes sont très appréciées en tant que site de chasse. L'espèce gîte dans des cavités arboricoles. La présence de vieux fûts est donc primordiale. Aucun gîte n'a été identifié dans la zone d'étude mais on peut supposer que l'espèce occupe les cavités de vieux arbres.

- **Grand Rhinolophe** *Rhinolophus ferrumequinum*

Un seul site abritant l'espèce en hibernation a été localisé dans la zone d'études (base de données du GCP). Les pelouses sèches pourraient constituer des sites de chasse de cette espèce sur le site, ainsi que la plupart des milieux ouverts et semi-ouverts. Dans une moindre mesure l'espèce peut également chasser en forêt.

Le Grand rhinolophe est une espèce vulnérable dont les effectifs sont en régression en région PACA. Le site offre des habitats intéressants pour l'espèce, notamment des zones pastorales, haies, etc... qui peuvent constituer des habitats de chasse propices à cette espèce.

Cette espèce, comme la suivante, est par ailleurs assez difficile à contacter, au détecteur à ultrasons comme en capture.

- **Petit rhinolophe** *Rhinolophus hipposideros*

L'espèce a été contactée sur sept points, dont deux situés dans le périmètre Natura 2000. Au moins une colonie de reproduction a été mise en évidence dans les bâtiments abandonnés d'une ferme aux Achards (Bréziers), à moins de 300 m du site et il est donc fort probable que les individus s'y déplacent pour chasser.

La zone d'étude semble favorable du point de vue des habitats de chasse du Petit rhinolophe. En revanche, le site Natura 2000 présente peu de bâti et encore moins de cavités artificielles ou naturelles dans lesquelles l'espèce trouve des abris. Cette faible disponibilité en gîte est sans doute un facteur limitant pour la présence de cette espèce.

Le Petit rhinolophe est une espèce vulnérable en France. C'est une espèce typique des paysages d'agriculture traditionnelle en mosaïque. Elle recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêts avec des corridors boisés. La présence de milieux humides (rivières, étangs...) est également importante. Sur le site, le vallon des Garcinets apparaît comme lui étant favorable.

- **Murin à oreilles échancrées** *Myotis emarginatus*

Le Murin à oreilles échancrées serait rare sur le site. Pourtant, le milieu forestier dense lui est théoriquement favorable. La seule donnée concernant cette espèce est une donnée d'ultrason sur laquelle l'identification ne peut être certaine (confusion possible avec une autre espèce, mais le milieu correspond plutôt à l'habitat du Murin à oreilles échancrées.

Le Murin à oreilles échancrées est connu pour se nourrir des mouches et des araignées qu'il capture en forêts ou dans des secteurs bocagers.

Ses proies clés sont liées notamment au pâturage. Les habitats qui lui sont le plus favorables sont donc peu présents sur le site, mais plus fréquents aux abords de celui-ci.

Le Murin à oreilles échancrées est une espèce qui se reproduit en cavités ou en bâtiments. Aucune donnée de reproduction n'existe à ce jour dans la commune de Bréziers.

### 3.2.4.2 Insectes

Les coléoptères et les lépidoptères du site ont fait l'objet d'une étude réalisée par l'association Proserpine. L'étude de ces seuls groupes a été choisie car ils englobent la plupart des espèces d'insectes d'intérêt communautaire potentiellement présentes dans la région. Des spécialistes de ces deux groupes ont donc parcouru le terrain sur l'ensemble du site au cours de l'année 2007. A noter qu'il n'y avait pas eu d'étude entomologique particulière sur le site auparavant.

#### Lépidoptères

##### **Méthodes d'inventaire**

L'inventaire des lépidoptères a été réalisé par l'association « Proserpine ». Des prospections de terrain ont été réalisées les habitats fréquentés par les papillons diurnes à l'occasion de cet inventaire en 2007. Les résultats ont été complétés par des observations issues de la base de données de l'association.

NB : Les conditions météorologiques ont été particulièrement défavorable lors de l'été 2007 et les résultats des inventaires peuvent être incomplets.

L'inventaire se base sur des observations "à vue" pour les espèces les plus facilement identifiables, les autres étant capturées au filet le temps de la détermination. Des prospections nocturnes ont été effectuées à l'aide de femelles captives pour mettre en évidence la présence de l'Isabelle de France (*Actias isabellae*).

Chaque observation de lépidoptère a été notée et localisée précisément, ainsi que l'habitat concerné, afin d'obtenir un inventaire qualitatif et (dans une certaine mesure) quantitatif au vu du nombre d'observations d'une espèce donnée. Cet inventaire permet ainsi d'avoir une idée de la répartition des espèces sur le site.

##### **Résultats**

98 espèces de papillons ont été identifiées (dont 5 issues de la base de données de l'association Proserpine et 93 issues des observations de l'été 2007) :

- 87 espèces de rhopalocères, soit 34% des Rhopalocères de France et 40% des espèces recensés en région PACA
- 11 espèces d'hétérocères, dont 10 sont des papillons diurnes.

Le site présente une diversité intéressante en Lépidoptères. Trois espèces citées dans la Directive Habitats ont été identifiées, dont deux au titre de l'annexe II. Trois espèces sont protégées au plan national et figurent comme vulnérables sur le livre rouge en France. Enfin, d'autres espèces ne bénéficient pas de statut de protection mais ont un intérêt patrimonial au niveau local, étant en limite d'aire de répartition, endémiques de la région et/ou en forte régression.

Le tableau suivant regroupe ces espèces à enjeu patrimonial :

Taxon	Nom vernaculaire	Europe	France		PACA	
			Protection	Livre rouge	Patrimoine	Statut
<b>LYCAENIDAE</b> <i>Agrodiaetus ripartii</i> <i>Glaucoopsyche melanops</i> <i>Meleageria daphnis</i> <i>Polyommatus amandus</i>	Sablé provençal Azuré de la Badasse Azuré de l'Orobe Azuré de la Jarosse				F% F% F%	S
<b>NYMPHALIDAE</b> <i>Apatura ilia</i> <i>Apatura iris</i> <i>Mellicta dejone</i> <i>Erebia epistygne</i>	Petit Mars changeant Grand Mars changeant Mélitée des Linéaires Moiré provençal				LA	V V S S
<b>PAPILIONIDAE</b> <i>Zerynthia polyxena</i> <i>Zerynthia rumina</i>	Diane Proserpine	b2, dh4	AM AM	V V	M	
<b>PIERIDAE</b> <i>Leptidea duponcheli</i> <i>Anthocharis euphenoides</i> <i>Pieris mannii</i>	Piérade de Duponchel Aurore de Provence Piérade de l'Ibérade				F% F% F%	
<b>ARCTIIDAE</b> <i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	dh2*				
<b>SATURNIDAE</b> <i>Actias isabellae</i>	Isabelle de France	b3, dh2, dh5	AM	V	E	

#### Légende :

Protection Européenne	<b>dh2, dh4</b> <b>dh2*</b>	Directive habitat Annexe 2 ou Annexe 4, Espèce prioritaire
Protection Française	<b>b2, b3</b>	Annexe 2, annexe 3 de la convention de Berne
Livre rouge France	<b>AM</b>	Arrêté ministériel de protection nationale de juillet 1993
PACA	<b>V</b> : vulnérable Statut Valeur patrimoniale	<b>M</b> menacé ; <b>V</b> vulnérable ; <b>S</b> sensible <b>F%</b> fort pourcentage ; <b>LA</b> limite d'aire de répartition

Il convient également de noter que l'Alexanor (*Papilio alexanor*) a été observée à proximité du site, au lieu dit « Le Collet » sur la commune de SAINT MARTIN LES SEYNE. Cette espèce, protégée au niveau national et inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats pourrait être présente sur le site. Elle serait donc à rechercher, en particulier sur les pentes à éboulis instables du col des Garcinets.

#### Les espèces de la Directive Habitat

Les observations d'individus des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats figurent en annexe sur la **carte n°8**, ainsi que les principaux habitats fréquentés par ces espèces.

- ***Euplagia quadripunctaria*** - Ecaille chinée [Edh2\*]

L'Ecaille chinée n'a été observée qu'une seule fois sur le site « Montagne de Seymuit - Crête de la Scie ». Cela doit être attribué aux conditions climatiques de l'été 2007 particulièrement défavorables aux lépidoptères et à une recherche insuffisante de cette espèce pendant sa période de vol. En France et plus particulièrement en région PACA, *Euplagia quadripunctaria* est une espèce répandue et commune. Le papillon doit être normalement présent en de nombreuses places en particulier le long des pistes forestières.

- **Actias isabellae** - Isabelle [Edh2, Edh5]

Cette espèce pond ses œufs sur des Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*), dont les aiguilles constituent la nourriture quasi exclusive des larves. Même s'il est possible de rencontrer l'Isabelle dans des lieux très divers du site, car ce papillon au vol puissant et rapide est en mesure d'effectuer des déplacements importants, seuls quelques habitats sont susceptibles d'abriter une population d'*Actias isabellae*. Les zones les plus favorables sont situées à l'ubac de préférence dans un vallon humide avec des peuplements anciens de Pin Sylvestre. C'est sur un tel lieu dans le vallon des Garcinets que l'Isabelle a pu être observée fin avril 2007 (Proserpine, 2008). Ce Saturnidé est répandu dans tout le bassin de la moyenne Durance. Dans ce Document d'Objectifs, les milieux particulièrement intéressants retenus pour cette espèce correspondent donc aux forêts contenant du Pin sylvestre situées à moins de 150 m d'altitude au dessus d'un cours d'eau permanent (voir **carte 8**).

## Coléoptères

Les coléoptères sont présents dans des milieux assez variés, et adultes et larves ne fréquentent pas toujours les mêmes biotopes. Globalement, beaucoup de larves se développent dans le bois et les adultes fréquentent des habitats plus divers et sont souvent nombreux sur les fleurs en été (ombellifères par exemple). Ce groupe est extrêmement diversifié et l'inventaire mené ici ne présente sans doute qu'une partie des espèces présentes. Auparavant il n'y avait pas eu de réel inventaire sur le site.

### Méthodes d'inventaire

Les prospections ont été effectuées durant l'année 2007 par l'association Proserpine. Diverses méthodes de capture ont été utilisées sur ce site :

- la chasse à vue ( sous les pierres , les écorces , dans les souches et les arbres abattus, les excréments d'animaux , sur les fleurs ...),
- les pièges attractifs (jus de fruit),
- les assiettes jaunes,
- le battage des arbres et buissons,
- le fauchage des prairies et des friches.

### Résultats

Le printemps exceptionnellement doux a précipité les émergences (1 mois d'avance pour certaines espèces). Par contre un coup de froid persistant vers la mi-juillet a décimé les populations actives et stoppé la sortie de nouvelles générations. Cet inconvénient fut compensé par la précocité printanière. Malgré cela, 343 espèces différentes ont pu être répertoriées, réparties sur 49 familles. Parmi celles-ci, 15 revêtent un intérêt patrimonial particulier, aux niveaux européen, français et/ou local.

Le site présente donc une grande richesse en coléoptères, en raison de la concentration sur une petite surface de milieux contrastés allant des garrigues thermophiles aux forêts mésophiles, ou encore aux milieux ouverts.

Le tableau suivant indique les espèces de coléoptères d'intérêt patrimonial recensées sur le site :

Famille / Sous-famille	Taxon	Statut	Abondance sur le site
CHRYSOMELIDAE Cassidinae	<i>Cassida subreticulata</i>	Rq	R
CERAMBYCIDAE Cerambycinae	<b><i>Cerambyx cerdo</i></b>	<b>N, E (b2, dh2, dh4)</b>	AR
CERAMBYCIDAE Lepturinae	<i>Corymbia erythroptera</i>	Rq	AC
CHRYSOMELIDAE Cryptocephalinae	<i>Cryptocephalus imperialis</i>	Rq	R

Famille / Sous-famille	Taxon	Statut	Abondance sur le site
	<i>Cryptocephalus octomaculatus</i>	<b>Rq</b>	R
	<i>Cryptocephalus sexpunctatus</i>	<b>Rq</b>	R
CHRYSOMELIDAE Chrysomelinae	<i>Gonioctena decemnotata</i>	<b>Rq</b>	AC
MELASIDAE Eucneminae	<i>Isorhipis melasoïdes</i>	<b>Rq</b>	R
LUCANIDAE	<b><i>Lucanus cervus</i></b>	<b>E (b3, dh2)</b>	PC
CERAMBYCIDAE Necydalinae	<i>Necydalis ulmi</i>	<b>Rq</b>	R
CLERIDAE	<i>Opilo mollis</i>	<b>Rq</b>	AR
CERAMBYCIDAE Cerambycinae	<i>Plagionotus detritus</i>	<b>Rq</b>	TR
	<i>Ropalopus insubricus</i>	<b>IP</b>	AC
	<b><i>Rosalia alpina</i></b>	<b>V, N, E (b2, dh2*, dh4)</b>	C
ELATERIDAE Athoninae	<i>Stenagosus rhombeus</i>	<b>Rq</b>	AR

Légende : **V** : Répertoire comme vulnérable dans le Livre Rouge de la faune menacée en France  
**N** : Protection nationale  
**E** : protection européenne  
- **b2** ou **b3** : annexe II ou III de la convention de Berne  
- **dh2** ou **dh4** : annexe II ou IV de la directive habitats  
- **dh2\*** : espèce prioritaire de l'annexe II de la directive habitats  
**Rq** : espèce globalement rare ou remarquable mais ne bénéficiant pas d'un statut de protection  
**IP** : espèce d'intérêt patrimonial en PACA  
Code d'abondance : TR, R, AR, PC, AC, C : très rare, rare, assez rare, peu commun, assez commun, commun

Parmi ces espèces, trois sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, dont une est considérée comme prioritaire :

- le **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*) [**dh2, dh4**]. Cette espèce rare et en régression en Europe du Nord est très commune en région méditerranéenne. Elle peut être observée dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, dont le bois mort sert à nourrir les larves de l'insecte, qui y creuse des galeries.

Cette espèce est assez rare sur le site d'après les inventaires conduits en 2007. Elle est probablement limitée par l'altitude et l'exposition du site.

- le **Lucane** (*Lucanus cervus*) [**dh2**]. Cette espèce est commune à très commune sur toute la France. La larve se développe dans les systèmes racinaires de souches ou d'arbres dépérissant, notamment dans le chêne. Les larves de cette espèce se nourrissent de bois mort de Chênes (*Quercus* spp.), mais aussi d'autres espèces de feuillus présents sur le site comme le Frêne (*Fraxinus excelsior*), les Aulnes (*Alnus* spp.), les Saules (*Salix* spp.) ou les Cerisiers (*Prunus avium*).

- la **Rosalie des Alpes** (*Rosalia alpina*) [**dh2\***, **dh4**]. Cette espèce se rencontre en montagne dans les hêtraies, bien représentées sur le site. Les larves xylophages se nourrissent du bois de diverses essences d'arbres et en particulier du Hêtre (*Fagus sylvatica*). Sa répartition correspond à l'ouest-paléarctique, qui s'étend de l'Espagne en Asie mineure. En France, cette espèce est surtout présente dans les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées. Elle est très présente dans le département des Hautes-Alpes et en région PACA, et semble commune sur le site.

Les principaux habitats fréquentés par ces espèces figurent sur la **carte n°9** en annexe.

## **Odonates**

Il n'y a pas eu d'étude des libellules présentes sur le site. Les milieux humides y sont rares et constituent pour l'essentiel en des cours d'eau assez rapides ne pouvant abriter que quelques espèces rhéophiles : *Calopteryx* spp. , *Cordulegaster* spp. ...

### **3.2.4.3 Poissons**

Le site n'abritant pas de cours d'eau important, aucun inventaire des espèces de poisson n'y a été effectué.

Les torrents de La Blanche et du Vallon des Garcinets sont des cours d'eau salmonicoles essentiellement peuplés de Truite fario (*Salmo trutta*) avec éventuellement des Truites arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) issus de lâchers en amont. Une grande partie des eaux du torrent de La Blanche sont redirigés vers la retenue d'eau de Serre-Ponçon au niveau de La Garde. La partie du torrent de La Blanche située en aval du captage de La Garde est à débit réservé et il est parfois quasiment sec en été. Des espèces de poissons de l'annexe II de la Directive Habitats tels que le Blageon (*Leuciscus souffia*) ou le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*) peuvent éventuellement fréquenter occasionnellement La Blanche lorsque le débit d'eau le permet, mais ils ne peuvent pas remonter au dessus de La Garde car les successions de seuils EDF sont infranchissables. (J. Fortoul, ONEMA, com. personnelle, 2008)

### **3.2.4.4 Amphibiens et reptiles**

#### **Méthode**

L'inventaire des amphibiens et reptiles a été confié au Centre de Recherche Alpine sur les Vertébrés (CRAVE). Le CRAVE dispose d'une base de données naturalistes conséquente, issue de plus de vingt années d'observations. Ces données ont été enrichies par des prospections complémentaires.

Le torrent « La Blanche » faisant office de limite est du site, une zone d'étude plus vaste que le site a été retenue, pour prendre en compte les espèces inventoriées sur son autre rive. En effet, ces espèces fréquentent vraisemblablement les deux rives de La Blanche.

Les parcours de terrain ont visé à arpenter la plus grande surface possible, en ciblant les milieux les plus favorables. Si les amphibiens sont tous inféodés au moins en partie aux milieux humides, il n'en est pas de même pour les reptiles ; de ce fait, la presque totalité des milieux mérite une attention. Sur le terrain, chaque observation est localisée précisément en vue de son enregistrement.

#### **Résultats**

Au total, neuf espèces de reptiles et amphibiens ont été répertoriées.

Parmi ces espèces on relève :

- 4 espèces en annexe IV de la Directive Habitat (3 reptiles et 1 amphibien),
- 1 espèce en annexe V de la Directive Habitat (1 amphibien).

Aucune espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats n'a été observée sur le site.

## Amphibiens

Quatre espèces d'amphibiens ont été observées sur le site :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Europe	Statut France	
			Protection	Livre Rouge
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	b2, dh4	a2	I
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	b3	a3	S
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	b3, dh5	a5	
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	b3	a3	S

Légende : b2, b3 : annexes II et III de la convention de Berne  
dh4, dh5 : annexes IV et V de la Directive Habitats  
a2, a3, a5 : articles 2, 3 et 5 de l'arrêté du 19 novembre 2007 relatif à la protection des amphibiens et reptiles en France  
I, S : statut à déterminer et à surveiller du livre rouge de la faune menacée en France

Ces espèces ont été observées essentiellement dans la vallée du torrent de la Blanche et dans le vallon des Garcinets. Quelques observations ont été effectuées au niveau de la ferme des Achards (Salamandre tachetée et Crapaud commun).

L'Alyte accoucheur est inscrit à l'annexe 4 de la Directive. Cette espèce d'amphibien est la moins liée au milieu aquatique et il est possible de la trouver dans des biotopes relativement secs. La Grenouille rousse est inscrite à l'annexe 5 de la Directive Habitats.

## Reptiles

Cinq espèces de reptiles ont été observées sur le site :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Europe	Statut France	
			Protection	Livre Rouge
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	b2, dh4	a2	S
<i>Lacerta viridis</i>	Lézard vert	b2, dh4	a2	S
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	b3	a2	S
<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	b2, dh4	a2	S
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	b3	a4	

Légende : b2, b3 : annexes II et III de la convention de Berne  
dh4 : annexe IV de la Directive Habitats  
a2, a4 : articles 2 et 4 de l'arrêté du 19 novembre 2007 relatif à la protection des amphibiens et reptiles en France  
S : statut « à surveiller » du livre rouge de la faune menacée en France

Trois de ces espèces sont inscrites à l'annexe 4 de la Directive Habitats :

- le **Lézard vert**,
- le **Lézard des murailles**,
- la **Couleuvre verte et jaune**.

Ces espèces sont communes voire abondantes en France. De manière générale, les reptiles ont été observés sur l'ensemble du site. La Vipère aspic n'a été observée qu'une seule fois au niveau du hameau des Garcinets. La couleuvre à collier a été observée deux fois dans le site, au niveau de Champ Quinson et de Champ blanc. La seule observation de la Couleuvre verte et jaune se situe au Champ Roure, à 300 m au nord-est du site.

Remarque : Le **Lézard ocellé** (*Lacerta lepida*) n'a pas été observé lors des inventaires mais a été signalé par des habitants du site vers le Champ Quinson. Son origine est peut-être accidentelle. Cette espèce méditerranéenne assez rare atteint ici la limite nord de son aire de répartition et sa répartition devrait être précisée par des inventaires ultérieurs.

### 3.2.4.5 Autres espèces animales d'intérêt communautaire

#### Les espèces de la Directive Oiseaux

Bien que le site ne soit pas en ZPS, il semble intéressant de mentionner les espèces présentes sur le site inscrites à la Directive Oiseaux ou comportant un statut patrimonial en France.

La liste ci-dessous présente les espèces remarquables observées sur le site :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive oiseaux	Statut France		Liste rouge PACA
			Protection	Livre Rouge	
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	DO-I	Am1	R	II.B
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna		Am1	En déclin	III.B
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc	DO-I	Am1	R	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	DO-I	Am1		
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	DO-I	Am1	R	IV
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	DO-I	Am1	A surveiller	
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	DO-I	Am1		
<i>Tetrao tetrix</i>	Tétras lyre	DO-I & II.2	Ch	En déclin	III.B

Légende : DO-I, DO-II.2 : annexe I et II de la Directive Oiseaux

Am1 : espèce de l'article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981 relatif à la protection des oiseaux en France

Ch : espèce gibier chassé

R : statut "rare" dans le livre rouge des oiseaux menacée en France

Liste rouge des oiseaux nicheurs dans la région PACA 1992 :

- II.B : espèce vulnérable à effectifs faibles
- III.B : espèce en régression forte et continue
- IV : espèce autrefois menacée mais aujourd'hui en augmentation

Le Tétras lyre, cité en 2003 dans la fiche de la ZNIEFF « Montagnes de Seymuit et de la Scie » semble ne plus être présent sur le site. Sa dernière observation remonte à 1997 avec une population à individus rares ou isolés.



## 4 LES ACTIVITES HUMAINES

### 4.1 Agriculture et pastoralisme

Sauf mention contraire, les données présentées dans les paragraphes suivants concernent la commune de Bréziers dans son intégralité.

#### 4.1.1 Nombre d'exploitations

Selon le recensement INSEE de 1999, sur les 32 actifs de la commune, 4 sont des agriculteurs travaillant sur la commune. En 2008, seuls deux agriculteurs à temps plein ont leur siège sur la commune. La plupart des terres agricoles de la commune sont exploitées par des agriculteurs ayant leur siège dans le département des Alpes de Haute Provence (04).

Par ailleurs, il existe sur la commune plusieurs exploitants dont l'agriculture ne constitue qu'une activité complémentaire. En 2005, un total de 20 agriculteurs avaient déclaré des parcelles agricoles sur la commune de Bréziers. Parmi eux, 11 ont leur siège sur la commune dont 6 ont moins de 55 ans.

Le nombre d'exploitations est actuellement en diminution sur la commune, comme le traduit le tableau récapitulatif suivant (données AGRESTE) :

Année :	1979	1988	2000	2005
<b>Nombre total d'exploitations dont le siège est sur Bréziers</b>	<b>38</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>11</b>
Dont : - exploitations professionnelles <sup>7</sup>	5	7	4	-
- autres exploitations	33	15	11	-

La quantité de main d'œuvre agricole est également à la baisse, passant de 40 UTA<sup>8</sup> en 1979 à 12 UTA en 2000 (données AGRESTE).

#### 4.1.2 Surface agricole utile (SAU)

La Surface Agricole Utile de la commune de Bréziers déclarée représentait **288 ha en 2005**, dont 199 ha étaient exploités par des exploitants ayant leur siège sur Bréziers (DDAF, fichier des aides 2005).

Le tableau suivant indique l'évolution de la SAU de Bréziers :

Année :	1979	1988	2000	2005
SAU de la commune de Bréziers (ha)	501	366	295	288

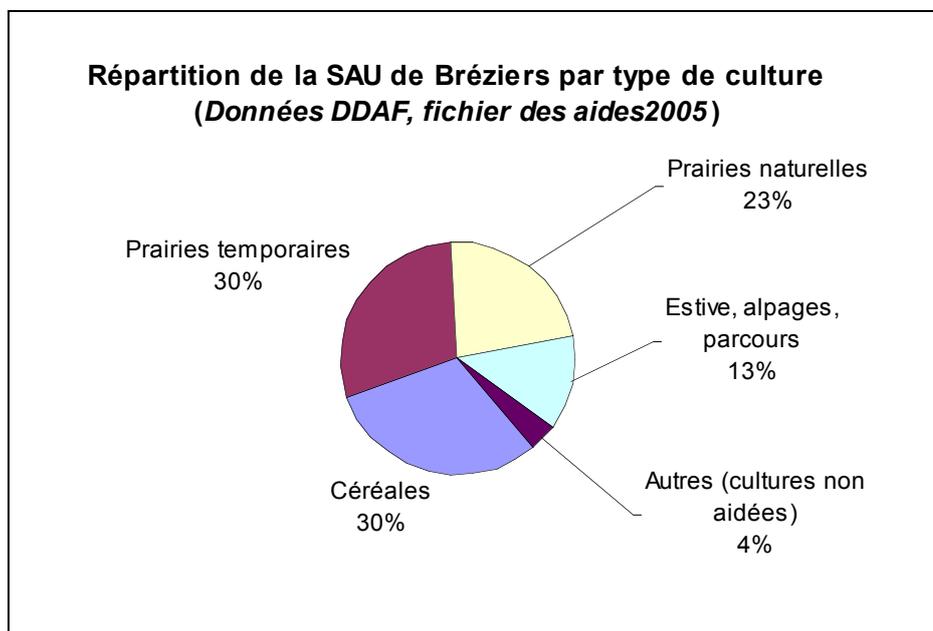
La superficie agricole utilisée sur la commune de Bréziers a globalement diminué d'après les résultats des trois derniers recensements agricoles. Ainsi, la SAU est passée de 501 ha en 1979 à 295 ha en 2000. La superficie moyenne cultivée par exploitation a quant à elle augmentée, passant de 21 ha en moyenne en 1979 à 45 ha en 2000. Ainsi la commune de Bréziers suit la tendance actuelle du secteur agricole français, marquée par une diminution du nombre d'exploitations couplée à une augmentation de la taille moyenne des exploitations. Sur la commune de Bréziers, l'augmentation de la surface

<sup>7</sup> Exploitations professionnelles : exploitations dont le nombre d'UTA est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares d'équivalent blé.

<sup>8</sup> UTA : Unité de Travail Annuel, quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.

moyenne des exploitations ne suffit pas à compenser la diminution du nombre d'exploitations et la SAU globale apparaît en diminution.

Le graphique suivant indique l'usage de la SAU de Bréziers en 2005 :



Seuls 30 % de la SAU de la commune est consacrée à la culture de céréales, soit 88 ha. Les 2/3 de la SAU, soit 190 ha, correspondent à des prairies destinées à l'alimentation des cheptels. Le reste correspond essentiellement à des céréales, pouvant également servir à l'alimentation du bétail. En 2005, seul 1 ha était déclaré en gel de terres.

#### 4.1.3 Elevage

En 2005, sur les 190 ha de la commune destinés à l'alimentation du bétail, 38 ha étaient consacrés à des parcours de pâture ou à des alpages. Le reste était constitué de prairies temporaires (86 ha) et de prairies naturelles (66 ha).

En 2005, 465 brebis étaient déclarées sur Bréziers et 44 chèvres. Bien que l'élevage bovin soit assez répandu sur le site, les données déclarées pour l'élevage bovin sur la commune de Bréziers pour l'année 2005 sont soumises à confidentialité. Selon le recensement général agricole, 63 bovins étaient déclarés sur la commune en 2000.

L'effectif des cheptels est en diminution dans tous les secteurs d'élevage. Le tableau suivant illustre les tendances évolutives des effectifs agricoles entre 1979 et 2000 (données AGRESTE) :

Année :	1979	1988	2000	2005
Total bovins	205	190	<b>63</b>	<b>C</b>
Total volailles	345	282	<b>174</b>	<b>C</b>
Agnelles pour la souche	67	59	<b>c</b>	<b>C</b>
Brebis mères	494	291	<b>389</b>	<b>465</b>
Truies et porcs à l'engraissement	34	41	<b>21</b>	<b>C</b>
Chèvres	17	<b>c</b>	<b>c</b>	<b>44</b>
Total équidés	<b>c</b>	<b>c</b>	<b>13</b>	<b>C</b>

Avec C : Donnée confidentielle

**Bilan** : La pratique du pastoralisme ne remet pas en cause la conservation des milieux et espèces patrimoniales identifiées sur le site. Au contraire, en empêchant la fermeture des prairies, il participe même au maintien de ces habitats et des espèces d'intérêt communautaire associés (essentiellement l'Astragale queue de renard sur ce site).

En revanche, les cultures labourées constituent des milieux artificialisés, peu propices aux espèces d'intérêt communautaire du site. La présence de haies est par ailleurs primordiale car elles jouent le rôle de corridors écologique dans le Vallon des Garcinets.

## **4.2 Pratiques cynégétiques et piscicoles**

---

### **4.2.1 Chasse**

En 2005, 33 cartes de chasses avaient été délivrées sur la commune de Bréziers (*données FDC 05*). Sur la forêt domaniale de Moyenne Durance, le lot de chasse de la commune de Bréziers est loué à l'ACCA de Bréziers, qui exploite également l'intégralité de la forêt communale de Bréziers.

Les principales espèces de gibier présentes sur le site sont :

- Chevreuil : La population est estimée à 3 à 4 chevreuils pour 100 ha sur la forêt communale de Bréziers. Le plan de chasse de chevreuils dans le département des Hautes-Alpes attribue environ 10 bracelets par an à l'ACCA de Bréziers.
- Chamois : Le plan de chasse de chamois dans le département des Hautes-Alpes autorise l'ACCA de Bréziers d'effectuer un prélèvement d'environ 6 individus par ans.
- Sanglier
- Lièvre
- Perdrix rouge
- Bécasse.

### **4.2.2 Pêche**

Dans sa partie longeant le site, le torrent de La Blanche n'est pas exploité pour la pêche. Il en est de même pour le torrent du Vallon des Garcinets.

## **4.3 Activités sylvicoles**

---

### **4.3.1 Surface boisée**

Au sens de l'Inventaire Forestier National (IFN), la superficie boisée s'établit à 1 312 ha soit 93 % de la superficie totale. Pour l'IFN un espace est considéré boisé quand il contient des espèces végétales arbustives ou arborescente dont les houppiers couvrent au moins 10 % de l'espace considéré. Cette définition surestime les espaces forestiers et traduit imparfaitement la diversité de milieux naturels entre la pelouse et la forêt fermée.

Ainsi, pour traduire la diversité de la strate arbustive, il est préférable de se baser sur l'analyse de milieux naturels par la typologie Corine Biotopes.

Avec cette typologie, la forêt représente 1 031 ha, soit 73,5 % de la surface du site.

### 4.3.2 Gestion des forêts publiques

Le site est concerné par deux forêts publiques. La forêt communale de Bréziers est presque intégralement incluse dans le site. La partie nord de la Montagne de la Scie appartient à la forêt domaniale de Moyenne-Durance.

#### 4.3.2.1 Forêt communale de Bréziers

Les modalités de gestion de la forêt communale de Bréziers sont définies par le document d'aménagement forestier actuellement en cours sur la période 1998-2017.

Située sur des pentes parfois fortes (Canton de Batailler en particulier), la forêt communale de Bréziers a une double fonction de production de bois et de protection des sols (protection générale des versants, sauf au hameau des Garcinets directement concerné par le torrent de La Chapelle).

La forêt est située sur des stations forestières peu productives.

La forêt a été divisée en trois séries dont les objectifs de gestions sont différents :

N° série	Surf. totale	Objectifs		Traitement	Rotation (ans)	Essence objectif	
		Déterminant(s)	Associé(s)			Essence	%
1	429,55	Production de bois d'oeuvre feuillu et résineux. Protection contre les risques naturels	-	Futaie irrégulière par bouquets et parquets	20	Pin noir Pin sylvestre Mélèze Sapin pectiné Aut. résineux Hêtre Feuillus divers	20 5 3 17 1 61 11
2	289,61	Production de bois d'oeuvre résineux et feuillus. Protection contre les risques naturels	Protection générale des milieux et des paysages	Futaie irrégulière par parquets	20	Pin noir Pin sylvestre Mélèze Sapin pectiné Aut. résineux Hêtre Feuillus divers	7 22 24 5 6 31 5
3	272,02	Protection générale des milieux et des paysages	-	Repos	-	-	-

Les objectifs de production de bois visent à produire du bois d'œuvre pour assurer un revenu à la commune et à fournir de l'affouage aux habitants de la commune.

La série 1 comprend les cantons de Batailler, du Devin, du Vergnas et les parties les plus fraîches de Gaudissart. La série 2 comprend principalement les cantons du Clôt des Noyer, des Blaches (partie) de Gaudissart et du Cerisier. La série 3 comprend essentiellement la crête de la montagne de Seymuit et son versant ouest, ainsi que quelques parcelles à enjeux de protection et de production faibles.

Chaque parcelle est divisée en différentes unités de gestion, selon le peuplement en place, les objectifs de gestion de la série et le traitement retenu. Le tableau suivant indique les différents groupes d'aménagement retenus sur l'ensemble des parcelles du site et leur surface respective dans le site :

Groupe d'aménagement	Surface dans le site (ha)	%
Régénération	50,55	5,5
Amélioration	13,71	1,5
Jeunesse	144,62	15,6
Jardinage	156,92	16,9
Repos	168,94	18,2
Hors sylviculture	392,08	42,3
<b>Total</b>	<b>926,81</b>	<b>100</b>

Où :

- **Le groupe de régénération** comprend les parties de parcelles dans lesquelles seront conduites des opérations de régénération par bouquets et parquets.
- **Le groupe d'amélioration** comprend les parties de parcelles concernées par des coupes d'amélioration dans les peuplements de pins ou par l'enlèvement du couvert sur les plantations sous abri.
- **Le groupe de jeunesse** correspond aux parties de parcelles ne devant faire l'objet que d'intervention en travaux (peuplements trop jeunes non susceptibles de coupe).
- **Le groupe de jardinage** comprend les parties de parcelles concernées par des coupes de jardinage (extraction de bois matures pour mise en régénération par trouées).
- **Le groupe en repos** rassemble les parties de parcelles qui ne sont pas concernées par les coupes pendant la durée de l'aménagement.

Remarque : Même dans les séries à objectifs de production, certaines parties de la forêt portent des peuplements à faible valeur économique ou non accessibles et ne jouant pas un rôle de protection marqué. Ces peuplements peuvent être laissés en l'état, sans que soit mis en cause un éventuel rôle de protection. Ils seront donc classés "hors sylviculture".

Le renouvellement des peuplements forestiers s'effectue selon deux modalités :

- *Régénération naturelle* :

Plutôt aisée en pin sylvestre et en hêtre, la régénération naturelle sera partout favorisée. Le gestionnaire usera de cette facilité pour orienter le peuplement vers une pineraie ou une hêtraie plus ou moins pure selon les conditions stationnelles. On réservera naturellement les expositions les plus sèches au pin sylvestre et les expositions les plus fraîches au hêtre.

- *Régénération artificielle* :

Elle est limitée pour la durée de l'aménagement aux seules parcelles 28 et 66 : transformation d'une futaie mûre de pin sylvestre en une plantation de mélèze et de pin noir.

Le tableau suivant présente les coupes programmées par l'aménagement sur le site FR9302002 pour la période 2008 – 2017 (la parcelle 25 n'est que très partiellement incluse dans le site) :

An- née	Par- celle	Uni- té n°	Surf à ou- vrir	Surf à ré- géné- rer	S. à parc. régé/ jard	Surf. à parc. amél.	Total à parc.	Observations	Vol S/ Pied Régé	Taux Régé/ Jard	Vol S/ Pied Amél	Taux amél	Vol pré- su- mé	Vol. prés- umé /Ha	Af- fou- age %
2008	12	1	2,58	2,58	12,91		12,91	Coupe de jardinage	67	30			260	20	
	12	2				0,90	0,90	Coupe d'amélioration			96	35	30	33	
	14	1	1,59	1,59	7,94		7,94	Coupe de jardinage	67	30			160	20	
	25	1	0,35	1,42	1,18		1,18	Coupe de jardinage	44	35			18	15	100
2009	21	1	1,88	1,88	9,40		9,40	Coupe de jardinage	73	30			205	22	
2010	25	1	0,35	1,42	1,18		1,18	Coupe de jardinage	44	35			18	15	100
2011	26	2	0,41	0,41	1,17		1,17	Coupe de jardinage	48	35			20	17	100
	26	3				0,66	0,66	Coupe d'amélioration			20	25	3	5	100
	28	1	8,40	8,40	8,40		8,40	Coupe rase maintien de perches feuillues	48	100			403	48	
	66	1	4,85	4,85	4,85		4,85	Coupe rase préalable à la plantation	95	100			462	95	
2012	25	1	0,36	1,42	1,19		1,19	Coupe de jardinage	44	35			18	15	100
2014	3	2	2	2	9,97		9,97	Coupe de jardinage	62	30			184	18	
	23	1	2,48	2,48	8,25		8,25	Coupe de jardinage	67	30			166	20	
	23	3				3,49	3,49	Coupe d'amélioration			48	35	59	17	
	25	1	0,36	1,42	1,19		1,19	Coupe de jardinage	44	35			18	15	100
2015	33	3	1,89	1,89	6,29		6,29	Coupe de jardinage	90	35			197	31	
	33	4	1	1	1,46		1,46	Coupe d'extraction	95	70			97	66	
	47	1	0,86	0,86	0,86		0,86	Coupe définitive	56	100			48	56	

An- née	Par- celle	Uni- té n°	Surf à ou- vrir	Surf à ré- géné- rer	S. à parc. régé/ jard	Surf. à parc. amél.	Total à parc.	Observations	Vol S/ Pied Régé	Taux Régé/ Jard	Vol S/ Pied Amél	Taux amél	Vol pré- su- mé	Vol. prés umé /Ha	Af- fou- age %
2016	25	4				4,43	4,43	Coupe d'amélioration			100	25	111	25	100
	48	2	7,41	7,41	14,82		14,82	Coupe définitive par plage	109	50			806	54	
	49	1	4,10	4,10	8,21		8,21	Coupe définitive par plage	95	50			391	48	

En moyenne, sur la période 1998-2017, les volumes prélevés dans la forêt communale de Bréziers sont de 537 m<sup>3</sup>/an, soit 0,54 m<sup>3</sup>/an/ha.

La demande d'affouage dans la commune de Bréziers est forte. Compte-tenu des possibilités offertes par la forêt, l'offre en affouage a été fixée à 45 m<sup>3</sup>/an.

#### 4.3.2.2 Forêt domaniale de Moyenne-Durance

Seules les parcelles forestières 51, 52, 54, 55, 56 et une partie de la 53 de la forêt domaniale de Moyenne-Durance sont significativement incluses dans le site. Cette forêt est gérée conformément au document d'aménagement forestier valable pour la période 2006-2025. La part de la surface de cette forêt incluse dans le site s'élève à 274,38 ha.

L'objectif prépondérant de la forêt domaniale est la protection contre les risques d'érosion, protection qui passe par un maintien voire un renforcement du couvert végétal. De nombreux secteurs de la forêt présentent toutefois une topographie relativement favorable ou l'aspect "protection" apparaît plus limité. Les fonctions de production ligneuse peuvent y être envisagées préférentiellement. Par ailleurs, la valeur paysagère de certains sites requiert également une attention particulière.

La forêt est divisée en 3 séries de gestion dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau suivant :

N° série	Surf. Totale (ha)	Parcelles du site	Objectifs		Traitement	Rota- tion (ans)	Essence objectif	
			Déterminant(s)	Associé(s)			Essence	%
1	558,03	55 partie 56	Production de bois d'œuvre ou de trituration résineux et protection contre les risques naturels	Protection générale des milieux et des paysages	Futaie irrégulière par bouquets et parquets	NS	Pin noir d'Aut. Pin sylvestre Cèdre Mélèze Hêtre Chêne pubesc. Autres feuillus	32 18 5 3 32 1 10
2	1 539,68	51 52 54 partie 53	Protection contre les risques naturels	Protection générale des milieux et des paysages	Futaie irrégulière par bouquets et parquets	NS	Pin noir d'Aut. Pin sylvestre Cèdre Mélèze Hêtre Chêne pubesc. Autres feuillus	25 28 1 pm 27 5 14
3	17,20	-	Intérêt écologique général		Repos	-	-	-

Chaque parcelle est divisée en différentes unités de gestion, selon le peuplement en place, les objectifs de gestion de la série et le traitement retenu.

Le tableau suivant indique les différents groupes d'aménagement retenus sur l'ensemble des parcelles du site pour la période 2006-2025 :

Groupe aménagement	Total forêt		Site	
	Surface (ha)	%	Surface (ha)	%
Régénération	6,48	0,31	<b>0,38</b>	<b>0,14</b>
Régénération en travaux	119,88	5,67	<b>2,66</b>	<b>0,97</b>
Boisement	40,91	1,93	-	-
Jardinage par bouquets (coupes)	11,86	0,56	<b>11,86</b>	<b>4,32</b>
Jardinage par bouquets (travaux)	32,44	1,53	<b>35,78</b>	<b>13,04</b>
Amélioration	202,17	9,56	-	-
Amélioration en travaux	70,60	3,34	-	-
Jeunesse	6,28	0,30	<b>0,93</b>	<b>0,34</b>
Repos "ordinaire"	227,35	10,75	<b>9,18</b>	<b>3,35</b>
Repos "de protection"	672,42	31,79	<b>95,83</b>	<b>34,93</b>
Hors sylviculture	724,51	34,26	<b>117,75</b>	<b>42,66</b>
<b>Total</b>	2114,91	100,00	<b>274,38</b>	<b>100,00</b>

Où :

- **Les plages de régénération** correspondent aux peuplements devant faire l'objet de coupes de régénération progressive au cours de l'aménagement.

- **Les plages de régénération en travaux** correspondent aux peuplements à régénérer pour lesquels les coupes ne sont a priori pas commercialisables où le renouvellement du couvert du peuplement doit s'effectuer sous forme de travaux.

- **Les plages de boisement** correspondent soit à des vides à planter au cours de l'aménagement, soit à des plages à reboiser après coupe rase (parcelle 8).

- **Les plages de jardinage par bouquets (coupes)** correspondent aux peuplements devant faire l'objet d'actions de régénération par bouquets sous forme de coupes commercialisables sans passage en amélioration hors des trouées.

- **Les plages de jardinage par bouquets (travaux)** correspondent aux peuplements devant faire l'objet d'actions de régénération par bouquets sous forme de travaux, les bois obtenus n'étant a priori pas susceptibles de mobilisation marchande (zones à rôle de protection marqué).

- **Les plages d'amélioration** correspondent aux peuplements devant faire l'objet d'un passage en coupe d'amélioration au cours de l'aménagement.

- **Les plages d'amélioration en travaux** correspondent aux peuplements d'âge moyen a priori non susceptibles d'un passage en coupe marchande au cours de l'aménagement mais devant faire l'objet de travaux d'éclaircie visant à améliorer la stabilité des peuplements et à favoriser les remontées biologiques dans les strates basses.

- **Les plages de jeunesse** correspondent aux parties de jeunes peuplements non susceptibles de coupes commercialisables au cours de l'aménagement mais devant faire l'objet de travaux.

- **Les plages en repos "ordinaire"** correspondent à des zones non classées hors sylviculture soit de jeunes peuplements ne devant faire l'objet d'aucune intervention en coupes ou travaux, soit de peuplements adultes ne devant faire l'objet d'aucune intervention en coupes, soit de vides laissés sans intervention.

- **Les plages en repos "de protection"** correspondent à des zones non classées hors sylviculture jouant un rôle affirmé de protection soit de jeunes peuplements ne devant faire l'objet d'aucune intervention en coupes ou travaux, soit de peuplements adultes ne devant faire l'objet d'aucune intervention en coupes, soit de vides laissés sans intervention.

- **Les plages hors sylviculture** correspondent aux vides définitifs ou peuplements non susceptibles à terme d'interventions sylvicoles au titre de la protection, de la production, de l'intérêt écologique, de l'accueil.

Le tableau suivant présente le programme des coupes prévues par l'aménagement forestier pour la période 2006-2025 :

Année	Parcelle	Série	Surface totale (ha)	Nature technique*	Surface à parcourir (ha)	Surface à régénérer (ha)	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )
2006	54	2	60,5	JARB	12,6	1,8	698
	56	1	21,1	AMEL	9,1		507
2009	55	1	34,8	AMEL	24,9		1 797
	57	1	59,4	ENSE	18,8	11,3	1 374

\* Nature technique : JARB : Coupe de jardinage par bouquets – AMEL : Coupe d'amélioration – ENSE : Coupe d'ensemencement (régénération)

Sur la portion de la forêt domaniale de Moyenne-Durance incluse dans le site et sur la période de l'aménagement 2006-2025, les prélèvements de bois représentent un volume de 219 m<sup>3</sup>/an, soit 0,79 m<sup>3</sup>/an/ha. Les coupes sont assises par contenance pour l'ensemble des groupes. Compte-tenu de la variété des situations en terme de peuplement et de potentialité de stations il n'a pas été défini de rotation.

Des travaux de plantation ont été prévu par l'aménagement sur la période 2006-2025. Sur le site, seule la parcelle 54 est concernée par ces travaux, avec des plantations de Mélèze d'Europe à une densité de 1 100 tiges/ha, sur une surface de 1.6 ha (renouvellement et enrichissement de peuplement).

**Bilan** : Une très grande proportion du site (83 %) est concernée par des forêts publiques. La sylviculture telle qu'elle est pratiquée dans ces forêts ne met pas en péril la conservation des éléments naturels remarquables identifiés sur le site. En effet, 42 % des forêts publiques du site (communale et domaniale) correspondent à une série "Hors-Cadre", où aucune intervention sylvicole n'est effectuée en raison des contraintes topographiques. De plus, 23 % de ces forêts publiques sont "en repos", c'est à dire qu'aucune intervention n'y sera faite pendant la durée des aménagements forestiers (20 ans).

Les parties exploitées sont traitées en futaies irrégulières, entraînant une moindre artificialisation du milieu que les futaies régulières. Par ailleurs, la mise en place d'îlots de vieux bois permettrait d'accroître encore plus la capacité d'accueil des forêts exploitées pour les espèces d'intérêt communautaire.

#### 4.3.3 **Gestion des forêts privées**

Les forêts privées représentent une faible proportion de la superficie du site (84,4 ha, soit 6 % du site). Il n'existe pas de forêt d'une superficie suffisante pour bénéficier d'un Plan Simple de Gestion. Par conséquent, les modalités de gestion des forêts privées sont méconnues. Il est probable que celles qui font l'objet d'une exploitation soient concernées par des coupes ponctuelles de bois de chauffage.

## **4.4 Activités touristiques**

---

Les principales données concernant les équipements d'accueil du public sur le site (itinéraires, équipements) figurent sur la **carte n°10** en annexe.

### **4.4.1 Capacités d'accueil**

La commune ne comprend pas d'hôtel ni de camping. Les seules structures d'accueil du public de Bréziers sont trois meublés en location, permettant d'accueillir 11 personnes en totalité (*Données 2007 du Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes*).

### **4.4.2 Fréquentation du public**

La forêt est globalement moyennement fréquentée. Hormis les chasseurs, on y rencontre essentiellement des promeneurs ou des ramasseurs de champignons. Les itinéraires de randonnée pédestre empruntent pour la plupart les pistes forestières assez densément réparties dans la forêt communale de Bréziers. Les principaux secteurs accessibles en randonnée pédestre sont la Crête de la Scie, le Bois des Devins, la crête de la Montagne de Seymuit, les Morels, le Bois de Batailler et le vallon des Garcinets.

Le sentier de la Crête de la Scie conduit à un point de vue, mais il ne constitue pas une boucle. Un sentier partant du hameau des Achards conduit à la Chapelle S<sup>te</sup> Sixte, située en périphérie du site. Le site est traversé par le sentier du Tour du Colombis.

Quelques parcours équestres agrémentent également le site, notamment celui du Tour du Colombis. Mais ceux-ci sont peu empruntés.

Le site n'est pas traversé par des itinéraires balisés de VTT, mais les pistes forestières sont fréquentées par les adeptes de ce sport.

Quelques 4x4 ou autres engins motorisés s'aventurent sur les pistes forestières de la zone, mais de manière anecdotique. Ces pratiques sont interdites car les routes forestières du site sont fermées à la circulation des véhicules à moteur.

### **4.4.3 Routes, chemins autorisés aux véhicules à moteur et parkings**

#### **Route**

La principale route du site est la RD 1, traversant le Col des Garcinets avant de longer le torrent du même nom. Un chemin communal relie le hameau des Garcinets à la RD1. Le site est longé à l'est par la RD 900c, en rive droite de la Blanche. Aucun parking de grande taille n'est présent sur le site.

#### **Desserte forestière**

Les routes forestières du site sont interdites à la fréquentation des véhicules motorisés en dehors des ayants droits.

Le versant est des montagnes de la Scie et de Seymuit sont très bien desservis en routes forestières et en pistes de dessertes. Sur les versants ouest, le Bois des Devins est également bien desservi. Ce réseau de desserte permet d'accéder à la quasi-totalité des secteurs boisés.

## **4.5 Projets en matière d'aménagement**

---

### **Sans objet**



## 5 ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE

### 5.1 Synthèse des connaissances biologiques

---

#### **5.1.1 Evolution de la richesse biologique au cours de la dernière décennie**

On dispose de relativement peu d'éléments sur l'évolution de la richesse biologique du site dans le passé récent.

Les données sur l'utilisation des terrains sont toutefois un point important, or on sait que la gestion des forêts publiques (83 % de la surface du site) n'a pas changé d'orientation depuis très longtemps. On sait également qu'une légère déprise agricole a eu lieu depuis quelques décennies.

Ces constats permettent de supposer qu'il n'y a pas eu d'évolution majeures de la richesse biologique du site ces dernières années.

#### **5.1.2 Foyers biologiques du site**

Les différents inventaires réalisés n'ont pas permis d'identifier de points de concentration de biodiversité. Milieux forestiers et agricoles sont assez homogènes et les espèces patrimoniales y semblent bien réparties, sans « déserts biologiques » ni « hotspots » de la biodiversité.

## 5.2 Fonctionnalités écologiques du site

---

### 5.2.1 Interdépendances entre habitats et espèces.

Dans la limite des connaissances disponibles, le type de relation entre les espèces et les habitats est précisé en utilisant la typologie suivante :

- information sur l'importance biologique :
  - 1 = habitat principal ou important pour l'espèce
  - 2 = habitat secondaire
  - 3 = habitat fréquenté occasionnellement
  - x = habitat fréquenté (manque de connaissances scientifiques sur l'importance de l'habitat pour l'espèce considérée)
  - ? = habitat susceptible d'être fréquenté (manque de connaissances scientifiques sur l'écologie de l'espèce)
- information sur la fonctionnalité :
  - R = reproduction
  - A = alimentation
  - S = stationnement, refuge, gîte
  - S<sub>H</sub> = gîte d'hibernation (chauves-souris)
  - C = corridors, déplacement
  - T = toutes fonctions confondues (plantes)

Il apparaît que la quasi totalité des habitats du site accueillent des espèces d'intérêt communautaire. Seules les cultures et les falaises n'abritent aucune espèce de l'annexe II de la Directive Habitats. Les milieux de landes et de garrigues n'abritent ces espèces qu'occasionnellement et ne constituent pas d'habitat d'espèce à proprement parler.



Type	Habitats	Isabelle	Ecaïlle chiné*	Lucane cerf-volant	Rosalie des Alpes*	Grand capricorne	Petit rhinolophe	Grand rhinolophe	Barbastelle	Murin à or. échancrées	Astragale q. de renard	Sabot de Vénus
Milieux ouverts	[6210] Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires		X				X.AC	X.AC		X.AC	1.T	
	[6210] Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires sous couvert de vergers d'arbres fruitiers		X				X.AC	X.AC		X.AC		
	[6510] Pelouses maigres de fauche de basse altitude		X				X.AC	X.AC		X.AC		
	Prairie mésophile améliorée		X				X.AC	X.AC		3.AC		
	Cultures											
Forêts	Forêts montagnardes des situations moyennement sèches de Hêtre	2.C	X		1.AR		X.AC	X.AC	1.RA	X.RA		1.T
	Bois de Frênes post-culturaux	2.C	X	2.AR	2.AR		X.AC	X.AC	2.AC	X.AC		
	Forêts supraméditerranéennes des situations sèches de Chêne pubescent	2.C	X	1.AR	2.AR	1.AR	X.AC	X.AC	2.RAC	X.RAC	2.T	
	Forêts supraméditerranéennes et montagnardes de Pin sylvestre	1.AR	X		2.C		X.AC	X.AC	1.RA	X.RA		1.T
	Plantations de conifères	X	X				X.AC	X.AC	2.AC	X.AC		
	Plantations de Sapins pectinés sous couvert de Hêtres et de Pins sylvestres matures	1AR	X		1.AR		X.AC	X.AC	1.RA	X.RA		1.T
	Plantations de Mélèzes d'Europe	X	X				X.AC	X.AC	2.AC ?.R	X.AC ?.R	2.T	
	Plantations de Noyers	X	X		2.AR		X.AC	X.AC	X.AC	X.AC		
Cours d'eau	[91E0*] Forêts alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	2.C	X	2.AR	2.AR		X.AC	X.AC	X.AC	X.ACR		
	[3240] Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	2.C	X	2.AR	2.AR		X.AC	X.AC	X.AC	X.ACR		
Milieux rocheux	[8130] Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles		X				?.AC	?.AC		?.AC		
	[8210] Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique											
Landes	Fourrés montagnards des terrains rocailleux à Amélanchier à feuilles ovales		X				3.C	3.C	3.AC	3.AC		
	Garrigues supraméditerranéennes et montagnardes des terrains rocailleux à Aphyllanthe de Montpellier, Thym vulgaire ou Lavande vraie		X				3.AC	3.AC		3.AC		
	Landes montagnardes des terrains rocailleux à Genêt cendré		X				3.AC	3.AC		3.AC		
Haies		2C	X	2.AR	2.AR	2.AR	1.C X.A	1.C X.A	2.C	X.C		
Villages							1.R	1.R	2.S <sub>H</sub>	X.AS <sub>H</sub> R		

### **5.2.2 Corridors écologiques**

La continuité des milieux est assez préservée au niveau forestier.

Les milieux ouverts apparaissent un peu plus morcelés au sein du site, mais le Vallon des Garcinets constitue une entité conséquente, en relation avec d'autres systèmes agricoles similaires à l'est (département des Alpes de Haute-Provence) comme à l'ouest (Bréziers).

A l'échelle macroscopique, le site est situé en bordure de l'axe fort de circulation et de structuration biologique que constitue la Durance. A l'échelle du site, il n'y a pas d'obstacle majeur à la circulation des espèces. Dans les milieux ouverts agricoles, un réseau de haies est bien présent. La ripisylve boisée du torrent du Vallon des Garcinets constitue également un couloir pour la circulation des espèces. Les milieux humides et aquatiques sont plus rares et discontinus (encaissement du lit des cours d'eau, obstacles naturels et artificiels infranchissables).

### **5.2.3 Interrelations entre les habitats/espèces et les facteurs naturels**

#### **Facteurs naturels influant sur les milieux forestiers**

Les milieux forestiers tendent naturellement vers une maturation des écosystèmes, dont la principale conséquence consiste en une augmentation de la capacité d'accueil des forêts. Cette capacité d'accueil passe par un accroissement de la nécromasse et par une augmentation du nombre de cavités dans les arbres. La mise en place d'îlots de vieux bois permet le maintien de ces fonctionnalités écologiques même au sein des secteurs exploités. Par conséquent les dynamiques naturelles ont un impact favorable sur les possibilités d'accueil des insectes saproxylophages (Rosalie des Alpes, Grand Capricorne, Lucane Cerf-volant) et fournit plus de gîtes potentiels pour les chiroptères forestiers.

Il semble également que la maturation des hêtraies pourrait permettre l'extension du Sabot de Vénus, dont le faible degré de maturation des forêts, historiquement exploitées en taillis, constitue un facteur limitant. Toutefois, compte tenu des contraintes stationnelles et géologiques limitantes, cette espèce ne pourra pas atteindre des abondances comparables à celles observées dans d'autres sites du département (Boscodon notamment).

Les chênaies pubescentes du site présentent déjà un degré de maturité assez élevé et l'impact positif de la dynamique naturelle y sera peu prononcé.

Le processus de maturation des forêts conduit également à des phénomènes de substitution des espèces pionnières par des espèces subclimaciques ou climaciques. Ainsi la proportion de Pin sylvestre pourra diminuer à moyen ou long terme sur le site, dans les secteurs où les paramètres édaphiques autorisent cette évolution.

#### **Facteurs naturels influant sur les milieux agricoles**

Sur les milieux ouverts agricoles du site, la dynamique naturelle tend vers un embroussaillage du milieu, puis un stade de boisement pionnier. Le maintien jusqu'à présent de ces zones ouvertes est conditionné par le maintien d'un pâturage raisonné. Ainsi les dynamiques naturelles ont un impact défavorable sur les espèces inféodées à ces pelouses ou prairies, telles que l'Astragale queue de renard, le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe ou le Murin à oreilles échancrées.

#### **Milieux rocheux, landes et garrigues**

Ces types de milieux présentent un degré de naturalité assez fort. Les dynamiques naturelles n'engendreront pas de profonds changements dans la structure de ces habitats et dans leur capacité d'accueil.

### **5.2.4 Interrelations entre les habitats/espèces et les activités humaines**

Globalement, les activités humaines sur le site ont un caractère très extensif. Il s'agit d'un territoire rural peu densément peuplé qui par ailleurs n'est pas au cœur des lieux de forte fréquentation touristiques de la région.

### **Activités sylvicoles**

Le site étant très forestier, les activités sylvicoles ont une relative importance sur la zone. Toutefois les pratiques restent de faible intensité, comme exposé au § 3.3.2., avec 42 % des forêts publiques (communale et domaniale) classée « Hors sylviculture et 24 % en repos.

Le statut foncier d'une large part des forêts assure en théorie le maintien sur le long terme de l'état boisé des terrains. Les modalités d'intervention sylvicoles peuvent avoir certaines conséquences défavorables pour certaines espèces : substitution d'essences, raccourcissement des cycles biologiques qui entraînent une suppression des phases de sénescence et par conséquent un manque de disponibilité en cavités, en nécromasse, etc. Toutefois, même dans le cas des exploitations sylvicoles, des îlots de vieux bois sont maintenus en place, sur au moins 3% de la surface en forêt domaniale, ainsi qu'en forêt communale avec accord de la municipalité. Les activités sylvicoles peuvent en revanche constituer un levier pour agir en faveur de la conservation de certaines structures ou essences, au profit d'espèces animales ou végétales ciblées. Ainsi, le maintien du Pin sylvestre, l'irrégularisation du taillis pauvres, ouverture de clairières, etc. Les exploitations sylvicoles des Hêtraies, en laissant des rémanents au sols, augmentent la nécromasse de Hêtre au sol, utilisables par la Rosalie des Alpes.

### **Activités agricoles**

Le maintien d'activités pastorales au sein du site a un effet globalement positif, notamment par la diversification des milieux qu'il permet. Prairies de fauches et pelouses pâturées constituent l'habitat de plusieurs espèces d'intérêt communautaire et de tout un cortège animal et végétal associé. L'abandon du pâturage sur les pelouses du *Mesobromion erecti* conduit rapidement à une perte de diversité floristique, inévitablement suivie d'un appauvrissement de la faune. A l'inverse, le surpâturage pourrait également mettre en péril les richesses des milieux ouverts mais le cas n'a pas été constaté sur le site. Certaines pratiques agricoles peuvent affecter la biodiversité par l'utilisation de produits phytosanitaire, entraînant par exemple une moindre disponibilité en insectes pour l'alimentation des chiroptères, une mortalité des espèces d'insectes patrimoniales, une rareté des espèces végétales messicoles...

Le labour des pâturages ou des prairies permanentes peut également conduire à une réduction de la surface des habitats d'intérêt communautaire.

### **Activités de loisirs, tourisme**

Ces activités ont une intensité très faible sur le site et se cantonnent pour l'essentiel à quelques itinéraires empruntant des voies de circulation existantes. L'impact de ces pratiques se limite au dérangement très ponctuel de la faune. Un excès de fréquentation par les véhicules à moteur pourrait accentuer cet effet et ponctuellement un risque de dégradations des pelouses n'est pas à exclure, qui pourrait concerner certaines stations d'Astragale queue de renard.

## 5.3 Etat de conservation

---

### 5.3.1 Etat de conservation des habitats

Le degré de conservation de la ripisylve [91E0 & 3240] sur le site est **assez bon**.

Les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires [6210] présentent un **assez bon** degré de conservation. Si quelques pelouses comportent des signes d'un début d'embuissonnement, leur restauration reste possible aisément. En raison du substrat marno-calcaire, cet habitat présente une richesse en orchidée relativement inférieure à celle citée dans la bibliographie pour cet habitat.

La seule pelouse maigre de fauche de basse altitude [6510] répertorié sur le site présente un degré de conservation **moyen** car il présente des différences floristiques par rapport aux descriptions littéraires. Le substrat pourrait en être la cause. Cet habitat n'apparaît pas menacé à court terme.

Les éboulis thermophiles ouest-méditerranéens [8130] et les pentes rocheuses calcaires [8210] du site présentent un **bon** degré de conservation. En effet, bien que ces habitats comportent une diversité floristique amoindrie par les conditions édaphiques, la nature de la roche et par la situation biogéographique du site, le faciès observé présente une origine naturelle et non anthropique. Une restauration de ces habitats n'est donc pas envisageable. Cela ne remet d'ailleurs pas en cause la capacité d'accueil biologique de ces habitats ni leur rôle structurant.

Les hêtraies du site présentent un degré de conservation **moyen**. Ces écosystèmes sont globalement assez peu évolués, en raison d'une exploitation historique sous forme de taillis dans la forêt communale (bois de chauffage). Il existe toutefois des secteurs de futaie où le degré de maturation est plus important.

Les forêts de Pins sylvestres revêtent un **bon** état de conservation. En effet, une grande partie de ces peuplements est d'origine spontanée sur des secteurs inaccessibles ou incultes. La structure de ces peuplements est donc favorable à l'accueil des espèces de chiroptères forestiers et à l'accomplissement du cycle de reproduction du papillon Isabelle. Les peuplements de pins sylvestres inclus dans les secteurs exploités sont le plus souvent en mélange avec des hêtraies, ce qui ne remet pas en cause leur fonction d'accueil biologique. En effet, l'Isabelle n'a pas besoin de peuplements purs de Pins sylvestres. Toutefois nombre de ces peuplements de Pins sylvestres sont des formations transitoires susceptibles à long terme d'être remplacées au moins partiellement par de la hêtraie et de la chênaie.

Bien qu'elles ne représentent qu'une petite superficie sur le site, les forêts de chênes pubescents (*Quercus pubescens*) comportent un **bon** niveau de conservation. Leur structure et leur bon degré de maturité leur permettent de jouer pleinement le rôle d'accueil des espèces d'intérêt communautaire qui leurs sont inféodées. En outre, ces forêts ne sont soumises à aucune menace sur le site.

Les haies présentent un **bon** degré de par la diversité des essences qui les composent et leur structuration verticale favorable à leur rôle de corridor écologique.

### 5.3.2 Etat de conservation des espèces

Le tableau suivant indique le degré de conservation de chaque espèce d'intérêt communautaire :

Espèce	Degré de conservation	Observations
Astragale queue de renard	Moyen	Habitat de l'espèce dans un bon état de conservation, populations assez importantes. Effectifs faibles → vulnérabilité.
Sabot de Vénus	Moyen	Faible degré de maturité de hêtraies, substrat limitant, populations connues peu importantes
Isabelle	Bon	Présence établie des habitats nécessaires à la réalisation du cycle de reproduction
Ecaille chinée	Bon à Très bon	La quasi totalité des habitats du site sont propices à l'espèce
Lucane Cerf-Volant	Bon à Très bon	Présence de l'habitat de l'espèce, mais sur une petite superficie
Rosalie des Alpes	Très bon	Espèce très bien implantée, avec une bonne dynamique. Habitat prépondérant de l'espèce couvrant 40 % du site, dont la gestion sylvicole actuelle est favorable à l'espèce (rémanents liés à l'exploitation par taillis, secteurs non exploités...)
Grand capricorne	Bon à Très bon	Présence de l'habitat de l'espèce, mais sur une petite superficie
Petit rhinolophe	Bon	Présence des habitats favorables à l'espèce sur ou à proximité du site. Reproduction avérée à proximité du site.
Grand rhinolophe	(Bon <i>a priori</i> )	Présence des habitats favorables à l'espèce sur ou à proximité du site. Données démographiques inconnues
Barbastelle	(Bon <i>a priori</i> )	Site très forestier, présence des habitats favorables à l'espèce sur ou à proximité du site. Données démographiques inconnues
Murin à oreilles échancrées	<i>Inconnu</i>	Présence des habitats favorables à l'espèce sur ou à proximité du site. Données démographiques inconnues

### 5.3.3 Etat de conservation du site

Dans les milieux forestiers, une dynamique forestière est présente mais les faciès sont peu évolués. Une gestion en taillis et les contraintes édaphiques semblent expliquer la faible diversité végétale du site, malgré la présence de quelques espèces remarquables. Ainsi les hêtraies du site comportent peu de Sabot de Vénus, comparativement à d'autres sites voisins comme la forêt de Boscodon.

De même, les prairies du *Mesobromion erecti* du site comportent une richesse en orchidée assez limitée probablement en raison de la nature géologique des terrains (calcaires argileux).

Globalement, les fonctionnalités écologiques du site sont assez bien conservées, avec une bonne continuité entre les milieux et une alternance de milieux ouverts et fermés. La présence de cours d'eau sur le site et en périphérie du site participe de la bonne conservation des fonctions écologiques du site.



## 6 ENJEUX ET OBJECTIFS

### 6.1 Rappel des habitats et espèces d'intérêt européen présents sur le site

#### 6.1.1 Habitats de l'annexe 1 de la Directive

Code N2000	Libellé
<b>91E0*</b>	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)</b>
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Centralpinus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

#### 6.1.2 Espèces de l'annexe 2 de la Directive

Code N2000	Libellé
<b>Espèces végétales</b>	
1557	Astragale queue de renard ( <i>Astragalus centralpinus</i> )
1902	Sabot de Vénus ( <i>Cypripedium calceolus</i> )
<b>Espèces animales</b>	
1075	Isabelle de France ( <i>Actias isabellae</i> )
<b>1078*</b>	<b>Ecaille chiné (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)</b>
1083	Lucane Cerf-Volant ( <i>Lucanus cervus</i> )
<b>1087*</b>	<b>Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)</b>
1088	Grand capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )
1303	Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )
1304	Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )
1308	Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )
1321	Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )

### 6.1.3 Habitats d'espèces

Code CORINE	Habitat	Espèces concernées
41.174	Forêts montagnardes des situations moyennement sèches de Hêtre ( <i>Fagus sylvatica</i> )	4 espèces de chiroptères, Rosalie des Alpes, Ecaille Chiné, Sabot de Vénus
41.39	Bois de Frênes ( <i>Fraxinus excelsior</i> ) post-culturaux	4 espèces de chiroptères, Rosalie des Alpes, Ecaille Chiné, Lucane cerf-volant
41.711	Forêts supraméditerranéennes des situations sèches de Chêne pubescent ( <i>Quercus pubescens</i> )	4 espèces de chiroptères, Rosalie des Alpes, Ecaille Chiné, Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Astragale queue de renard
42.59	Forêts supraméditerranéennes et montagnardes de Pin sylvestre ( <i>Pinus sylvestris</i> )	4 espèces de chiroptères, Isabelle, Sabot de Vénus
83.31	Plantations de conifères	4 espèces de chiroptères, Isabelle (occ.), Ecaille chiné
83.31 /41.174 /42.59	Plantations de Sapins pectinés sous couvert de Hêtres et de Pins sylvestres matures	4 espèces de chiroptères, Rosalie des Alpes, Ecaille Chiné, Isabelle, Sabot de Vénus
83.3111	Plantations de Mélèzes d'Europe	4 espèces de chiroptères, Astragale queue de renard
83.325	Plantations de Noyers	4 espèces de chiroptères (occ.), Rosalie des Alpes (occ.)
83.2	Villages	4 espèces de chiroptères (gîtes potentiels bâtis)
84.2	Haies	4 espèces de chiroptères, Rosalie des Alpes, Ecaille Chiné + Lucane cerf-volant et Grand capricorne si présence de chênes

## 6.2 Enjeux

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines de toutes natures s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux en présence.

### 6.2.1 Définition et Principe

Dans la démarche Natura 2000, l'enjeu local de conservation résulte de la comparaison et de la mise en perspective de différents critères :

- La **valeur patrimoniale globale** correspond à la rareté et l'originalité de l'habitat / espèce à l'échelon national. Elle est évaluée à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles, en particulier celles relatives à la chorologie.
- La **valeur patrimoniale locale** correspond à la contribution de l'habitat / espèce à la richesse et l'originalité biologique du site. Elle est évaluée à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles (pour un habitat : typicité, représentativité, importance fonctionnelle, état de conservation ; pour une espèce : statut biologique, effectif ou importance quantitative, état de conservation, isolement...).
- Le **risque global** correspond à l'importance des menaces pesant sur l'habitat / espèce à l'échelon national. Il est évalué à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles. A

cet effet, certains référentiels (livres rouges...) fournissent des informations utiles (tendances évolutives, types de menaces).

- Le **risque local** correspond aux menaces (effectives ou potentielles) identifiées sur le site et pouvant compromettre la pérennité de l'habitat / espèce sur le site, à court ou moyen terme. Il est évalué à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles (type de menace, amplitude spatiale et temporelle, probabilité d'occurrence si menace potentielle, vulnérabilité de l'habitat / espèce, possibilités de restauration ou conservation de l'habitat / espèce, contexte socio-économique local, protections spatiales existantes...).

Selon les cas, il est préférable de privilégier le niveau global ou le niveau local, ou de retenir une moyenne des deux.

### **6.2.2 Enjeux concernant les habitats**

Le tableau suivant présente pour chaque habitat du site une synthèse de sa valeur patrimoniale et du risque de dégradation, ainsi que le niveau d'enjeu local en découlant. Il présente également les principales activités exercées et l'impact de la dynamique naturelle sur les habitats.

Les enjeux principaux du site identifiés sur les habitats par la méthode décrite ci-dessus sont les suivants :

- Les **prairies du *Mesobromion erecti* (habitat Natura 2000 [6210])** sont importants pour les espèces qu'ils abritent (notamment l'Astragale queue de renard), mais leur conservation passe par un maintien d'un pastoralisme extensif. Ils sont vulnérables aux modifications des pratiques agricoles ou de leur abandon.
- Les **hêtraies** constituent un habitat essentiel pour le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) et la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) mais aussi pour les chauves-souris forestières du site. Les opérations sylvicoles peuvent ponctuellement menacer la biodiversité de cet habitat si elle n'est pas prise en compte dans les objectifs et les méthodes de gestion.
- Les **peuplements de Pins sylvestres** (*Pinus sylvestris*) sont fondamentaux pour le développement du papillon Isabelle (*Actias isabellae*) et peuvent accueillir certaines chauves-souris arboricoles lorsque leur structure le permet (présence d'arbres à cavité, de nécromasse...). La préservation de ces espèces passe donc par une sylviculture respectueuse de la biodiversité forestière.
- Les **haies** et la **ripisylve** constituent des corridors écologiques importants pour la plupart des espèces emblématiques du site dans le Vallon des Garcinets. Le maintien d'un système agricole bocager incluant ces haies conditionne donc le bon fonctionnement écologique du site.



Statut	Habitats	Valeur patrimoniale	Risque	Enjeu de conservation	Activités sur le site	Dynamique naturelle	Observations
PR	[91E0*] Forêts alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Assez forte	Moyen	<b>Assez fort</b>	0	0	Rôle de corridor écologique
IC	[3240] Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	Assez forte	Moyen	<b>Assez fort</b>	0	0	Présence de cours d'eau important pour l'Isabelle
IC	[6210] Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	Forte	Assez fort	<b>Fort</b>	Pastoralisme	Fermeture	Habitat de l'Astragale queue de renard, habitat en lui-même peu typique, terrain de chasse des chiroptères
	Pastoralisme agriculture				Fermeture		
IC	[6510] Pelouses maigres de fauche de basse altitude	Faible	Assez fort	Faible	Pastoralisme	Fermeture	Peu représenté, peu typique
IC	[8130] Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Moyenne	Faible	Faible	0	0	Abs. menace, peu typique
IC	[8210] Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Faible	Faible	Faible	0	0	Abs. menace, peu typique
HE	Forêts montagnardes des situations moyennement sèches de Hêtre	Fort	Moyen à Ass. fort	<b>Assez fort</b>	Sylviculture	Maturation	Habitat de <i>Rosalia alpina</i> , des chiroptères forestiers
HE	Bois de Frênes post-cultureux	Moyenne	Moyen à Ass. fort	Moyen	0	Maturation	Substitution par des espèces post pionnières
HE	Forêts supraméditerranéennes des situations sèches de Chêne pubescent	Moyenne	Faible	Faible	0	(Maturation)	Aucune menace.
HE	Forêts supraméditerranéennes et montagnardes de Pins sylvestres	Fort	Moyen à Ass. fort	<b>Fort</b>	Sylviculture	Maturation	Habitat de l'Isabelle, des chiroptères forestiers
HE	Plantations de conifères	Faible	Faible	Faible	Sylviculture	Maturation	-
HE	Plantations de Sapins pectinés sous couvert de Hêtres et de Pins sylvestres matures	Assez Fort	Moyen	Moyen	Sylviculture	Maturation	Présence de Hêtres et Pins sylvestres, mais anthropisés
HE	Plantations de Mélèzes d'Europe	Moyenne	Faible	Faible	Sylviculture	Maturation	-
HE	Plantations de Noyers	Faible	Faible	Faible	Sylviculture	Maturation	-
HE	Villages	Moyenne	Moyen	Moyen	Habitation	Ruines	Gîtes chiroptères
HE	Haies	Fort	Moyen à Ass. fort	<b>Fort</b>	?	Fermeture / maturation	Rôle de corridor écologique
NC	Fouffrés montagnards des terrains rocailloux à Amélanchier à feuilles ovales	Faible	Faible	Faible	0	0	Faible valeur patrimoniale, aucune menace, n'abrite pas d'espèces d'intérêt communautaire
NC	Garrigues supraméditerranéennes et montagnardes des terrains rocailloux à Aphyllanthe de Montpellier, Thym vulgaire ou Lavande vraie	Moyenne	Faible	Faible	0	0	
NC	Landes montagnardes des terrains rocailloux à Genêt cendré	Faible	Faible	Faible	0	0	
NC	Prairie mésophile améliorée	Faible	Moyen	Faible	Pastoralisme	Fermeture	-
NC	Cultures	Faible	Moyen	Faible	Agriculture	Fermeture	-



### 6.2.3 Enjeux concernant les espèces Natura 2000

Pour chaque espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats, le tableau suivant présente une synthèse de sa valeur patrimoniale et du risque encouru, ainsi que le niveau d'enjeu de conservation en découlant sur le site.

Espèce	Valeur patrimoniale	Risque	Enjeu de conservation	Observations
<b>Astragale queue de renard</b>	Très forte	Assez fort	<b>Fort</b>	Risque de fermeture du milieu, d'écrasement, espèce en limite d'aire de répartition alpine
Sabot de Vénus	Moyenne	Moyen	Moyen	Population anecdotique à l'échelle du département
<b>Isabelle de France</b>	Forte	Moyen	<b>Assez fort</b>	Espèce en limite d'aire de répartition alpine, peu de menaces
Ecaille chiné	Faible	Faible	Faible	Espèce commune dans le département
Lucane Cerf-Volant	Faible	Faible	Faible	Espèce commune dans le département
Rosalie des Alpes	Forte	Faible	Moyen	Peu menacé sur le site
Grand capricorne	Moyenne	Faible	Faible	Peu menacé sur le site
<b>Petit rhinolophe</b>	Moyenne à Assez forte	Assez fort	<b>Moyen à Assez fort</b>	Risque de destruction des gîtes bâtis et du territoire de chasse
<b>Grand rhinolophe</b>	Moyenne à Assez forte	Assez fort	<b>Moyen à Assez fort</b>	
<b>Barbastelle d'Europe</b>	Forte	Assez fort	<b>Assez fort à fort</b>	Risque de destruction des gîtes en forêt et du territoire de chasse
<b>Murin à oreilles échancrées</b>	Assez forte	Assez fort	<b>Assez fort</b>	Risque de destruction des gîtes en forêt et bâtis et du territoire de chasse

Sur le site, les principaux enjeux en terme d'espèces reposent donc sur l'Astragale queue de renard (*Astragalus centralpinus*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), l'Isabelle de France (*Actias isabellae*), et les trois autres espèces de chauves-souris : le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

A l'exception de l'Astragale queue de renard, il existe très peu de menaces de destruction directe de ces espèces et **leur préservation passe donc par le maintien de leurs habitats principaux** dans un bon état écologique. Ces habitats sont tous inclus dans la liste des habitats à forts enjeux de conservation présentés au paragraphe précédent.

### 6.2.4 Enjeux concernant le site

Avec ses espèces d'intérêt communautaire et la quasi-totalité de la surface du site constituée d'habitats d'Intérêt Communautaire et d'habitats d'Espèces d'Intérêt Communautaire, le site s'avère tout à fait intéressant au titre de la Directive Habitats. L'analyse du milieu naturel fait apparaître deux pôles d'intérêt principaux : la forêt (et les espèces associées) d'une part, les systèmes pastoraux d'autre part. L'intérêt des milieux rocheux, landes et fruticées est nettement plus limité.

Par ailleurs, le maintien de la continuité écologique entre le nord du site et le sud du site passe par la conservation des haies et des ripisylves du Vallon des Garcinets, interruption transversale du couvert forestier du site.

### **6.2.5 Stratégie conservatoire : les priorités d'intervention**

1. La première priorité de gestion sur ce site concerne l'Astragale queue de renard, dont l'enjeu local de conservation est "Fort". Par conséquent son habitat sur le site ([6210] "Pelouses sèches semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires") revêt la même priorité de conservation.
2. Les haies et la ripisylve conditionnent le maintien de l'intégrité des fonctions écologiques au sein du site, en constituant un corridor écologique dans le vallon agricole des Garcinets et devront être conservées à ce titre.
3. Les milieux forestiers du site accueillent plusieurs espèces d'intérêt communautaires à enjeu local de conservation "Assez fort" à "Moyen" : Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), Isabelle de France (*Actias isabellae*), le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*). Leur conservation nécessite donc l'intégration de leur présence et de leurs exigences écologiques dans la politique de gestion des forêts publiques, majoritaires sur le site avec 83 % de la surface, mais également dans les forêts privées (6 % du site).

Ce site contient des propriétés privées agricoles et forestières et il est ouvert au public. La conservation des entités remarquables identifiées sera facilitée par une bonne information de toutes les personnes fréquentant ou habitant sur le site.

Afin de s'assurer de l'efficacité des mesures de gestion adoptées, un suivi de l'état de conservation des habitats et espèces Natura 2000 est à prévoir.

### 6.3 Objectifs de conservation

---

A l'issue de ce travail, la synthèse de toutes les données écologiques, naturalistes, socio-économiques et culturelles, et des différents enjeux les reliant permet de présenter la liste des principaux objectifs de gestion du site ci-après. Elle présente de façon synthétique les objectifs majeurs relatifs à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 "Montagne de Seymuit – Crête de la Scie".

Les objectifs ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site, qui ne sont cependant pas tous cités par souci de concision. Le détail des ensembles d'habitats et d'espèces regroupés ici est précisé dans la partie "enjeux" (§ 6.2). Chaque espèce ou chaque habitat à enjeu local de conservation "assez fort" à "fort" se trouve donc associé à l'un des objectifs suivants.

La réalisation de ces objectifs passe par l'application de mesures de gestion qui sont développées dans la partie suivante, partie "opérationnelle" du Document d'Objectifs.

Objectif 1 :

**Conserver les stations d'Astragale queue de renard existantes sur le site**

Objectif 2 :

**Améliorer l'état de conservation des milieux ouverts du site**

Objectif 3 :

**Conserver un linéaire de haies et de ripisylve assurant la fonction de corridor écologique au sein du Vallon des Garcinets.**

Objectif 4 :

**Assurer la présence d'une structure forestière permettant l'accueil des espèces forestières d'intérêt communautaire du site (chiroptères, coléoptères, lépidoptères...).**



## **TOME 2 : MESURES D'APPLICATION**

# 1 PRESENTATION DU VOLET OPERATIONNEL DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

## 1.1 METHODOLOGIE

---

### **1.1.1 Les groupes de travail**

Compte tenu de la taille du site et de sa relative homogénéité, il a été décidé de faire des réunions de groupes de travail ouvertes à toutes les personnes intéressées, qui ont abordé successivement les différentes thématiques fortes du site : forêt, agriculture, activités de loisir.

Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2008 et a abouti au choix des mesures de gestion proposées dans ce volet.

### **1.1.2 Des objectifs de conservation aux mesures de gestion : définition des concepts**

Le travail de concertation mené vise à traduire les objectifs de conservation, définis précédemment en grande partie au vu des enjeux propres aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire présents, en mesures de gestion intégrant les spécificités du territoire : répartition spatiale des enjeux, nature et intensité des activités humaines, statut foncier des terrains, etc.

Pour atteindre un objectif de conservation, il faut donc définir des mesures de gestion, de différentes natures : actions sur les milieux, soutien d'une activité, communication, etc.

Les mesures ainsi définies sont l'objet des fiches dans les pages suivantes de ce document.

## 1.2 LES DIFFERENTES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

---

### **1.2.1 Les mesures contractuelles (contrats Natura 2000)**

### **1.2.2 Les mesures contractuelles (contrats Natura 2000)**

Le contrat Natura 2000 est (comme l'indique son nom) spécifique aux sites Natura 2000. Il permet la réalisation d'actions ciblées sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. Ces actions doivent aller au-delà de la gestion courante et engendrent un surcoût ou éventuellement une perte de production.

Le contrat est signé entre l'Etat et un propriétaire ou ayant droit d'un terrain du site sur lequel vont porter les actions. Il met en œuvre une ou plusieurs mesures inscrites dans le document d'objectifs. La circulaire ministérielle du 21 novembre 2007 précise les conditions et modalités de contractualisation dans les sites Natura 2000.

Ces contrats ne concernent pas les terrains agricoles (faisant l'objet d'une déclaration PAC) pour lesquels existent spécifiquement les mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt).

Les MAE constituent donc le volet agricole de la contractualisation Natura 2000. Elles visent à encourager certaines pratiques favorables à la biodiversité. La liste des MAE contractualisables est établie pour chaque site Natura 2000, en lien avec les orientations du document d'objectifs.

### **1.2.3 Les mesures non contractuelles (conventions et autres dispositifs)**

Au-delà de la contractualisation Natura 2000 sensu stricto, des mesures sont proposées dans ce document qui peuvent bénéficier au moins en partie de financements dans le cadre de Natura 2000. C'est le cas en particulier des mesures liées à l'animation du site dont une large part est financée par l'Etat et l'Europe (salaire et fonctionnement de l'animateur, certaines actions de communication).

Par ailleurs certaines opérations non éligibles à la contractualisation Natura 2000, qui ne seraient liées qu'indirectement à la préservation des milieux pourraient bénéficier du soutien financier de Natura 2000 dans le cas de projets en cohérence avec les objectifs du site.

#### **1.2.4 La charte Natura 2000**

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000. L'adhésion à la charte Natura 2000 n'implique pas le versement d'une contrepartie financière.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site ouvre en revanche droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et permet également d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

La charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB.

La charte Natura 2000 d'un site contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et des espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site.

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou de 10 ans.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

## 2 OBJECTIFS ET STRATEGIE DE GESTION

### 2.1 OBJECTIFS DE GESTION

---

Objectif 1 :

**Restaurer les stations d'Astragale queue de renard existantes.**

Objectif 2 :

**Maintenir les systèmes agricoles extensifs (pelouses, prairies, haies...).**

Objectif 3 :

**Favoriser la maturation des écosystèmes forestiers.**

Objectif 4 :

**Assurer une gestion sylvicole favorable à la biodiversité forestière.**

Objectif 5 :

**Encadrer la fréquentation du public**

Objectif 6 :

**Animer et suivre la mise en oeuvre du Document d'Objectifs du site.**

### 2.2 STRATEGIE DE GESTION

---

Chacun des objectifs de gestion ci-dessus répond à un ou plusieurs des objectifs de conservation fixés précédemment. Ils visent des enjeux d'importance assez équivalente. Leur réalisation concrète passe par la mise en place des mesures qui sont proposées au paragraphe suivant. La taille du site, le niveau de conservation des espèces et des milieux présents ainsi que la diversité des acteurs ne nécessitent pas la mise en place d'une réelle stratégie de gestion, en effet il semble que les mesures puissent être mises en œuvre selon les opportunités sans que l'une remette en cause la réalisation des autres.

Pour chaque action proposée, un niveau de priorité de 1 à 3 est indiqué (priorité 1 : action prioritaire).

### 3 ACTIONS PRECONISEES

#### **Objectif 1 : Restaurer les stations d'Astragale queue de renard existantes.**

- Action 1.1 : Identifier et réhabiliter les stations d'Astragale queue de renard en cours de fermeture (débroussaillage, entretien par un pâturage adapté...) [*Priorité 1*] [*faisabilité : moyennement facile*].
- Action 1.2 : Entretenir l'habitat potentiel de l'Astragale queue de Renard sur le site (pâturage, débroussaillage mécanique) [*Priorité 2*] [*faisabilité : moyennement facile*].
- Action 1.3 : Mettre en place des obstacles pour limiter l'écrasement par des véhicules motorisés ou le piétinement des touffes d'Astragale queue de renard [*Priorité 2*] [*faisabilité : facile*].

#### **Objectif 2 : Maintenir les systèmes agricoles extensifs (pelouses, prairies, haies...).**

- Action 2.1 : Maintenir un linéaire de haies et de ripisylve suffisant pour assurer la fonction de corridor écologique dans le Vallon des Garcinets [*Priorité 1*] [*faisabilité : moyennement facile*].
- Action 2.2 : Conserver une mosaïque de prairies et de pelouses dans le site, vecteurs de diversité faunistique et floristique [*Priorité 1*] [*faisabilité : moyennement facile*].
- Action 2.3 : Maintenir le régime hydrique des cours d'eau et des canaux identifiés sur le site [*Priorité 2*] [*faisabilité : moyennement facile*].

#### **Objectif 3 : Assurer une gestion sylvicole favorable à l'accueil de la biodiversité forestière.**

- Action 3.1 : Préserver des peuplements riches en Pins sylvestres dans les secteurs favorables à l'Isabelle [*Priorité 1*] [*faisabilité : facile*].
- Action 3.2 : Repérer et maintenir des arbres « réservoirs de biodiversité » [*Priorité 2*] [*faisabilité : moyennement facile*].
- Action 3.3 : Promouvoir l'irrégularisation des peuplements [*Priorité 2*] [*faisabilité : moyennement facile*].
- Action 3.4 : Choisir des dates d'interventions sylvicoles compatibles avec les espèces remarquables identifiées sur le site [*Priorité 2*] [*faisabilité : moyennement facile*].
- Action 3.5 : Préserver la nécromasse [*Priorité 1*] [*faisabilité : facile*].
- Action 3.6 : Mettre en place des îlots de sénescence, y compris dans les secteurs exploités [*Priorité 1*] [*faisabilité : moyennement facile*].

**Objectif 4 : Encadrer la fréquentation par le public.**

→ Action 4.1 : Communiquer et informer le public sur la richesse des milieux naturels du site et sur sa vulnérabilité (brochures, panneaux d'information en forêt...) [*Priorité 2*] [*faisabilité : facile*].

→ Action 4.2 : Installer des dispositifs empêchant la détérioration des habitats et espèces remarquables par piétinement ou écrasement par des véhicules motorisés [*Priorité 2*] [*faisabilité : facile*].

**Objectif 5 : Animer et suivre la mise en oeuvre du Document d'Objectifs du site.**

→ Action 5.1 : Mettre en oeuvre le DOCOB [*Priorité 1*] [*faisabilité : facile*].

→ Action 5.2 : Promouvoir la charte Natura 2000 [*Priorité 1*] [*faisabilité : facile*].

→ Action 5.3 : Communiquer autour du site [*Priorité 2*] [*faisabilité : facile*].

**Objectif 6 : Evaluer l'efficacité des mesures mises en place.**

→ Action 6.1 : Mettre en place un suivi des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces [*Priorité 1*] [*faisabilité : facile*].

→ Action 6.2 : Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire [*Priorité 1*] [*faisabilité : facile*].

**Objectif 1 : Restaurer les stations d'Astragale queue de renard existantes**

<b>Mesure n° 1-1 : Identifier et réhabiliter les stations d'Astragale queue de renard en cours de fermeture (débroussaillage, entretien par un pâturage adapté...)</b>			
Contexte de la mesure			
Le développement des ligneux sur les stations d'Astragale peut être à moyen terme défavorable à l'espèce inféodée aux pelouses et aux lisières. Le débroussaillage et l'entretien des stations les plus menacées permettront d'assurer sa conservation.			
Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1557	Astragale queue-de-renard
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables	
Surface concernée		Foncier	
29 ha		Forêt domaniale	Autre terrain communal / Privé
		0 %	89%
Contractants potentiels			
ONF, associations naturalistes, agriculteurs...			
Financement de la mesure			
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :		Autres financements :
A32303R A32305R A32326P	Socle02 + Herb_01 + Herb_09 Socle03 + Herb_01 + Herb_09 Socle02 + Herb_01 + Ouvert01 + Herb_09 Socle03 + Herb_01 + Ouvert01 + Herb_09 (entité collective)		Convention d'action
Cahier des charges des actions envisagées			
Les stations à débroussailler seront choisies en fonction des effectifs concernés, du taux d'embroussaillage et de la faisabilité technique des opérations, qui pourront s'inscrire dans le cadre des mesures Agri-Environnementales Territorialisées ou sous forme de contrat Natura 2000, en particulier dans les forêts du site où l'Astragale peut être présente au sein des clairières forestières. Le cahier des charges précis sera établi au cas par cas. Les opérations seront réalisées à une période permettant d'épargner la faune présente.			
La liste des mesures ci-dessus n'est pas exhaustive et est susceptible de changement car elle est liée au cahier des charges et aux choix d'engagements unitaires en vigueur lors de l'élaboration du DOCOB.			
Eléments de suivi			
Surface contractualisée			
Coût pressenti de la mesure : 4000 € par an			

**Objectif 1 : Restaurer les stations d'Astragale queue de renard existantes**

**Mesure n° 1-2 : Entretenir l'habitat potentiel de l'Astragale queue de renard sur le site (pâturage, débroussaillage mécanique)**

Contexte de la mesure

L'entretien de l'habitat potentiel de l'Astragale queue de renard a pour objectif de rendre possible son extension. Cet entretien minimal passe par le pâturage ou par le débroussaillage dans les secteurs plus fermés.

Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées		
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1557	Astragale queue-de-renard	
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables		
Surface concernée		Foncier		
29 ha		Forêt domaniale	Forêt communale	Autre terrain communal / Privé
		0 %	11%	89%

Contractants potentiels

ONF, associations naturalistes, agriculteurs...

Financement de la mesure

Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :	Autres financements :
A32303R A32305R A32326P	Socle02 + Herb_01 + Herb_09 Socle03 + Herb_01 + Herb_09 Socle02 + Herb_01 + Ouvert01 + Herb_09 Socle03 + Herb_01 + Ouvert01 + Herb_09 (entité collective)	Convention d'action

Cahier des charges des actions envisagées

Le cahier des charges précis sera établi au cas par cas pour les contrats Natura 2000 et lors de la mise en place des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées en secteur agricole. Les opérations de débroussaillage seront réalisées à des périodes permettant d'épargner la flore et la faune présentes.

La liste des mesures ci-dessus n'est pas exhaustive et est susceptible de changement car elle est liée au cahier des charges et aux choix d'engagements unitaires en vigueur lors de l'élaboration du DOCOB.

Éléments de suivi

Surface contractualisée

Coût pressenti de la mesure : 6000 € par an

**Objectif 1 : Restaurer les stations d'Astragale queue de renard existantes**

<b>Mesure n° 1-3 : Mettre en place des obstacles pour limiter l'écrasement par des véhicules motorisés ou le piétinement des touffes d'Astragale queue de renard</b>			
Contexte de la mesure			
Certaines stations d'Astragale queue de renard pourraient être menacées d'écrasement par des véhicules motorisés. Pour limiter ou supprimer ces dégradations il peut être nécessaire de mettre en place des aménagements spécifiques.			
Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1557	Astragale queue de renard
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables	
Surface concernée		Foncier	
29 ha		Forêt domaniale	Autre terrain communal / Privé
		0 %	89%
Forêt communale		11%	
Contractants potentiels			
CBNA, ONF, associations naturalistes, agriculteurs, collectivités territoriales ...			
Financement de la mesure			
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :		Autres financements :
A32324P A32325P A32326P F22709 F22710 F22714			Convention d'action
Cahier des charges des actions envisagées			
En cas de dégradation avérée sur une station d'Astragale queue de renard en lien avec la fréquentation par le public, on envisagera des aménagements des accès ou itinéraires : déviation de sentier, pose de clôture ou de blocs pour canaliser ou empêcher certains franchissements etc... Ces actions pourraient s'accompagner de dispositif d'information du public.			
Éléments de suivi			
Nombre de dispositif installé			
Coût pressenti de la mesure : 2000 € par an			

**Objectif 2 : Maintenir les systèmes agricoles extensifs (pelouses, prairies, haies...)**

**Mesure n° 2-1 : Maintenir un linéaire de haies et de ripisylve suffisant pour assurer la fonction de corridor écologique dans le Vallon des Garcinets**

Contexte de la mesure

Les haies et les ripisylves servent de corridor écologique. Ces zones servent aux animaux pour leur déplacement mais aussi comme site d'alimentation, site de repos... Conserver ces zones ou les recréer permettra donc de s'assurer de la conservation de nombre d'espèces.

Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées		
3240	Rivières alpines à végétation ripicole ligneuse	1078	Ecaille chiné	
91E0	Forêt alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	1083	Lucane cerf-volant	
		1088	Grand capricorne	
		1303	Petit rhinolophe	
		1304	Grand rhinolophe	
		1321	Murin à oreilles échancrées	
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables		
Haies				
Surface concernée		Foncier		
6 ha		Forêt domaniale	Forêt communale	Autre terrain communal / Privé
		0 %	34 %	66 %

Contractants potentiels

ONF, agriculteurs, associations naturalistes...

Financement de la mesure

Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :	Autres financements :
A32306P ; A32306R A32311P ; A32311R F22706 A32326P F22714	LINEA_01 LINEA_02 LINEA_03 LINEA_06	Convention d'action

Cahier des charges des actions envisagées

Le maintien des linéaires de haies et de ripisylve repose sur la préservation du réseau existant et le cas échéant par sa restauration afin de préserver la fonctionnalité de ces milieux. En cas de plantation on s'assurera d'utiliser des essences locales adaptées.

La liste des mesures ci-dessus n'est pas exhaustive et est susceptible de changement car elle est liée au cahier des charges et aux choix d'engagements unitaires en vigueur lors de l'élaboration du DOCOB.

Eléments de suivi

Surface contractualisée

Coût pressenti de la mesure : 2000 € par an

**Objectif 2 : Maintenir les systèmes agricoles extensifs (pelouses, prairies, haies...)**

<b>Mesure n° 2-2 : Conserver une mosaïque de prairies et de pelouses dans le site, vecteurs de diversité faunistique et floristique</b>				
Contexte de la mesure				
Le pâturage est l'action de gestion élémentaire d'entretien des pelouses et prairies d'intérêt communautaire. Pour être optimal, le pastoralisme doit utiliser au mieux la ressource fourragère afin d'éviter sous et surpâturage. L'encouragement de ce pastoralisme et son optimisation par un plan de gestion adapté peut permettre la préservation des milieux ouverts.				
Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées		
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1078	Ecaille chiné	
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	1083	Lucane cerf-volant	
		1088	Grand capricorne	
		1303	Petit rhinolophe	
		1304	Grand rhinolophe	
		1321	Murin à oreilles échancrées	
		1557	Astragale queue de renard	
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables		
Surface concernée		Foncier		
29 ha		Forêt domaniale	Forêt communale	Autre terrain communal / Privé
		%	11 %	89 %
Contractants potentiels				
Eleveurs, Groupements pastoraux, CERPAM, ONF, associations naturalistes ...				
Financement de la mesure				
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :		Autres financements :	
A32303P A32305R A32326P	à	SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_09 SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_09 + OUVERT02	Convention d'action	
Cahier des charges des actions envisagées				
Le principal outil de cette mesure est la mise en place des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAE-Ter). Celles-ci peuvent permettre par exemple le financement d'actions de réouverture ou d'entretien des milieux ouverts. Le cahier des charges précis sera établi dans le cadre de l'élaboration des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées.				
La liste des mesures ci-dessus n'est pas exhaustive et est susceptible de changement car elle est liée au cahier des charges et aux choix d'engagements unitaires en vigueur lors de l'élaboration du DOCOB.				
Eléments de suivi				
Surface contractualisée				
Coût pressenti de la mesure : 3000 € par an				

**Objectif 2 : Maintenir les systèmes agricoles extensifs (pelouses, prairies, haies...)**

<b>Mesure n° 2-3 : Maintenir le régime hydrique des cours d'eau et des canaux identifiés sur le site</b>			
Contexte de la mesure			
Le maintien du régime hydrique des cours d'eau est nécessaire en vue d'assurer la conservation de la faune et de la flore qui s'y développe, ainsi que celles des milieux associés (végétation des berges, ripisylve).			
Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées	
3240	Rivières alpines à végétation ripicole ligneuse	1303	Petit rhinolophe
91E0	Forêt alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	1304	Grand rhinolophe
		1308	Barbastelle
		1321	Murin à oreilles échancrées
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables	
Surface concernée		Foncier	
5 ha		Forêt domaniale	Autre terrain communal / Privé
		%	45 %
		55 %	
Contractants potentiels			
ONF, PNE, associations naturalistes, agriculteurs ...			
Financement de la mesure			
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :	Autres financements :	
A32311P à A32316P A32326P	Linea_03 Linea_06	Convention d'action	
Cahier des charges des actions envisagées			
<p>Il importe avant tout de limiter les atteintes au cours d'eau, notamment en évitant les prélèvements d'eau conséquents.</p> <p>Dans certains cas des interventions d'entretien pourraient s'avérer nécessaires mais il est souhaitable de laisser la dynamique naturelle s'exprimer au maximum. Les éventuelles actions devraient être étalées sur la durée des contrats de façon à ne pas compromettre la reproduction de la flore et de la faune.</p> <p>L'entretien des canaux est également concerné, les milieux humides étant rares sur le site, le maintien des canaux est très important pour certaines espèces animales.</p> <p>La liste des mesures ci-dessus n'est pas exhaustive et susceptible de changement car elle est liée au cahier des charges et aux choix d'engagements unitaires en vigueur lors de l'élaboration du DOCOB.</p>			
Eléments de suivi			
En fonction du protocole mis en œuvre			
Coût pressenti de la mesure : 2000 € par an			

**Mesure n° 3-1 : Préserver des peuplements riches en Pins sylvestre dans les secteurs favorables à l'Isabelle**

Contexte de la mesure

La chenille de l'Isabelle de France se nourrit d'aiguilles de Pins sylvestres. Aussi, il convient de garder ces peuplement afin d'assurer la conservation de cette espèce.

Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées		
<b>Habitats d'espèce :</b> Forêts supra-méditerranéennes et montagnardes de Pins sylvestres Plantations de conifères Plantations de Sapin pectinés sous couvert de Hêtre et de Pins sylvestre matures		1075	Isabelle de France	
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables		
Tous milieux boisés et semi-ouverts				
Surface concernée		Foncier		
290 ha		Forêt domaniale	Forêt communale	Autre terrain communal / Privé
		37 %	38 %	25 %

Contractants potentiels

ONF, associations naturalistes ...

Financement de la mesure

Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :	Autres financements :
F22703 F22705 F22714		

Cahier des charges des actions envisagées

La préservation des peuplements de Pin sylvestre favorables à l'isabelle devra être inscrite dans les plans de gestion des forêts. Ce maintien peut passer par la réalisation de travaux de mise en lumière pour permettre la régénération de cette essence pionnière.

NB : pour permettre la présence de l'isabelle, la présence de peuplements de pins sylvestres relativement âgés semble être un facteur important.

Eléments de suivi

Surface préservée

Coût pressenti de la mesure : 0 €

**Mesure n° 3-2 : Repérer et maintenir des arbres « réservoirs de biodiversité »**

Contexte de la mesure

Certains arbres particuliers sont considérés comme réservoir de biodiversité car ils possèdent des particularités physiques (trous, cavités, caries...) ou supportent des éléments (aires de rapaces) nécessaires pour que la biodiversité puisse s'exprimer.

Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées	
91E0	Forêt alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> <u>Habitats d'espèces :</u> Forêts montagnardes des situations moyennement sèches de Hêtre Bois de frênes post-culturels Forêts supra-méditerranéennes des situations sèches de Chêne pubescent Forêts supra-méditerranéennes et montagnardes de Pins sylvestres Plantations de conifères Plantations de Sapin pectinés sous couvert de Hêtre et de Pins sylvestre matures Plantations de Mélèze d'Europe Plantation de Noyers	1075 1083 1087 1088 1303 1304 1308 1321 1557	Isabelle de France Lucane cerf-volant Rosalie des Alpes Grand capricorne Petit rhinolophe Grand rhinolophe Barbastelle Murin à oreilles échancrées Sabot de Vénus

Autres milieux remarquables

Autres espèces remarquables

Tous milieux boisés et semi-ouverts

Surface concernée

Foncier

1001 ha

Forêt domaniale	Forêt communale	Autre terrain communal / Privé
16 %	71 %	13 %

Contractants potentiels

ONF, associations naturalistes ...

Financement de la mesure

Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :	Autres financements :
F22712 F22714	LINEA_02	Convention d'action

Cahier des charges des actions envisagées

Repérer ces arbres et les marquer permet d'éviter leur coupe lors des différentes opérations sylvicoles effectuées en forêt. Ces arbres peuvent se trouver dans les parties âgées des massifs forestiers mais aussi comme arbres isolés dans des peuplements plus jeunes. Les arbres des haies ou de lisières, ou ceux poussant sur des clapiers peuvent également être très intéressants pour la faune (insectes, oiseaux, chiroptères) ou certaines espèces végétales (bryophytes en particulier). Les arbres ainsi retenus pourront être repérés par GPS (surtout pour les arbres en forêt) ou au moins sur un plan pour les arbres contractualisés dans le cadre des Mesures-Agri Environnementales Territorialisées.

Eléments de suivi

Nombre d'arbres repérés et préservés

Coût pressenti de la mesure : 5000 € par an

**Mesure n° 3-3 : Promouvoir l'irrégularisation des peuplements**

Contexte de la mesure

Les peuplements forestiers irrégularisés sont biologiquement intéressants car ils rassemblent une diversité de structures favorisant la présence de conditions variées permettant l'accueil de nombreuses espèces.

Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées		
91E0	Forêt alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> <u>Habitats d'espèces :</u> Forêts montagnardes des situations moyennement sèches de Hêtre Bois de frênes post-cultureaux Forêts supra-méditerranéennes des situations sèches de Chêne pubescent Forêts supra-méditerranéennes et montagnardes de Pins sylvestres Plantations de conifères Plantations de Sapin pectinés sous couvert de Hêtre et de Pins sylvestre matures Plantations de Mélèze d'Europe	1075 1083 1087 1088 1303 1304 1308 1321 1557	Isabelle de France Lucane cerf-volant Rosalie des Alpes Grand capricorne Petit rhinolophe Grand rhinolophe Barbastelle Murin à oreilles échancrées Sabot de Vénus	
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables		
Surface concernée		Foncier		
999 Ha		Forêt domaniale	Forêt communale	Autre terrain communal / Privé
		16 %	71 %	13 %
Contractants potentiels				
ONF, associations naturalistes ...				
Financement de la mesure				
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :			Autres financements :
F22715 F22714				Convention d'action
Cahier des charges des actions envisagées				
<p>Cette mesure s'intéresse plus particulièrement aux taillis souvent assez pauvres biologiquement. L'irrégularisation consiste à couper certaines tiges sur les cépées, sélectionnant ainsi les brins les plus intéressants et permettant une certaine mise en lumière favorable à la régénération. Cette opération peut être menée y compris dans des zones non exploitées, où les bois coupés seront alors laissés sur place.</p>				
Éléments de suivi				
Surface contractualisée				
Coût pressenti de la mesure : 2000 € par an				

**Mesure n° 3-4 : Choisir des dates d'interventions sylvicoles compatibles avec les espèces remarquables identifiées sur le site**

Contexte de la mesure

L'exploitation sylvicole peut être source de dérangement pour la faune ce qui peut conduire à des échecs de reproduction. Sur le site, les populations de galliformes de montagne sont faibles et fragiles. Ces espèces sont parmi les plus concernées par cette mesure.

Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées	
			Bondrée apivore Gélinotte des bois
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables	
Surface concernée		Foncier	

Contractants potentiels

ONF, associations naturalistes ...

Financement de la mesure

Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :	Autres financements :
F22714		Convention d'action

Cahier des charges des actions envisagées

Les principales espèces concernées par cette mesure sur le site sont la Gélinotte des bois et la Bondrée apivore. En conséquence on retiendra d'éviter l'exploitation dans les zones de reproduction de ces espèces entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 juillet. Ces dates correspondent à la période de reproduction de nombreuses autres espèces animales qui bénéficieront également du respect de cette mesure.

Pour bien cibler la mesure il est souhaitable de connaître les sites de nidification des espèces ciblées.

Éléments de suivi

Respect des dates préconisées lors des travaux

Coût pressenti de la mesure : 0 € par an

<b>Mesure n° 3-5 : Préserver la nécromasse</b>				
Contexte de la mesure				
Le bois mort joue un rôle important en forêt. En effet, il est source de nourriture pour des espèces, lieu de développement pour d'autres. D'autres espèces, se nourrissent particulièrement des espèces liées à la nécromasse.				
Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées		
91E0	Forêt alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> <u>Habitats d'espèces :</u> Forêts montagnardes des situations moyennement sèches de Hêtre Bois de frênes post-cultureaux Forêts supra-méditerranéennes des situations sèches de Chêne pubescent Forêts supra-méditerranéennes et montagnardes de Pins sylvestres Plantations de conifères Plantations de Sapin pectinés sous couvert de Hêtre et de Pins sylvestre matures Plantations de Mélèze d'Europe Plantation de Noyers	1075 1083 1087 1088 1303 1304 1308 1321 1557	Isabelle de France Lucane cerf-volant Rosalie des Alpes Grand capricorne Petit rhinolophe Grand rhinolophe Barbastelle Murin à oreilles échancrées Sabot de Vénus	
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables		
Surface concernée		Foncier		
1001 ha		Forêt domaniale	Forêt communale	Autre terrain communal / Privé
		16 %	71 %	13 %
Contractants potentiels				
ONF, associations naturalistes ...				
Financement de la mesure				
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :		Autres financements :	
F22712 F22714				
Cahier des charges des actions envisagées				
On veillera à conserver un maximum d'arbres morts y compris ceux tombés au sol. Les arbres choisis seront préférentiellement au-dessus du diamètre d'exploitabilité et posséderont des cavités ou des caries. Ces questions relatives au bois mort, assez bien prises en compte dans les forêts publiques du site devrait être renforcée et également traitée dans les forêts privées (sur le site les surfaces concernées sont très faibles).				
Eléments de suivi				
Volume de bois mort par hectare				
Coût pressenti de la mesure : 0 € par an				

<b>Mesure n° 3-6 : Mettre en place des îlots de sénescence y compris dans les secteurs exploités</b>			
Contexte de la mesure			
Le bois mort et les très vieux arbres sont souvent peu présents dans les forêts. Ces structures sont très favorables à la biodiversité, car elles sont l'habitat exclusif de nombreuses espèces animales et végétales. La mise en place d'îlots dans lesquels on laisse vieillir et mourir des arbres peut permettre de préserver ces espèces.			
Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées	
91E0	Forêt alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Habitats d'espèces : Forêts montagnardes des situations moyennement sèches de Hêtre Bois de frênes post-cultureaux Forêts supra-méditerranéennes des situations sèches de Chêne pubescent Forêts supra-méditerranéennes et montagnardes de Pins sylvestres Plantations de conifères Plantations de Sapin pectinés sous couvert de Hêtre et de Pins sylvestre matures Plantations de Mélèze d'Europe	1075 1083 1087 1088 1303 1304 1308 1321 1557	Isabelle de France Lucane cerf-volant Rosalie des Alpes Grand capricorne Petit rhinolophe Grand rhinolophe Barbastelle Murin à oreilles échancrées Sabot de Vénus
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables	
Surface concernée		Foncier	
999 Ha		Forêt domaniale	Forêt communale
		16 %	71 %
		Autre terrain communal / Privé 13 %	
Contractants potentiels			
ONF, associations naturalistes ...			
Financement de la mesure			
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :		Autres financements :
F22712 F22714			Convention d'action
Cahier des charges des actions envisagées			
Cette mesure est à mettre en place en lien avec les documents d'aménagement forestier. Les îlots doivent être définis au regard des critères biologiques mais aussi en fonction des opportunités, de la desserte et de la faisabilité économique. Ces îlots doivent être repérés physiquement sur le terrain. Enfin, il peut être intéressant de relier les îlots par une trame d'arbres à cavités et/ ou dépérissants qui seront également conservés.			
Eléments de suivi			
Surface mise en îlot, nombre d'arbres réservés.			
Coût pressenti de la mesure : 5000 € par an			

**Objectif 4 : Encadrer la fréquentation du public**

**Mesure n° 4-1 : Communiquer et informer le public sur la richesse des milieux naturels du site et sur sa vulnérabilité (brochures, panneaux d'information en forêt...)**

Contexte de la mesure

La communication et l'information du public sont des éléments clés de la réussite de la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site.

Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées		
3240	Rivières alpines à végétation ripicole ligneuse	1075	Isabelle de France	
		1078	Ecaille chiné	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1083	Lucane cerf-volant	
		1087	Rosalie des Alpes	
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	1088	Grand capricorne	
		1303	Petit rhinolophe	
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	1304	Grand rhinolophe	
		1308	Barbastelle	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1321	Murin à oreilles échanquées	
		1557	Astragale queue de renard	
91E0	Forêt alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	1902	Sabot de Vénus	
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables		
Surface concernée		Foncier		
1404 ha		Forêt domaniale	Forêt communale	Autre terrain communal / Privé
		20%	63%	17%
Contractants potentiels				
Collectivités territoriales, CBNA, ONF, associations naturalistes, office du tourisme ...				
Financement de la mesure				
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :			Autres financements :
A32326P				Convention d'animation
Cahier des charges des actions envisagées				
Le choix du mode de communication utilisé sera fonction du thème choisi, du public visé et de l'objectif poursuivi... cette communication peut ainsi prendre la forme de panneaux d'information, plaquette de présentation du site et des espèces, organisations de journées thématiques etc. La mutualisation entre sites Natura 2000 sera à rechercher.				
Eléments de suivi				
Nombre d'éléments produits				
Coût pressenti de la mesure : 4000 € par an				

**Objectif 4 : Encadrer la fréquentation du public**

<b>Mesure n° 4-2 : Installer des dispositifs empêchant la détérioration des habitats et espèces remarquables par piétinement ou par écrasement par des véhicules motorisés</b>			
Contexte de la mesure			
Ponctuellement, certains accès ou cheminements aux abords du site peuvent nécessiter des aménagements pour limiter ou supprimer les dégradations éventuelles sur des milieux ou des espèces sensibles.			
Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées	
3240	Rivières alpines à végétation ripicole ligneuse	1075	Isabelle de France
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1078	Ecaille chiné
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	1083	Lucane cerf-volant
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	1087	Rosalie des Alpes
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1088	Grand capricorne
91E0	Forêt alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	1303	Petit rhinolophe
		1304	Grand rhinolophe
		1308	Barbastelle
		1321	Murin à oreilles échancrées
		1557	Astragale queue de renard
		1902	Sabot de Vénus
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables	
Surface concernée		Foncier	
1404 ha		Forêt domaniale	Autre terrain communal / Privé
		20%	17%
Forêt communale		63%	
Contractants potentiels			
CBNA, ONF, associations naturalistes, agriculteurs, collectivités territoriales ...			
Financement de la mesure			
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :	Autres financements :	
A32324P A32325P A32326P F22709 F22710 F22714		Convention d'action	
Cahier des charges des actions envisagées			
En cas de dégradation avérée sur un habitat ou une espèce remarquable en lien avec la fréquentation par le public, on envisagera des aménagements des accès ou itinéraires : déviation de sentier, pose de clôture ou de blocs pour canaliser ou empêcher certains franchissements etc.. Ces actions pourraient s'accompagner de dispositif d'information du public. Nb : au moment de la réalisation de ce document, aucun problème de ce type n'est identifié sur le site.			
Eléments de suivi			
Nombre de dispositifs installés			
Coût pressenti de la mesure : 2000 € par an			

**Objectif 5 : Animer et suivre la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site**

**Mesure n° 5-1 : Mettre en œuvre le DOCOB**

Contexte de la mesure

La mise en œuvre des mesures présentées dans le document d'objectifs et plus généralement l'animation de la procédure Natura 2000 sur le site passe par la désignation d'une structure animatrice chargée de coordonner et réaliser les actions prévues.

Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées	
3240	Rivières alpines à végétation ripicole ligneuse	1075	Isabelle de France
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1078	Ecaille chiné
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	1083	Lucane cerf-volant
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	1087	Rosalie des Alpes
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1088	Grand capricorne
91E0	Forêt alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	1303	Petit rhinolophe
		1304	Grand rhinolophe
		1308	Barbastelle
		1321	Murin à oreilles échancrées
		1557	Astragale queue de renard
		1902	Sabot de Vénus

Autres milieux remarquables

Autres espèces remarquables

--	--	--	--

Surface concernée

Foncier

1404 ha	Forêt domaniale	Forêt communale	Autre terrain communal / Privé
	20%	63%	17%

Contractants potentiels

Communes, communautés de communes et autres EPCI du site

Financement de la mesure

Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :	Autres financements :
		Convention d'animation

Cahier des charges des actions envisagées

Le cahier des charges de cette mesure est fixé par la convention cadre d'animation entre la structure animatrice et la DDAF.

Cette convention fixe les missions et les moyens de l'animateur pour mettre en œuvre les mesures prévues par le présent document.

Eléments de suivi

Compte rendu annuel de l'animateur

Coût pressenti de la mesure : 8 000 € par an

<b>Mesure n° 5-2 : Promouvoir la charte Natura 2000</b>			
Contexte de la mesure			
La signature de la charte est proposée aux différents utilisateurs du site. Elle fixe les bonnes pratiques qui permettent le maintien de la biodiversité sur le site.			
Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées	
3240	Rivières alpines à végétation ripicole ligneuse	1075	Isabelle de France
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1078	Ecaille chiné
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	1083	Lucane cerf-volant
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	1087	Rosalie des Alpes
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1088	Grand capricorne
91E0	Forêt alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	1303	Petit rhinolophe
		1304	Grand rhinolophe
		1308	Barbastelle
		1321	Murin à oreilles échancrées
		1557	Astragale queue de renard
		1902	Sabot de Vénus
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables	
Surface concernée		Foncier	
1404 ha		Forêt domaniale	Forêt communale
		20%	63%
		Autre terrain communal / Privé	
		17%	
Contractants potentiels			
Propriétaires fonciers, gestionnaires, utilisateurs du site			
Financement de la mesure			
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :	Autres financements :	
		Convention d'animation	
Cahier des charges des actions envisagées			
L'adhésion à la charte des propriétaires et utilisateurs du site passera par la mise en place d'une information spécifique : réunion d'information, encart spéciaux dans la communication portant plus généralement sur Natura 2000. L'animateur du site sera chargé de promouvoir cette charte auprès des différents acteurs qu'il est amené à rencontrer.			
Eléments de suivi			
Nombre de signataires			
Coût pressenti de la mesure : inclus dans la mission d'animation			

<b>Mesure n° 5-3 : Communiquer autour du site</b>			
Contexte de la mesure			
Communiquer et sensibiliser est essentiel à la bonne mise en œuvre de Natura 2000. Ici, l'objectif est d'associer les habitants et usagers du site à la préservation de l'environnement.			
Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées	
3240	Rivières alpines à végétation ripicole ligneuse	1075	Isabelle de France
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1078	Ecaille chiné
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	1083	Lucane cerf-volant
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	1087	Rosalie des Alpes
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1088	Grand capricorne
91E0	Forêt alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	1303	Petit rhinolophe
		1304	Grand rhinolophe
		1308	Barbastelle
		1321	Murin à oreilles échanquées
		1557	Astragale queue de renard
		1902	Sabot de Vénus
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables	
Surface concernée		Foncier	
1404 ha		Forêt domaniale	Forêt communale
		20%	63%
		Autre terrain communal / Privé	
		17%	
Contractants potentiels			
Communes, communautés de communes et autres EPCI du site			
Financement de la mesure			
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :	Autres financements :	
		Convention d'animation	
Cahier des charges des actions envisagées			
<p>Les actions de communication peuvent être multiples sur un site Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- édition d'un bulletin d'information périodique à destination des riverains du site</li> <li>- édition de plaquettes thématiques</li> <li>- organisation de journées thématiques auprès des professionnels (Accompagnateur moyenne montagne, agriculteurs, forestiers), des scolaires, du grand public...</li> <li>- échanges entre acteurs des différents sites Natura 2000</li> <li>- ...</li> </ul>			
Eléments de suivi			
Nombre d'éléments produits et diffusés			
Coût pressenti de la mesure : 4000 € par an			

**Objectif 6 : Evaluer l'efficacité des mesures mises en place**

**Mesure n° 6-1 : Mettre en place un suivi des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces**

Contexte de la mesure

Le suivi des habitats et habitats d'espèces est nécessaire pour évaluer la pertinence des actions mises en œuvre sur le site.

Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées		
3240	Rivières alpines à végétation ripicole ligneuse	1075	Isabelle de France	
		1078	Ecaille chiné	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1083	Lucane cerf-volant	
		1087	Rosalie des Alpes	
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	1088	Grand capricorne	
		1303	Petit rhinolophe	
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	1304	Grand rhinolophe	
		1308	Barbastelle	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1321	Murin à oreilles échancrées	
		1557	Astragale queue de renard	
91E0	Forêt alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	1902	Sabot de Vénus	
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables		
Surface concernée		Foncier		
1404 ha		Forêt domaniale	Forêt communale	Autre terrain communal / Privé
		20%	63%	17%
Contractants potentiels				
ONF, associations naturalistes, CBNA...				
Financement de la mesure				
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :	Autres financements :		
		Convention d'animation		
Cahier des charges des actions envisagées				
Compte tenu de la diversité des milieux à suivre, le choix de la méthodologie des suivis à mettre en œuvre est laissé à l'appréciation des spécialistes qui seront chargés de ces opérations de suivis. Ce suivi devra se concentrer, lorsque c'est pertinent, sur les secteurs où des mesures de gestion auront été mises en place.				
Eléments de suivi				
Résultat des suivis				
Coût pressenti de la mesure : 3000 € par an				

**Objectif 6 : Evaluer l'efficacité des mesures mises en place**

<b>Mesure n° 6-2 : Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire</b>			
Contexte de la mesure			
Le suivi de l'évolution des populations des espèces d'intérêt communautaire est nécessaire pour évaluer la pertinence des actions mises en œuvre sur le site.			
Habitats Natura 2000 concernés		Espèces Natura 2000 concernées	
		1075	Isabelle de France
		1078	Ecaille chiné
		1083	Lucane cerf-volant
		1087	Rosalie des Alpes
		1088	Grand capricorne
		1303	Petit rhinolophe
		1304	Grand rhinolophe
		1308	Barbastelle
		1321	Murin à oreilles échanquées
		1557	Astragale queue de renard
		1902	Sabot de Vénus
			Bondrée apivore
			Gélinotte des bois
Autres milieux remarquables		Autres espèces remarquables	
Surface concernée		Foncier	
1404 ha		Forêt domaniale	Forêt communale
		20%	63%
		Autre terrain communal / Privé	
		17%	
Contractants potentiels			
ONF, associations naturalistes, CBNA...			
Financement de la mesure			
Mesures N2000 :	Mesures agri-environnementales :	Autres financements :	
		Convention d'animation	
Cahier des charges des actions envisagées			
Compte tenu de la diversité des groupes taxonomiques à suivre, le choix des méthodes de suivis est laissé à l'appréciation des spécialistes qui seront chargés de ces opérations de suivis. Ce suivi devra se concentrer, lorsque c'est pertinent, sur les secteurs où des mesures de gestion auront été mises en place.			
Eléments de suivi			
Résultat des suivis			
Coût pressenti de la mesure : 3000 € par an			

## 4 SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Objectifs	N° de la Mesure	Intitulé de la mesure	Degré de priorité	Coût annuel en K €	Contrat N 2000	MAE	Convention MEEDAT
<b>Restaurer les stations d'Astragale queue de renard existantes</b>	1.1	Identifier et réhabiliter les stations d'Astragale queue de renard en cours de fermeture	1	4			
	1.2	Entretien l'habitat potentiel de l'Astragale queue de Renard sur le site	2	6			
	1.3	Mettre en place des obstacles pour limiter l'écrasement de l'Astragale queue de renard	2	2			
<b>Total Obj. 1</b>				<b>12</b>			
<b>Maintenir les systèmes agricoles extensifs (pelouses, prairies, haies...).</b>	2.1	Maintenir un linéaire de haies et de ripisylve suffisant pour assurer la fonction de corridor écologique dans le Vallon des Garcinets	1	2			
	2.2	Conservation une mosaïque de prairies et de pelouses dans le site, vecteurs de diversité faunistique et floristique	1	3			
	2.3	Maintenir le régime hydrique des cours d'eau et des canaux identifiés sur le site	2	2			
<b>Total Obj. 2</b>				<b>7</b>			
<b>Assurer une gestion sylvicole favorable à l'accueil de la biodiversité forestière</b>	3.1	Préserver des peuplements riches en Pins sylvestres dans les secteurs favorables à l'Isabelle	1	0			
	3.2	Repérer et maintenir des arbres « réservoirs de biodiversité »	2	5			
	3.3	Promouvoir l'irrégularisation des peuplements	2	2			
	3.4	Choisir des dates d'interventions sylvicoles compatibles avec les espèces remarquables identifiées sur le site	2	0			
	3.5	Préserver la nécromasse	1	0			
	3.6	Mettre en place des îlots de sénescence, y compris dans les secteurs exploités	1	5			
<b>Total Obj. 3</b>				<b>12</b>			
<b>Encadrer la fréquentation par le public</b>	4.1	Communiquer et informer le public sur la richesse des milieux naturels du site et sur sa vulnérabilité	2	4			
	4.2	Installer des dispositifs empêchant la détérioration des habitats et espèces remarquables par piétinement ou écrasement	2	2			
<b>Total Obj. 4</b>				<b>6</b>			
<b>Animer et suivre la mise en oeuvre du Document d'Objectifs du site</b>	5.1	Mettre en oeuvre le DOCOB	1	8			
	5.2	Promouvoir la charte Natura 2000	1	0			
	5.3	Communiquer autour du site	2	4			
<b>Total Obj. 5</b>				<b>12</b>			
<b>Evaluer l'efficacité des mesures mises en place</b>	6.1	en place un suivi des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces	1	3			
	6.2	Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire	1	3			
<b>Total Obj. 6</b>				<b>6</b>			
<b>Total général</b>				<b>55</b>			

## 5 PROJETS, PLANS ET PROGRAMMES

La nature du site et les activités extensives qui s'y tiennent ne permet pas la mise en place de projets susceptibles d'avoir une incidence forte sur les milieux sans que ces projets ne soient soumis par ailleurs à des autorisations qui impliqueraient de fait une évaluation de leurs incidences sur le site Natura 2000.

# BIBLIOGRAPHIE

**Aeschimann, D., Lauber, K., Moser, D.M., Theurillat, J.-P., 2004.** Flora Alpina. Ed. Belin. 2 tomes + index. 2670 pp.

**Arthur, L., Lemaire, M., 1999.** Les chauves-souris, maîtresses de la nuit. Ed. Delachaux et Niestlé. 265 pp.

**Baffray, M., Danton, P., 1995.** Inventaire des plantes protégées en France. Ed. Nathan. 293 pp.

**Bardat, J. et al., 2000.** Prodrome des végétations de France. 75 pp.

**Bissardon, M., Guibal, L., 1997.** Nomenclature CORINE Biotopes : types d'habitats français. ENGREF. 217 pp.

**BRGM, 1983.** Carte géologique, feuille de Seyne, échelle 1/50 000. BRGM Editions.

**Chas, E., 1994.** Atlas de la flore des Hautes-Alpes. Conservatoire botanique de Gap-Charance, Conservatoire des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur, Parc National des Ecrins. 816 pp.

**Collectif, 1994.** Inventaire de la faune menacée de France – Le Livre rouge. Ed. Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fonds mondial pour la nature (WWF-France). 176 pp.

**Collectif, 1995.** Inventaire de la faune de France – Vertébrés et principaux invertébrés. Ed. Nathan et Muséum National d'Histoire Naturelle. 416 pp.

**Collectif, 2001.** Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1 : Habitats forestiers, volume 1. La documentation française. 339 pp.

**Collectif, 2001.** Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 1 : Habitats forestiers, volume 2. La documentation française. 423 pp.

**Collectif, 2002.** Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 3 : Habitats humides. La documentation française. 457 pp.

**Collectif, 2005.** Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 4 : Habitats agropastoraux, volume 1. La documentation française. 445 pp.

**Collectif, 2005.** Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 4 : Habitats agropastoraux, volume 2. La documentation française. 487 pp.

**Collectif, 2004.** Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 5 : Habitats rocheux. La documentation française. 381 pp.

**Collectif, 2002.** Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 6 : Espèces végétales. La documentation française. 271 pp.

**Collectif, 2002.** Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 7 : Espèces animales. La documentation française. 353 pp.

**Commission Européenne, 1999.** Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version EUR15/2. DG XI. 132 pp.

**Delarze, R., Gonseth, Y., Galland, P., 1998.** Guide des milieux naturels de Suisse. Ed. Delachaux et Niestlé. 415 pp.

**DIREN PACA, 2006.** Cahier des charges pour l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000. – Version 2 – 34 pp.

**DIREN PACA, 2007.** Cahier des charges pour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales de la région PACA, Natura 2000. – Version 2 – 88 pp.

**Fournier, P., 1990.** Les quatre flores de France, nouveau tirage. Ed. Lechevalier. 1103 pp.

**Ladier, J., 2004.** Les stations forestières des Préalpes sèches : définition, répartition, dynamique, fertilité. Etude ONF, 124 p.

**Michelot, J.-L., Chiffaut, A., 2004.** La mise en œuvre de Natura 2000 : l'expérience des réserves naturelles. Atelier Technique des Espaces Naturels, Réserve Naturelles de France, collection "Gestion des milieux et des espèces", Cahiers Techniques n°73. 96 pp.

**Olivier, L., Galland, J.-P., Maurin, H., 1995.** Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome 1 : espèces prioritaires. Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, MATE, ONF. Paris. 486 pp.

**ONF, 1998.** Aménagement de la Forêt Communale de Bréziers (1998-2017). Agence des Hautes-Alpes. 59 pp + annexes.

**ONF, 2006.** Aménagement de la Forêt Domaniale de Moyenne-Durance (2006-2025). Agence des Hautes-Alpes. 96 pp + annexes.

**Ozenda, P., 1985.** La végétation de la chaîne alpine dans l'espace montagnard européen. Ed. Masson. 344 pp.

**Parc national des Ecrins, Centre de Recherches Alpin sur les Vertébrés, 1995.** Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné : Atlas des Vertébrés - Tome 1 : Les vertébrés. 300 pp.

**Parc national des Ecrins, Centre de Recherches Alpin sur les Vertébrés, 1999.** Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné : Atlas des Vertébrés - Tome 2 : Les Oiseaux. 272 pp.

**Rameau, J.C., Mansion, D., Dumé, G., 1993.** Flore Forestière Française. Guide Ecologique illustré. Tome 2 : Montagnes. IDF, Nancy. 2421 pp.

**Rameau, J.C., 1999.** Référentiel Français des habitats forestiers et associés à la forêt. ENGREF. 113 pp.

**Rameau, J.C., 1999.** Clé provisoire des habitats des Alpes du sud et des régions voisines. 197 pp.

**Rameau, J.C., Gauberville, C., Drapier, N., 2000.** Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire - France, Domaine continental. ENGREF, ONF, IDF.

**Schober, W., Grimmgerger, E., 1991.** Guide des chauves-souris d'Europe. Delachaux et Niestlé. 223 pp.

#### **Sites internet :**

<http://droitnature.free.fr/index.htm>

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr>

<http://www.natura2000.fr>

# ANNEXES

## Fiches descriptives des habitats Natura 2000

---

### Habitats d'intérêt communautaire

Chaque habitat de l'annexe 1 de la Directive Habitats répertorié sur le site a fait l'objet d'une fiche descriptive précisant différents éléments quant à son identification, son évolution et sa gestion éventuelle sur le site. Pour d'autres éléments on se reportera aux cahiers d'habitats Natura 2000 cités en bibliographie.



## Forêts alluviales à *Alnus incana* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

**Statut communautaire** : Habitat d'Intérêt Communautaire **Prioritaire**

Typologie	Code	Libellé
EUR 25 :	91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus incana</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
Cahiers d'habitats :	91E0-4	Aulnaies blanches
CORINE biotope :	44.2	Galeries d'Aulnes Blancs

### Description de l'Habitat

#### **Caractéristiques stationnelles sur le site**

Habitat se développant à l'étage montagnard, à 1 100 m, en bordure étroite le long d'une petite rivière (vallon des Garcinets), à un niveau topographique variable du fait des berges assez pentues du cours d'eau.

#### **Variabilité sur le site**

Variabilité en liaison avec un gradient décroissant d'humidité du sol depuis le bas de la berge jusqu'à son haut, qui s'accompagne d'une variation du cortège floristique.

#### **Physionomie et structure sur le site**

- Formation arborescente recouvrante (80%), haute d'une vingtaine de mètres dominée par *Fraxinus excelsior* et *Betula pendula*, présentant une sous-strate arborescente d'*Alnus incana* ;
- strate arbustive assez dense (environ 40% de recouvrement), dominée par *Coryllus avellana*, *Evonymus europaeus*, *Acer campestre* subsp. *campestre*, *Viburnum opulus* et *Lonicera xylosteum* ;
- strate herbacée assez clairsemée (autour de 40% de recouvrement), dominée par *Euphorbia dulcis*, *Geranium nodosum*, *Paris quadrifolia*, *Poa nemoralis*, *Primula vulgaris*, *Rubus caesius*.

#### **Cortège floristique**

Strate arborescente : *Alnus incana* (L.) Moench, *Betula pendula* Roth, *Fraxinus excelsior* L., *Populus tremula* L.

Strate arbustive : *Cornus sanguinea* L., *Coryllus avellana* L., *Evonymus europaeus* L., *Salix purpurea* L., *Viburnum opulus* L., *Lonicera xylosteum*

Strate herbacée : *Aquilegia vulgaris* L., *Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soç subsp. *fuchsii*, *Euphorbia dulcis* L. sensu auct. Fl. Fr., *Filipendula ulmaria* (L.) Maxim., *Geranium nodosum* L., *Geranium robertianum* L. subsp. *robertianum*, *Mercurialis perennis* L., *Paris quadrifolia* L., *Pimpinella major* (L.) Hudson, *Poa nemoralis* L., *Primula vulgaris* Hudson, *Ranunculus aduncus* Gren., *Rubus caesius* L., *Valeriana officinalis* L.

#### **Correspondances phytosociologiques**

**Alnion incanae** Pawł. in Pawł., Sokołowski & Wallisch 1928

## Etat de l'Habitat sur le site

**Importance sur le site** : 2,19 ha soit 0,16 % de la surface du site.

### **Représentativité**

Habitat écologiquement marginal sur le site et n'occupant qu'une très faible surface.

### **Typicité/exemplarité**

Habitat peu typique pour plusieurs raisons :

- habitat positionné sur des berges en pente qui entraînent une composition herbacée hétérogène (voir « Variabilité ») ;
- habitat formant un étroit linéaire qui favorise l'infiltration d'espèces de lisière, en particulier arbustives ;
- habitat situé dans le site dans un contexte assez chaud, alors que cet habitat préfère globalement les ambiances plus froides.

### **Valeur écologique et biologique**

Aucune espèce protégée ou inscrite au livre rouge national. Habitat lui-même assez fréquent dans cette partie des Alpes mais présentant un rôle dans la fixation des berges des cours d'eau et un rôle paysager. Sur le plan des fonctionnalités écologiques du site, la présence de ce cours d'eau est importante pour certaines espèces, dont les chiroptères (richesse en insectes) et l'Isabelle de France (nécessité de la proximité d'un cours d'eau). Cet habitat représente cependant une faible surface et comporte une typicité assez moyenne sur le site. → valeur patrimoniale assez forte

### **Principaux habitats associés ou en contact**

- Pelouses montagnardes des situations moyennement sèches, sur sol profond basique à Bromes dressés (*Bromus erectus*) [*Mesobromion erecti*] ;
- prairies montagnardes permanentes à Fromental (*Arrhenatherum elatius*) [*Arrhenatherion elatioris*] ;
- cultures.

### **Dynamique de la végétation**

Habitat **représentant un stade évolutif terminal** (maturation du cortège floristique sans passage à un habitat radicalement différent en cas de l'arrêt des interventions humaines) avec une tendance vers des peuplements de bois durs (Frêne not.).

### **Menaces et atteintes**

Habitat faisant parfois l'objet de coupes ponctuelles sur une partie de son tronçon (not. en 2006), mais globalement peu menacé. → risque de destruction moyen

**Enjeu de conservation sur le site** : assez fort

**Etat de conservation sur le site** : assez bon

## Gestion de l'Habitat sur le site

**Objectifs** : maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable.

**Recommandations** : à définir

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : propriétaires riverains

# Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*

**Statut communautaire** : Habitat d'Intérêt Communautaire

Typologie	Code	Libellé
EUR 25 :	3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>
Cahiers d'habitats :	3240-1	Saulaies riveraines à Saule drapé des cours d'eau des alpes et du Jura
CORINE biotope :	24.224	Fourrés et bois de bancs de graviers

## Description de l'Habitat

### **Caractéristiques stationnelles sur le site**

Habitat se développant à l'étage montagnard, aux environs de 1 000 m, sur des bancs d'alluvions grossières périodiquement exposés aux crues torrentielles (sols minéraux pauvres en matière organique).

### **Variabilité sur le site**

Habitat trop peu représenté pour en dégager une variabilité.

### **Physionomie et structure sur le site**

- Formation arbustive haute d'environ 4 à 6 m, dominée par les saules (*Salix elaeagnos*, *S. purpurea*) ;  
- strate herbacée traduisant à la fois les conditions humides (*Carex flacca*, *Molinia caerulea* subsp. *arundinacea* et *Pinguicula vulgaris*) et les conditions caillouteuses de l'habitat (nombreuses espèces des groupements à Epilobe de Fleischer).

### **Cortège floristique**

*Salix elaeagnos* Scop., *Salix purpurea* L., *Achnatherum calamagrostis* (L.) P.Beauv., *Carex flacca* Schreb., *Molinia caerulea* (L.) subsp. *arundinacea* (Schrank) K., *Pinguicula vulgaris* L., *Tussilago farfara* L.

### **Correspondances phytosociologiques**

*Salicion incanae* Aichinger 1933

## Etat de l'Habitat sur le site

**Importance sur le site** : 0,73 ha soit 0,05 % de la surface du site

### **Représentativité**

Habitat écologiquement marginal sur le site et n'occupant qu'une très faible surface.

### **Typicité/exemplarité**

Typicité moyenne du fait, d'une part de la petitesse du cours d'eau, d'autre part de l'altitude assez basse où se développe cet habitat, et enfin de la situation méridionale du site. Il en découle un cortège appauvri dont les principales espèces caractéristiques absentes sont : *Salix daphnoides* et *Salix myrsinifolia*.

### **Valeur écologique et biologique**

Aucune espèce protégée ou inscrite au livre rouge national. Habitat en tant que tel assez répandu dans cette partie des Alpes. Sur le plan des fonctionnalités écologiques du site, la présence de ce cours d'eau est importante pour certaines espèces, dont les chiroptères (richesse en insectes) et l'Isabelle de France (nécessité de la proximité d'un cours d'eau). Cet habitat représente cependant une faible surface et comporte une typicité assez moyenne sur le site. → valeur patrimoniale assez forte

### **Principaux habitats associés ou en contact**

- Pinèdes de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) ;
- hêtraies des situations moyennement sèches [*Geranio nodosi-Fagenion sylvaticae* ; *Fagion sylvaticae*].

### **Dynamique de la végétation**

Habitat soumis à une dynamique torrentielle active (renouvellement rapide des différents stades de la dynamique végétale).

### **Menaces et atteintes**

Habitat peu menacé car peu concerné par les activités humaines. Toutefois toute intervention susceptible de provoquer un enfoncement du lit mineur du cours d'eau dans ses alluvions peut favoriser une accélération de la dynamique végétale préjudiciable au maintien de ces formations arbustives.

→ risque de destruction moyen

**Enjeu de conservation sur le site** : assez fort

**Etat de conservation sur le site** : assez bon

## **Gestion de l'Habitat sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable

**Recommandations** : à définir

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : propriétaires riverains

# Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)

**Statut communautaire** : Habitat d'Intérêt Communautaire

Typologie	Code	Libellé
EUR 25 :	6210	<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)</b>
Cahiers d'habitats :	6210-16	Pelouses calcicoles mésophiles du Sud-Est
CORINE biotope :	34.3265	<i>Mesobromion</i> des Alpes sud-occidentales

## Description de l'Habitat

### **Caractéristiques stationnelles sur le site**

Habitat se développant à l'étage montagnard de 1 050 à 1 550 m, sur des pentes nulles à faibles aux expositions froides (nord et nord-ouest), sur substrat carbonaté.

### **Variabilité sur le site**

Variabilité en liaison avec l'altitude : les pelouses du site se répartissent en 2 niveaux altitudinaux :

- un premier, situé entre 1 030 et 1 100, qui présente un cortège floristique assez conforme aux descriptions de la littérature ;

- un second, situé vers 1 550 m, qui se caractérise outre par la présence d'espèces plus alticoles comme *Gentiana lutea*, par celle également d'espèces marquant des stades préforestiers favorisées par la plantation de Mélèzes et Pins sylvestres, avec en particulier *Calamagrostis varia*, graminée qui présente un fort recouvrement (environ 25%), ainsi que de façon très disséminée *Digitalis grandiflora*, *Euphorbia dulcis*, *Fourraea alpina*, *Hieracium prenanthoides*, *Katapsuxis silaifolium* subsp. *silaifolium*, *Poa nemoralis*, *Ranunculus aduncus*, *Rubus saxatilis*.

### **Physionomie et structure sur le site**

- Formation herbacée élevée à mi-rase en général très recouvrante (proche de 100%), dominée par les graminées, en particulier *Bromus erectus* (dont les inflorescences atteignent 80 cm de haut) ; physionomie marquée, outre par la couverture de *Bromus erectus*, par les rosettes de *Plantago media* et *Salvia pratensis* et par de nombreuses espèces de fabacées (légumineuses), donnant lors de la floraison un aspect éclatant à ces pelouses, avec *Onobrychis viciifolia*, *Trifolium montanum*, *T. campestre*, *T. pratense*, *Vicia cracca* ;

- Physionomie des faciès à *Calamagrostis varia* marquée par l'aspect de cette espèce, dont le feuillage donne un aspect vert blanchâtre à la pelouse. Physionomie également marquée par les imposantes touffes à inflorescences cylindriques jaunes de *Astragalus centralpinus*.

### **Cortège floristique**

*Bromus erectus* Hudson, *Briza media* L., *Campanula glomerata* L., *Centaurea scabiosa* L., *Lotus corniculatus* L., *Plantago media* L., *Poa pratensis* L., *Ranunculus bulbosus* L., *Salvia pratensis* L., *Trifolium pratense* L., *Vicia cracca* L., *Achillea millefolium* L., *Ajuga genevensis* L., *Anthyllis vulneraria* L. subsp. *polyphylla* (DC.) Nyman, *Astragalus centralpinus* Pallas, *Calamagrostis varia* (Schrader) Host, *Galium glaucum* L., *Galium verum* L., *Hippocrepis comosa* L., *Lathyrus pratensis* L., *Onobrychis viciifolia* Scop., *Sanguisorba minor* Scop., *Trifolium montanum* L., *Veronica arvensis* L.

### **Correspondances phytosociologiques**

*Mesobromion erecti* (Braun-Blanq. & Moor 1938) Oberd. 1957 nom. cons. propos.

## Etat de l'Habitat sur le site

**Importance sur le site** : 29,93 ha soit 2,1 % de la surface du site.

### **Représentativité**

Habitat moyennement représenté sur le site mais qui représente une part importante de ses milieux ouverts.

### **Typicité/exemplarité**

Les pelouses de la partie basse du site sont assez conformes à la description qu'en donne la littérature. Certaines présentent néanmoins des cortèges appauvris en espèces caractéristiques du *Mesobromion erecti* et enrichis en espèces de friche et de sols riches en nitrates. Ce qui laisse à penser que ces pelouses se sont constituées sur d'anciennes terres cultivées et pourraient évoluer vers des pelouses plus typiques. Mais cette évolution est perturbée localement par un pâturage assez soutenu de ces pelouses.

Les pelouses de la partie haute s'en écartent quelque peu par les conditions préforestières générées par la présence d'arbustes plantés qui modifie les conditions d'humidité et d'éclairement au sol.

### **Valeur écologique et biologique**

Pelouse constituant l'habitat sur le site de l'Astragale queue de renard (*Astragalus centralpinus*), espèce de l'annexe 2 la directive « Habitats ». Ces pelouses constituent également des zones de chasse intéressantes pour les chiroptères. En outre, cet habitat est important pour la biodiversité globale du site en apportant une interruption du couvert arboré dans un contexte majoritairement forestier, permettant la présence des cortèges spécifiques liés aux milieux ouverts et aux lisières.

Habitat en tant que tel assez commun dans cette partie des Alpes. Deux stations se démarquent par leurs fortes diversités floristiques (42 et 53 espèces herbacées) et par la qualité de leurs cortèges floristiques. La première se situe sur le versant exposée au nord du vallon des Garcinets (relevé effectué 100 m au nord-ouest du point côté 1 062) et la deuxième se situe au clôt du Barau (relevé effectué 150 m au sud-ouest des Chalets). Habitat favorable pour une faune très diversifiée. → valeur patrimoniale forte

### **Principaux habitats associés ou en contact**

Cultures ; Pinèdes de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) ; plantations et régénérations de résineux.

### **Dynamique de la végétation**

Le piquetage arbustif observé indique une évolution vers les fourrés du *Berberidion vulgaris*.

### **Menaces et atteintes**

La gestion pastorale pratiquée sur les deux stations évoquées ci-dessus semble favorable au maintien d'une bonne diversité floristique. Toutefois, le contexte actuel de l'agriculture ne permet pas de garantir le maintien de ces pratiques à long terme.

Les pelouses de la partie haute du site sont activement menacées de fermeture par plantation de Mélèzes et de Pins sylvestres. → risque de destruction assez fort

**Enjeu de conservation sur le site** : fort

**Etat de conservation sur le site** : moyen à assez bon

## Gestion de l'Habitat sur le site

**Objectifs** : maintien de l'ouverture du milieu.

**Recommandations** : maintien de l'ouverture de ces pelouses qui abritent l'une des deux stations d'Astragale queue de renard du site.

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : % de recouvrement des ligneux, composition floristique...

**Principaux acteurs concernés** : propriétaires agricoles, éleveurs, ONF

## Pelouses maigres de fauche de basse altitude

**Statut communautaire** : Habitat d'Intérêt Communautaire

Typologie	Code	Libellé
EUR 25 :	6510	<b>Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alpecorus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</b>
Cahiers d'habitats :	6510-4	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles
CORINE biotope :	38.2	Prairies maigres de fauche de basse altitude

### Description de l'Habitat

#### **Caractéristiques stationnelles sur le site**

Habitat se développant à l'étage montagnard en fond de vallon à proximité du cours d'eau traversant le vallon des Garcinets, sur substrat carbonaté.

#### **Variabilité sur le site**

Habitat observé en une seule station.

#### **Physionomie et structure sur le site**

Végétation herbacée à recouvrement proche de 100% et atteignant en moyenne 80 cm à 1 m, dominée par des graminées dont les plus abondantes sont *Arrhenatherum elatius*, *Festuca arundinacea* subsp. *arundinacea* et *Dactylis glomerata*.

#### **Cortège floristique**

*Anthriscus sylvestris* (L.) Hoffm., *Arrhenatherum elatius* (L.) P. Beauv. ex J. & C. Presl, *Crepis biennis* L., *Dactylis glomerata* L., *Festuca arundinacea* Schrab. subsp. *arundinacea*, *Achillea millefolium* L., *Lathyrus pratensis* L., *Leucanthemum vulgare* Lam., *Medicago lupulina* L., *Poa trivialis* L., *Ranunculus acris* L., *Rumex acetosa* L., *Trifolium pratense* L., *Trifolium repens* L., *Trisetum favesces* (L.) P. Beauv.

#### **Correspondances phytosociologiques**

*Arrhenatherion elatioris* W.Koch 1926

### Etat de l'Habitat sur le site

**Importance sur le site** : 0,07 ha soit 0,01 % de la surface du site.

#### **Représentativité**

Habitat écologiquement marginal sur le site et n'occupant qu'une très faible surface.

#### **Typicité/exemplarité**

Habitat présentant des différences floristiques par rapport aux descriptions de la littérature réalisées surtout dans le nord-est, l'ouest et le sud de la France. Il conviendrait de typifier cet habitat dans le sud-est.

#### **Valeur écologique et biologique**

Aucune espèce protégée ou inscrite au livre rouge national. Habitat en tant que tel assez fréquent dans cette partie des Alpes. Cet habitat concerne une superficie marginale sur le site et le faciès observé est peu typique. Il n'abrite pas d'espèce d'intérêt communautaire → valeur patrimoniale faible.

### **Principaux habitats associés ou en contact**

- Pelouses montagnardes des situations moyennement sèches, sur sol profond basique à Brome dressé (*Bromus erectus*) [*Mesobromion erecti*] ;
- boisements des bords de rivières à Frêne (*Fraxinus excelsior*) et Aulne blanc (*Alnus incana*) [*Alnion incanae*].

### **Dynamique de la végétation**

Aucun signe d'évolution à court terme pour cet habitat.

### **Menaces et atteintes**

Cet habitat comporte les mêmes risques de fermeture du milieu que les pelouses sèches semi-naturelles présentées ci-avant, en raison du contexte actuel de l'agriculture. → risque de destruction assez fort

**Enjeu de conservation sur le site** : faible

**Etat de conservation sur le site** : moyen

## **Gestion de l'Habitat sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'ouverture du milieu.

**Recommandations** : à définir

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : propriétaires agricoles, éleveurs

## Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

**Statut communautaire** : Habitat d'Intérêt Communautaire

Typologie	Code	Libellé
EUR 25 :	8130	<b>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</b>
Cahiers d'habitats :	8130-1	Eboulis calcaires et calcaro-marneux des préalpes du Sud et de Bourgogne
CORINE biotope :	61.311	Eboulis à <i>Stipa calamagrostis</i>

### Description de l'Habitat

#### **Caractéristiques stationnelles sur le site**

Habitat se développant à l'étage montagnard entre 900 et 1 500 m, sur des pentes ébouleuses le plus souvent marneuses à éléments fins (terreux), sur pente forte (30-40%), principalement aux expositions chaudes.

#### **Variabilité sur le site**

Habitat assez homogène sur le site en terme de composition floristique. Une variabilité est surtout observable en termes de pourcentage de recouvrement par la végétation.

#### **Physionomie et structure sur le site**

Formation herbacée à recouvrement le plus souvent compris entre 10 à 30 % dominée par les touffes de *Achnatherum calamagrostis*.

#### **Cortège floristique**

*Achnatherum calamagrostis* (L.) P. Beauv., *Centranthus angustifolius* (Miller) DC., *Laserpitium gallicum* L., *Ptychotis saxifraga* (L.) Loret & Barrandon, *Tolpis staticifolia* (All.) Schultz Bip., *Anthericum liliago* L., *Asperula cynanchica* L., *Teucrium montanum* L.

#### **Correspondances phytosociologiques**

*Achnathero calamagrostidis-Centranthetum angustifolii* Braun-Blanquet in Braun-Blanquet, Roussine & Nègre 1952 ; *Stipion calamagrostis* Jenny-Lips ex Quantin 1932

### Etat de l'Habitat sur le site

**Importance sur le site** : 175,59 ha soit 12,51 % de la surface du site.

#### **Représentativité**

Très bonne représentativité pour cet habitat typique des montagnes à flancs marneux et ravinés des Alpes du Sud et bien représenté sur tout le site.

#### **Typicité/exemplarité**

En raison de la situation biogéographique intermédiaire du site et du substrat marneux, la composition floristique de cet habitat sur le site est appauvrie par l'absence des cortèges d'espèces méditerranéennes et des espèces alpines.

### **Valeur écologique et biologique**

Cet habitat est bien représenté dans les Alpes. Le faciès de cet habitat sur le site est assez peu typique et quelque peu appauvri d'un point de vue floristique. Aucune espèce protégée ou inscrite au livre rouge national. Cet habitat est tout de même favorable à la biodiversité globale du site par les cortèges spécifiques qui lui sont associés et par l'interruption du couvert forestier qu'il induit. → valeur patrimoniale moyenne

### **Principaux habitats associés ou en contact**

- Garrigues supraméditerranéennes et montagnardes des terrains rocailloux à Aphyllanthe de Montpellier (*Aphyllanthes monspeliensis*), Thym vulgaire (*Thymus vulgaris*) ou Lavande vraie (*Lavandula angustifolia*) [*Lavandulo angustifoliae-Gensition cinerea*] ;
- landes montagnardes des terrains rocailloux à Genêt cendré (*Genista cinerea*) [*Lavandulo angustifoliae-Gensition cinerea*] ;
- pinèdes de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) ;
- fourrés montagnards des terrains rocailloux à Amélanhier à feuilles ovales (*Amelanchier ovalis*) [*Berberidion vulgaris*].

### **Dynamique de la végétation**

Evolution de la végétation globalement bloquée ou rendue très lente par les contraintes topographiques (forte pente sujette à un fort ravinement). Dans les situations où une évolution de la végétation est néanmoins possible, passage dans un premier temps à des landes à Genêt cendré [*Lavandulo angustifoliae-Gensition cinerea*] ou des fourrés à Amélanhier à feuilles ovales [*Berberidion vulgaris*] puis dans un second temps à des pinèdes de Pin sylvestre.

### **Menaces et atteintes**

Aucune menace sur cet habitat, qui s'entretient naturellement (instabilité des éléments constitutifs de l'éboulis à forme caractéristiques en crayons) et qui n'est pas concerné par les activités humaines.

→ risque de destruction faible

**Enjeu de conservation sur le site** : faible

**Etat de conservation sur le site** : bon

## **Gestion de l'Habitat sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable

**Recommandations** : non intervention

**Mesures envisagées** : non intervention, surveillance

**Indicateurs de suivi** : surface de l'habitat

**Principaux acteurs concernés** : ONF, propriétaires forestiers privés

# Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

**Statut communautaire** : Habitat d'Intérêt Communautaire

Typologie	Code	Libellé
EUR 25 :	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
Cahiers d'habitats :	-	-
CORINE biotope :	62.15	Falaises calcaires alpines et sub-méditerranéennes

## Description de l'Habitat

### **Caractéristiques stationnelles sur le site**

Les seules falaises du site sont orientées à l'est. Elles sont formées sur des calcaires de l'*Aalénien*, disposés en bancs d'épaisseurs et de friabilités variables.

### **Variabilité sur le site**

Habitat trop peu représenté pour comporter une variabilité notable.

### **Physionomie et structure sur le site**

Petites barres rocheuses presque totalement dépourvues de végétation, constituées de calcaires se délitant trop finement pour permettre l'installation d'un véritable cortège chasmophytique.

### **Cortège floristique**

Absence de végétation visible d'après l'observation à distance (secteur non accessible).

### **Correspondances phytosociologiques**

Potentiellement *Potentillion caulescentis*

## Etat de l'Habitat sur le site

**Importance sur le site** : 1,66 ha soit 0,12 % de la surface du site (non significatif, car habitat à développement vertical important).

### **Représentativité**

Habitat écologiquement marginal sur le site et n'occupant qu'une très faible surface.

### **Typicité/exemplarité**

Faible typicité en raison de l'absence de végétation (nature de la roche peu propice à la végétalisation).

### **Valeur écologique et biologique**

Habitat très peu typique et très peu étendu. Cet habitat est très bien représenté dans d'autres sites du département comportant des faciès nettement plus intéressants d'un point de vue patrimonial. Habitat potentiel pour l'avifaune rupicole, mais assez peu favorable. → valeur patrimoniale faible

### **Principaux habitats associés ou en contact**

Eboulis calcaires montagnards riches en éléments fins, des situations chaudes à Calamagrostide argentée (*Achnatherum calamagrostis*).

### **Dynamique de la végétation**

Evolution de la végétation globalement bloquée ou rendue très lente par la faible superficie de l'habitat et par les contraintes topographiques (parois instables).

### **Menaces et atteintes**

Aucune menace sur le site. → risque de destruction faible

**Enjeu de conservation sur le site** : faible

**Etat de conservation sur le site** : bon

## **Gestion de l'Habitat sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable.

**Recommandations** : aucune

**Mesures envisagées** : aucune

**Indicateurs de suivi** : avifaune rupicole ?

**Principaux acteurs concernés** : ONF en tant que gestionnaire de la Forêt Communale de Bréziers, commune de Bréziers.

## Habitats d'espèces

Seuls les habitats d'espèces prépondérants font l'objet d'une fiche de description, à savoir :

- Forêts montagnardes des situations moyennement sèches de Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Forêts supraméditerranéennes et montagnardes de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*)

Les autres habitats d'espèces font l'objet d'une description sommaire dans le corps du texte.



# Forêts montagnardes des situations moyennement sèches de Hêtre (*Fagus sylvatica*)

**Statut communautaire :** Habitat d'espèces

Typologie	Code	Libellé
EUR 25 :	-	-
Cahiers d'habitats :	-	-
CORINE biotope :	41.174	Hêtraies neutrophiles des Alpes méridionales et des Apennins

## Description de l'Habitat

### **Caractéristiques stationnelles sur le site**

Cet habitat se trouve essentiellement sur les versants d'ubac de l'étage montagnard et en mélange avec des peuplements de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) dans les zones de transition adret/ubac. Le substrat dominant est de type marno-calcaire.

### **Variabilité sur le site**

Les hêtraies situées sur les zones d'ubac les plus marquées se rattachent à la Hêtraie-Sapinière moyennement sèche du *Geranio-nodosi-Fagenion*. Sur les zones plus sèches cet habitat correspond à des faciès plus proches du *Cephalanthero-Fagion*, mais sans en présenter toutes les caractéristiques. Des plantations de Sapins pectinés (*Abies alba*) ont été effectuées sous couvert de peuplements matures de Hêtre et de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*). Ce faciès est essentiellement représenté sur le versant est de la Montagne de la Scie et dans le Bois de Gaudissart. Il présente les mêmes enjeux que l'habitat décrit dans cette fiche.

### **Physionomie et structure sur le site**

Les peuplements de hêtre de la forêt correspondent principalement à des futaies assez pauvres et à des taillis. Le sous-bois arbustif est souvent assez bien développé. La strate herbacée, généralement très clairsemée (litière de hêtre abondante), varie selon la topographie de cortèges mésophiles à des faciès plus secs.

### **Cortège floristique**

*Galium aristatum*, *Vicia incana*, *Geranium nodosum*, *Carex digitata*, ***Trochiscanthes nodiflora***, *Digitalis lutea*, (*Ononis rotundifolia*), *Lathyrus vernus*, *Cephalanthera longifolia*, *Cephalanthera damasonium*, *Neottia nidus-avis*, *Campanula trachelium*, *Melampyrum velebicum*, *Hieracium mororum*, *Hieracium caesioides*, *Fagus sylvatica*, *Pinus sylvestris*, *Acer opalus*, *Laburnum alpinum*, (*Tilia plati*), *Lonicera xylosteum*

### **Correspondances phytosociologiques**

*Geranio-nodosi-Fagenion*

*Cephalanthero-Fagion*

## Etat de l'Habitat sur le site

**Importance sur le site :** 554,74 ha soit 39,52 % de la surface du site.

### **Représentativité**

Cet habitat est très largement représenté sur le site, dont il occupe plus du tiers de la surface.

### **Valeur écologique et biologique**

Cet habitat est fondamental pour la reproduction de la Rosalie des Alpes sur le site, ainsi que pour de riches cortèges d'insectes saproxyliques. Il abrite également les quatre espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire du site, l'Ecaille Chiné et le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*).

→ valeur patrimoniale forte

### **Typicité/exemplarité**

Cet habitat n'est pas très typique, tributaire à la fois de l'orientation globale plutôt froide (tendance vers le *Geranio-nodosi-Fagenion*. et du contexte géographique méridional plus chaud (tendance vers le *Cephalanthero-Fagion*). Par ailleurs, l'exploitation passée prédominante en taillis est probablement responsable d'un degré de maturité assez faible sur ce site empêchant par exemple la présence en grande quantité du Sabot de Vénus alors que cette espèce d'orchidée est très présente dans d'autres sites du département (plus de 10 000 pieds répertoriés dans la forêt de Boscodon par exemple).

### **Principaux habitats associés ou en contact**

Les hêtraies sont très souvent en mélange avec des peuplements de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) au niveau des zones de transition ubac/adret. Ce mélange résulte de la dynamique naturelle ainsi que de la variabilité stationnelle. Sur les pentes fortes, des éboulis interrompent le couvert forestier.

### **Menaces et atteintes**

La dynamique naturelle des forêts conduit à une maturation des peuplements, favorable à la capacité d'accueil des boisements pour les chiroptères forestiers et pour les insectes saproxylophages.

Une sylviculture donnant lieu à des coupes rases ou ne laissant pas assez de bois sénescents peut affecter ponctuellement cette capacité d'accueil. Toutefois, la sylviculture telle qu'elle est pratiquée dans les forêts publiques du site ne met pas en péril la conservation des éléments naturels remarquables identifiés : 42 % des forêts publiques en série "hors-sylviculture", 23 % "en repos", traitement en futaie irrégulière, maintien d'arbres sénescents....

. → risque de destruction moyen à assez fort

**Enjeu de conservation sur le site** : assez fort

**Etat de conservation sur le site** : moyen

## **Gestion de l'Habitat sur le site**

**Objectifs** : maintien de la capacité d'accueil des espèces d'intérêt communautaire.

**Recommandations** : installation d'îlots de vieillissement, traitement en futaie irrégulière

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : ONF, propriétaires forestiers, commune de Bréziers.

# Forêts supraméditerranéennes et montagnardes de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*)

**Statut communautaire :** Habitat d'espèces

Typologie	Code	Libellé
EUR 25 :	-	-
Cahiers d'habitats :	-	-
CORINE biotope :	42.59	Forêts supraméditerranéennes de Pins sylvestres

## Description de l'Habitat

### **Caractéristiques stationnelles sur le site**

Cet habitat se trouve essentiellement à l'étage supra-méditerranéen et dans les stations d'adret de l'étage montagnard.

### **Variabilité sur le site**

Cet habitat se décline sous différents faciès allant du *Pinetum sylvestris* au *Quercion pubescentis*, dont il constitue la phase pionnière. Il se trouve de façon sporadique sur les pentes fortes à éboulis. Dans le but d'enrichir les peuplements forestiers, des plantations de Sapins pectinés (*Abies alba*) ont été effectuées sous couvert de peuplements matures de Hêtre et de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*). Ce faciès est essentiellement représenté sur le versant est de la Montagne de la Scie et dans le Bois de Gaudissart (Vallon des Garcinets).

### **Physionomie et structure sur le site**

Il s'agit de futaies claires de Pins sylvestres, souvent installés sur des stations très sèches. Les arbustes xéroclines sont nombreux et la strate herbacée est constituée en large partie d'espèces héliophiles supportant le couvert léger du Pin sylvestre.

Sur les stations les plus sèches, cet habitat peut représenter un stade de blocage de la dynamique naturelle, qui conduit ailleurs à une transition vers la chênaie pubescente ou la hêtraie mésoxérophile.

### **Cortège floristique**

*Pinus sylvestris* L., *Sorbus mougeotii* Soyer-Willemet & Godron, *Amelanchier ovalis* Medik., *Corylus avellana* L., *Cotoneaster tomentosus* Lindley, *Cytisophyllum sessilifolium* (L.) O.F. L ng, *Genista cinerea* (Vill.) DC., *Fagus sylvatica* L., *Juniperus communis* L., *Pyrola chlorantha* Swartz, *Lonicera xylosteum* L., *Pinus sylvestris* L., *Quercus humilis* Miller, *Viburnum lantana* L., *Acer opalus* Miller, *Arctostaphylos uva-ursi* (L.), *Epipactis* sp., *Astragalus monspessulanus* L., *Astragalus sempervirens* Lam., *Calamagrostis varia* (Schrader) Host, *Campanula rotundifolia* L., *Carex digitata* L., *Carex halleriana* Asso, *Carlina acaulis* L., *Cephalanthera damasonium* (Miller) Druce, *Cephalanthera longifolia* (L.) Fritsch, *Festuca marginata* (Hackel) K. Richter, *Galium corrudifolium* Vill., *Genista pilosa* L., *Hieracium bifidum* Kit. gr, *Hieracium murorum* L., *Hippocrepis comosa* L., *Lathyrus vernus* (L.) Bernh., *Leontodon hispidus* L., *Leucanthemum cuneifolium* Le Grand ex Coste 2, *Lotus corniculatus* L., *Ononis rotundifolia* L., *Orthilia secunda* (L.) House, *Polygala calcarea* F.W. Schultz, *Polygonatum odoratum* (Miller) Druce, *Ranunculus aduncus* Gren., *Solidago virgaurea* L., *Tanacetum corymbosum* (L.) Schultz Bip., *Thesium alpinum* L., *Thymus serpyllum* L.

### **Correspondances phytosociologiques**

*Pinetum sylvestris* ; *Quercion pubescentis*

## Etat de l'Habitat sur le site

**Importance sur le site** : 323,45 ha soit 23,04 % de la surface du site.

### **Représentativité**

Cet habitat est très largement représenté sur le site, dont il occupe près d'un quart de la surface.

### **Valeur écologique et biologique**

Cet habitat abrite des espèces d'intérêt communautaire au titre de l'annexe II de la Directive Habitats : les quatre espèces de chauves-souris du site, l'Isabelle et le Sabot de Vénus. Ce type d'habitat est fondamental pour la réalisation du cycle de reproduction de l'Isabelle de France (*Actias isabellae*) dont la chenille se nourrit presque exclusivement d'aiguilles de Pins sylvestres. Les peuplements de Pins sylvestres les plus intéressants pour l'Isabelle sont les peuplements adultes (plus de 40 ans) situés à proximité de cours d'eau (torrent du Vallon des Garcinets, torrent La Blanche). → valeur patrimoniale forte

### **Principaux habitats associés ou en contact**

Les peuplements de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) sont très souvent en mélange avec des hêtraies, surtout au niveau des zones de transition ubac/adret. Des pineraies pionnières sont également associées aux éboulis thermophiles calcaires, aux landes à Genêt cendré (*Genista cinerea*) et à des Garrigues supraméditerranéennes et montagnardes des terrains rocailloux à Aphyllanthe de Montpellier (*Aphyllanthes monspeliensis*), Thym vulgaire (*Thymus vulgaris*) ou Lavande vraie (*Lavandula angustifolia*).

### **Menaces et atteintes**

La dynamique naturelle des forêts conduit à une maturation des peuplements, favorable à la capacité d'accueil des boisements. Une sylviculture donnant lieu à des coupes rases ou ne laissant pas assez de bois sénescents peut affecter cette capacité d'accueil. toutefois, la grande majorité des peuplements de Pins sylvestres se trouvent dans des secteurs inaccessibles ou incultes, classés hors-sylviculture. La dynamique naturelle peut cependant également être préjudiciable aux pineraies correspondant à des peuplements pionniers, par substitution du Pin sylvestre par le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ou le Hêtre (*Fagus sylvatica*).

→ risque de destruction moyen à assez fort

**Enjeu de conservation sur le site** : fort

**Etat de conservation sur le site** : bon

## Gestion de l'Habitat sur le site

**Objectifs** : maintien de la capacité d'accueil des espèces d'intérêt communautaire.

**Recommandations** : non intervention sur les secteurs hors sylviculture et sylviculture avec des îlots de vieux bois et un traitement en futaie irrégulière dans les secteurs exploités.

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : ONF, propriétaires forestiers

Espèces végétales



# Astragale queue de renard - [1557]

## *Astragalus centralpinus* Pallas

**Famille** : Légumineuses

**Statut communautaire** :

Espèce d'intérêt communautaire

**Statuts**

Directive Habitat : annexes II et IV

Convention de Berne : Annexe I

Protection nationale : Arr. Min. 13 mai 1982

Livre rouge France : Tome 1



JC Gattus / ONF

## Présentation générale de l'espèce

### Chorologie

L'Astragale queue-de-renard est une orophyte alpino-altaïcaucasienne. Elle présente une aire de répartition disjointe ; on la trouve seulement en ex-URSS, en Bulgarie, en Turquie, en Italie et en France. Elle atteint en Corse les limites sud-occidentales connues de sa répartition mondiale.

En France, l'Astragale queue-de-renard se trouve de l'étage supraméditerranéen à l'étage subalpin inférieur (de 1000 m environ en Corse à 1900 m dans les Alpes internes). Son aire de répartition est disjointe. L'espèce est connue en Haute-Corse : une station à Punta Alta (Erbajolo) ; les autres stations se trouvent dans les Alpes où elles sont limitées aux départements des Hautes-Alpes (Queyras, Embrunais, Gapençais) et des Alpes de-Haute-Provence (Ubaye).

### Description

L'Astragale queue-de-renard est une hémicryptophyte à scape. La pérennité du type biologique est à définir en fonction des caractéristiques du biotope et des conditions d'utilisation anthropique. La graine produit après la germination une plantule qui développe une rosette de feuilles. La première floraison peut intervenir dès la deuxième année dans les conditions favorables.

### Habitat et écologie

L'Astragale queue-de-renard est une espèce héliophile et xérophile des pelouses sèches et landes steppiques d'adret. Elle croît avant tout sur des sols secs et superficiels et semble indifférente à la nature du substrat puisqu'on la rencontre sur des terrains calcaires ou faiblement acides.

Très dynamique, l'espèce peut se comporter comme une plante pionnière et colonise les espaces ouverts créés par les activités agropastorales, mais elle se maintient également dans les formations prairiales assez denses, les landes et les boisements clairs tant que le couvert n'est pas trop important.

## Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

### Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone

Espèce globalement rare dans son aire de répartition. Espèce bien présente dans l'est des Hautes-Alpes, trouvant sur le site sa **limite occidentale de répartition alpine**. → valeur patrimoniale très forte

### **Distribution détaillée sur le site**

Cette espèce apparaît assez disséminée sur le site, ceci étant dû à la fragmentation de l'habitat de cette espèce sur le site (pelouse du *Mesobromion erecti*) qui est assez localisé.

- **Stations sur le bord du sentier de la Chapelle St Sixte** : lisière de bois de Pins sylvestre, éboulis.

- **stations du pied ouest de la Montagne de la Scie** :

premier noyau : pelouse xérophile à *Bromus erectus* sans doute post-culturelle (d'après le cortège floristique) en cours de densification par apparition d'espèces d'ourlet et de fermeture par piquetage important d'arbustes, sur pente de 25%, exposée au sud-ouest à 890 m ;

deuxième noyau : pelouse à *Bromus erectus* sans doute post-culturelle (d'après le cortège floristique), située sur une pente de 10%, exposée au sud-ouest à 890 m ;

- **stations de la crête de la montagne de Seymuit** : pelouse à *Calamagrostis varia*, *Brachypodium rupestre* et *Bromus erectus* [*Mesobromion erecti*], plantée en Mélèze et Pin sylvestre, sur pente de 10 à 15%, exposée au nord-ouest entre 1 540 et 1 560 m.

### **Données démographiques**

- Stations du sentier de la Chapelle St Sixte un noyau de 10 pied et un autre pied de l'autre côté du sentier ;

- stations du pied ouest de la Montagne de la Scie : 2 noyaux d'individus très rapprochés, comptant une dizaine de touffes chacun ;

- stations de la crête de la montagne de Seymuit : 1 noyau principal comptant une vingtaine de touffes, avec à proximité 2 touffes isolées.

### **Dynamique de la population**

Inconnue

### **Facteurs favorables/défavorables**

Le maintien raisonné du pâturage extensif est favorable à cette espèce en entretenant l'ouverture des milieux, indispensable à cette espèce héliophile.

Menace de fermeture du milieu avérée sur certains sites, où un piquetage de ligneux est présent, qui entraînerait la disparition de l'espèce.

Menace d'écrasement par des véhicules 4x4 sur certaines stations. → risque de destruction assez fort

**Enjeu de conservation sur le site** : fort

**Etat de conservation sur le site** : moyen

## **Gestion de l'espèce sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'espèce dans un état de conservation favorable.

**Recommandations** : conserver les pelouses du *Mesobromion erecti*, habitat principal de cet espèce sur le site, empêcher l'écrasement par des véhicules motorisés.

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : nombre de stations, nombre de pieds (inventaires exhaustifs ou échantillonnage)

**Principaux acteurs concernés** : ONF, éleveurs, propriétaires agricoles.

## Sabot de Vénus - [1902] *Cypripedium calceolus* L.

**Famille** : Orchidacées

**Statut communautaire** :

Espèce d'intérêt communautaire

**Statuts**

Directive Habitat : annexes II et IV

Convention de Berne : Annexe I

Protection nationale : Arr. Min. 13 mai 1982

Livre rouge France : Tome 2



Photo CBNA

### Présentation générale de l'espèce

**Chorologie**

Espèce eurosibérienne. En France, disséminée dans toutes les zones montagneuses et dans quelques stations de plaine (Bourgogne), rare dans les Pyrénées et le Massif Central, localement abondant dans les Alpes du Nord, le Jura,...

**Description**

Le Sabot de Vénus est une des espèces les plus spectaculaires de la flore des Alpes. Espèce géophyte à rhizome, de 20 à 60 cm de haut environ. Les feuilles (3 à 5) sont largement lancéolées, légèrement pubescentes, engainantes et fortement nervées. La fleur, très grande (5 à 12 cm), est généralement solitaire, parfois par deux. Les 3 sépales, dont deux fusionnés, et les 2 pétales latéraux sont étroitement lancéolés, plus ou moins vrillés, étalés, brun sombre à rougeâtre. Le label est jaune vif, long de 3 à 5 cm, creusé et renflé en forme de sabot. La floraison a lieu de mai à juillet. Pollinisation par des insectes (Hyménoptères).

**Habitat et écologie**

Espèce mésophile, neutrocalcicole, de demi-ombre. Le Sabot de Vénus affectionne en particulier les forêts claires, les clairières et lisières forestières à l'étage montagnard. L'espèce est présente dans des types de forêts très variés, hêtraies, hêtraies-sapinières, sapinières-pessières, pineraies et les lisières et clairières associés (ourlets). Sensible à un éclaircissement excessif comme à un couvert trop important, ainsi qu'à l'acidification marquée du sol. Les données précises sur sa dynamique demandent encore à être précisées. La longévité de l'espèce (jusqu'à 100 ans) associée à des phénomènes de dormance, rend les études délicates.

### Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

**Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone**

Les habitats potentiels de l'espèce sont très répandus dans le site. Toutefois, l'espèce reste rare dans un contexte local d'abondance, y compris au sein d'autres sites Natura 2000. Vu le mode d'exploitation passé en taillis prédominant sur une partie du site, il semble que le degré de maturité des hêtraies soit insuffisant pour que cette espèce soit présente en grande concentration sur ce site, contrairement à d'autres sites proches. → valeur patrimoniale moyenne

### **Distribution détaillée sur le site**

Une station connue dans le Bois des Devins, environ 100 à 150 m au sud-ouest du point coté 1281m. Lisière de hêtraie piquetée de *Pinus sylvestris* sur pente de 30%, exposée au nord-est à 1 085 m. Il est possible que d'autres stations restent à découvrir sur le site.

### **Données démographiques**

18 touffes observées par le CBNA en 2003 dont 3 fleuries totalisant 40 tiges fleuries.

### **Dynamique de la population**

Inconnue, manque de recul et de connaissances sur cette station.

### **Facteurs favorables/défavorables**

Station *a priori* non menacée de fermeture du milieu du fait de sa localisation en lisière forestière en bordure de piste. Mais vulnérable en raison de cette même situation (cueillette, destruction par des engins/véhicules)..

→ risque de destruction moyen

**Enjeu de conservation sur le site** : moyen

**Etat de conservation sur le site** : moyen

## **Gestion de l'espèce sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'espèce dans un état de conservation favorable.

**Recommandations** : favoriser une maturation des écosystèmes de hêtraies du site, prendre soin de ne pas détruire les stations connues lors des débardages liés aux exploitations forestières.

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : nombre de tiges (inventaire exhaustif ou échantillonnage selon le nombre de tiges).

**Principaux acteurs concernés** : ONF, propriétaires forestiers.

## Espèces animales



## Isabelle de France - [1075] *Actias isabellae*

**Famille :** *Saturniidae*

**Statut communautaire :**

Espèce d'intérêt communautaire

**Statuts**

Directive Habitat : annexes II et V

Convention de Berne : Annexe III

Protection nationale : Arr. Min. 23 avril 2007

Livre rouge France : "Vulnérable"



N. Maurel / Proserpine

### Présentation générale de l'espèce

**Chorologie**

L'espèce n'est connue qu'en Espagne et en France. En France, elle ne se trouve que dans les Pyrénées-Orientales (sous-espèce espagnole *paradisea*) et dans les Alpes du sud (sous-espèce *galliaegloria*) où la vallée de la Durance est son bastion principal. Une donnée ancienne fait état de sa présence dans le Jura. L'espèce n'étant pas facile à localiser il est possible que son aire de répartition réelle soit plus étendue, des biotopes potentiellement favorables existant ailleurs.

**Description**

L'Isabelle est un des plus grands (jusqu'à 10 cm d'envergure) et un des plus beaux papillons de France, facilement reconnaissable à sa silhouette marquée par les longues "queues" aux ailes postérieures (particulièrement chez le mâle) et par la couleur verte légèrement hyaline des ailes, aux nervures très marquées qui lui vaut le nom de "Papillon-vitrail". Le mâle se distingue par de larges antennes plumeuses. Les deux sexes portent sur chaque aile un gros ocelle jaune bleu et rouge cerclé de noir.

**Habitat et écologie**

L'espèce est associée en France au pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) dont la larve se nourrit de façon presque exclusive. Elle est donc tributaire de la présence de massifs relativement continus de cette espèce ou de *Pinus uncinata*. On ne lui connaît pas d'exigence particulière quant à la structure des peuplements. D'après les spécialistes, les milieux particulièrement favorables à cette espèce sont les milieux boisés contenant des Pins sylvestres adultes (plus de 40 ans) et en fond de vallée humide, où coule un cours d'eau permanent. L'Isabelle de France n'a pas besoin d'un peuplement pur de Pins sylvestres pour se développer. Dans ce Document d'Objectifs, les milieux particulièrement intéressants retenus correspondent donc aux forêts contenant du Pin sylvestre situées à moins de 150 m de dénivelé au-dessus d'un cours d'eau permanent.

### Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

**Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone**

Espèce remarquable à aire de distribution restreinte. L'Isabelle semble atteindre sur le site sa limite d'aire de répartition alpine, puisqu'une seule observation a été effectuée dans les Alpes au sud du site. Cette espèce présente donc une valeur patrimoniale forte sur le site. → valeur patrimoniale forte

### **Distribution détaillée sur le site**

Il est possible de rencontrer l'Isabelle sur tout le site car ce voyageur ailé est en mesure d'effectuer des déplacements importants grâce à son vol puissant et rapide. Mais les larves de ce papillon ne peuvent se développer que dans les boisements de Pins sylvestres, de préférence dans les peuplements adultes, situés à moins de 1 400 m d'altitude. De plus, les spécialistes des lépidoptères pensent que la proximité d'un cours d'eau est un facteur important pour la réalisation du cycle biologique de l'espèce. Ainsi, les secteurs les plus favorables pour cette espèce sur le site se situent dans le vallon des Garcinets (présence de Pins sylvestres adultes et du torrent des Garcinets) et sur le versant en rive gauche du torrent La Blanche, à une altitude inférieure à 1 400 m (Alain Heres, communication personnelle, 2008).

### **Données démographiques**

Inconnues : seul un individu a été contacté lors des inventaires de l'été 2007, mais les conditions météorologiques défavorables de cette année ont probablement biaisé ce résultat, qui ne permet pas d'estimer la densité de population de l'espèce sur le site

### **Dynamique de la population**

Inconnue

### **Facteurs favorables/défavorables**

La destruction des peuplements de Pins sylvestres à des fins sylvicoles peut mettre en péril les populations d'Isabelle. Toutefois, une exploitation forestière normale ne remet pas en cause la conservation de l'espèce, dans la mesure où le Pin sylvestre conserve une part minimale dans la composition en essence de la forêt. La mise en place d'îlots de vieux bois lors des exploitations forestières situées dans les secteurs très favorables à l'espèce serait un plus pour la conservation de l'espèce.

Par ailleurs, la dynamique naturelle peut conduire à la substitution des peuplements pionniers de Pins sylvestres par des espèces typiques des forêts plus matures, avec essentiellement le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et le Hêtre (*Fagus sylvatica*). → risque de destruction moyen

**Enjeu de conservation sur le site** : assez fort

**Etat de conservation sur le site** : bon

## **Gestion de l'espèce sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'espèce dans un état de conservation favorable.

**Recommandations** : à définir

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : ONF, propriétaires forestiers.

# Lucane cerf-volant - [1083]

## *Lucanus cervus* L

**Famille :** *Lucanidae*

**Statut communautaire :**

Espèce d'intérêt communautaire

**Statuts**

Directive Habitat : annexe II

Convention de Berne : Annexe III

Protection nationale : *non*

Livre rouge France : *non*



J. Armand / Proserpine

## Présentation générale de l'espèce

### **Chorologie**

Cette espèce est relativement rare dans le nord de l'Europe mais peut être commune dans certaines régions du sud de l'Europe. C'est le cas en France où elle est par endroits abondante.

### **Description**

C'est un des plus grands coléoptères d'Europe. Le corps est massif, brun rougeâtre, aisément reconnaissable grâce à ses énormes mandibules en pince, particulièrement développées chez le mâle où elles constituent plus du tiers de la longueur totale de l'animal.

### **Habitat et écologie**

Le lucane est lié au bois de feuillus, de préférence à basse altitude. Il est en particulier l'hôte commun des chênaies où il forme à certaines saisons des vols impressionnants. Il est observé jusque dans les jardins des agglomérations.

La larve se développe dans le bois mort des arbres isolés ou en massifs forestiers.

## Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

### **Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone**

Cette espèce est commune dans le département des Hautes-Alpes et de façon générale dans cette partie de la France. Les populations de Lucanes cerfs-volants du site ne sont pas très importantes d'après les inventaires réalisés en 2007. Par ailleurs l'habitat favorable à cette espèce est assez marginal sur le site, dont l'altitude moyenne relativement élevée limite la présence de l'espèce. → valeur patrimoniale faible

### **Distribution détaillée sur le site**

Habitats potentiels sur le versant ouest de la Crête de la Scie et localement sur le versant est de la Montagne de Seymuit. Les haies et la ripisylve du vallon des Garcinets sont susceptibles d'abriter l'espèce.

### **Données démographiques**

Espèce peu commune sur le site selon l'inventaire de 2007 (mais conditions météorologiques défavorables).

### **Dynamique de la population**

Inconnue

**Facteurs favorables/défavorables**

Comme toutes les espèces liées au bois, elle est sensible à l'exploitation intensive de la forêt, mais nettement moins que d'autres espèces. La chênaie pubescente est située au sein du site dans des zones non-exploitées et non exploitables. L'habitat de cette espèce n'est donc pas menacé. → risque de destruction faible

**Enjeu de conservation sur le site** : faible

**Etat de conservation sur le site** : bon à très bon

**Gestion de l'espèce sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'espèce dans un état de conservation favorable.

**Recommandations** : Maintien de chênes dans les haies. Partout ailleurs, non intervention.non intervention.

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : ONF, propriétaires forestiers, (agriculteurs).

## Rosalie des Alpes - [1087\*] *Rosalia alpina*

**Famille** : *Cerambycidae*

**Statut communautaire** :

Espèce d'intérêt communautaire "**Prioritaire**"

**Statuts**

Directive Habitat : annexe II\* et IV

Convention de Berne : Annexe II

Protection nationale : Arr. Min. 23 avril 2007

Livre rouge France : "Vulnérable"



Photo JC Gattus/ ONF

### Présentation générale de l'espèce

**Chorologie**

Espèce largement répandue dans toute l'Europe. En France, elle est encore assez commune dans toutes les régions montagneuses, et est plus disséminée dans certaines régions de plaine. Elle est absente du tiers nord de la France.

Relativement rare ou absente dans de nombreuses régions de plaine d'Europe occidentale, l'espèce serait en régression en France, principalement en raison de pratiques sylvicoles inadaptées à l'espèce. Dans les régions montagneuses, l'espèce n'est pas menacée.

**Description**

Grand coléoptère au corps allongé de 15 à 38 mm de long, la rosalie ne prête à aucune confusion, avec ses élytres gris-bleu velouté, ornées chacune de trois taches noires de forme et de taille variable.

Les segments des longues antennes sont également gris-bleu à extrémité noire.

La larve quant à elle est beaucoup plus difficile à identifier.

Les adultes volent quelques semaines entre juin et août.

**Habitat et écologie**

arbres morts sur pied qui se décomposent plus lentement, ce qui permet l'achèvement du cycle. L'essence préférée mais non exclusive est le hêtre, mais des observations sur des saules, chênes, aulnes, frênes, pommiers, etc., ont également été faites. Son habitat optimal sur le site est donc la hêtraie riche en arbres morts ou sénescents, de préférence sur pied. Les rosalies pondent aussi volontiers dans les tas de bois éclairés.

### Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

**Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone**

L'abondance de l'espèce et l'importance de son habitat sur le site confère à celui-ci un rôle dans la conservation de l'espèce et du cortège faunistique qui lui est associé. → valeur patrimoniale forte

**Distribution détaillée sur le site**

Potentiellement répartie sur tous les versants boisés d'ubac, abritant des hêtraies.

**Données démographiques**

Espèce commune sur le site, avec une forte densité de population.

### **Dynamique de la population**

Bonne dynamique de reproduction

### **Facteurs favorables/défavorables**

Cette espèce particulièrement esthétique est parfois victime de prélèvements de la part de collectionneurs. La dynamique naturelle forestière conduit généralement à une augmentation de la disponibilité de son habitat. L'enlèvement systématique des bois morts, des arbres à trous et autres vieux arbres ne permet pas à l'espèce de compléter son cycle de développement. Ce n'est pas le cas sur le site dans son ensemble, car les rémanents sont systématiquement laissés en forêt, ce qui est favorable à l'espèce (apport de bois mort).

→ risque de destruction faible

**Enjeu de conservation sur le site** : moyen

**Etat de conservation sur le site** : très bon

## **Gestion de l'espèce sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'espèce dans un état de conservation favorable.

**Recommandations** : Gestion actuelle des forêts favorable à l'espèce.

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : ONF, propriétaires forestiers.

## Grand capricorne - [1088] *Cerambyx cerdo*

**Famille** : *Cerambycidae*

**Statut communautaire** :

Espèce d'intérêt communautaire

**Statuts**

Directive Habitat : annexe II et IV

Convention de Berne : Annexe II

Protection nationale : Arr. Min. 23 avril 2007

Livre rouge France : *non*



J. Armand / Proserpine

### Présentation générale de l'espèce

**Chorologie**

L'espèce a une aire de répartition correspondant à l'ouest paléarctique et s'étendant sur presque toute l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie mineure. C'est une espèce méridionale, très commune dans le sud de la France, en Espagne et en Italie. Plus au nord, elle ne subsiste que dans quelques forêts anciennes, dans des sites où se pratique une activité sylvo-pastorale ou dans de vieux réseaux bocagers.

**Description**

Le Grand Capricorne est l'un des plus grands cérambycides de France (les adultes mesurent de 24 à 55 mm). Le corps de forme allongée est de couleur noire brillante avec l'extrémité des élytres brun-rouge. Les antennes dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle. Chez la femelles, elles atteignent au plus l'extrémité de l'abdomen chez la femelle. Sa taille le distingue d'autres espèces de *Cerambyx* également présentes dans la région.

**Habitat et écologie**

C'est une espèce essentiellement de plaine qui peut se rencontrer en altitude en Corse et dans les Pyrénées. Elles peut être observée dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route). Les larves consomment en effet le bois de chêne sénescant et dépérissant.

Le développement de l'espèce s'échelonne sur trois ans. La période de vol des adultes se situe entre juin et septembre (en fonction des conditions climatiques et de la latitude). Ils ont une activité crépusculaire et nocturne.

### Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

**Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone**

La présence de cette espèce est bénéfique à un cortège de coléoptères saproxyliques souvent dépendants de ce xylophage pionnier. → valeur patrimoniale moyenne

**Distribution détaillée sur le site**

Habitats potentiels sur le versant ouest de la Crête de la Scie et localement sur le versant est de la Montagne de Seymuit. Les haies et la ripisylve du vallon des Garcinets sont susceptibles d'abriter l'espèce.

**Données démographiques**

Espèce assez rare sur le site.

### **Dynamique de la population**

Inconnue

### **Facteurs favorables/défavorables**

Les coupes rases de taillis, mode d'exploitation courant de la chênaie pubescente, détruisent rapidement l'habitat du Grand Capricorne. Mais ce n'est pas le cas dans ce site où cet habitat est limité à des forêts d'adrets non exploitées. Le maintien des vieux chênes sénescents est favorable à cette espèce. → risque de destruction faible

**Enjeu de conservation sur le site** : faible

**Etat de conservation sur le site** : bon à très bon

## **Gestion de l'espèce sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'espèce dans un état de conservation favorable.

**Recommandations** : Maintien de chênes dans les haies. Partout ailleurs, non intervention.

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : ONF, propriétaires forestiers.

## Petit Rhinolophe - [1303] *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)

**Famille** : *Rhinolophidae*

**Statut communautaire** :

Espèce d'intérêt communautaire

**Statuts**

Directive Habitat : annexes II et IV

Convention de Berne : Annexe II

Protection nationale : Arr. Min. 23 avril 2007

Livre rouge France : "Vulnérable"



Dessin : A. Vivat

### Présentation générale de l'espèce

**Chorologie**

Le plus septentrional des rhinolophes : présent au nord de l'Europe jusqu'en Grande Bretagne, Pays-bas, et dans toute l'Europe de l'Ouest jusqu'en Ukraine. Présent également en Afrique du Nord et au moyen-orient. Cette espèce a connu et connaît encore une très forte régression de ses effectifs et une réduction de son aire de répartition, particulièrement à la marge nord de celle-ci.

**Description**

Chauve-souris de très petite taille (le plus petit des rhinolophes), se distinguant par le museau aplati en forme de fer à cheval, ou de selle. Le dos est gris-brun et le ventre clair gris-blanc. Se repose et hiberne suspendu, totalement enveloppé dans ses ailes, ce qui le distingue des autres rhinolophes. Outre sa taille, il se distingue également du grand rhinolophe par l'appendice inférieur de la selle nasale, qui est plus long et pointu que le postérieur.

**Habitat et écologie**

- **sites d'hivernage** : ce sont des endroits frais (6 à 10°C), à forte hygrométrie, le plus calme possible, l'espèce étant très sensible au dérangement. Il peut ainsi s'agir de caves, de grottes, de galeries de mines, un volume important étant nécessaire (l'animal hiberne suspendu).
  - **gîtes d'été** : les sites recherchés doivent être relativement chauds et vastes : combles, charpentes, cages d'escaliers, chaufferies, vides sanitaires. Dans le sud, des grottes peuvent également être choisies.
  - **territoires de chasse** : le petit rhinolophe chasse à faible hauteur dans la végétation, il préfère des secteurs riches en lisières de bois feuillus ou mixtes, et en linéaires de haies continues. Les secteurs bocagers lui sont particulièrement favorables, ainsi que les ripisylves, forêts et bois riverains. Il est lié à un milieu "jardiné" de façon extensive.
- Son régime alimentaire est constitué en grande partie de lépidoptères de taille petite à moyenne.

### Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

**Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone**

L'espèce a été contactée sur sept points, dont deux situés dans le périmètre Natura 2000. Au moins, une colonie de reproduction a été mise en évidence dans les bâtiments abandonnés d'une ferme. → valeur patrimoniale moyenne à assez forte

## **Distribution détaillée sur le site**

Commune	Nom du site	Date	Type d'observation	Nombre	Remarques
Bréziers	Les Achards (ferme)	06/08/07	Gîte	20	Colonie de reproduction
Bréziers	Clôt de Barou	07/08/07	Gîte	1	
Bréziers	Les Garcinets Maison abandonnée	07/08/07	Gîte	2	
Bréziers	Cabane	08/08/07	Gîte	2<	
Bréziers	Champ Quinson Route forestière	08/08/07	Ecoute	1	En vol de transit
Rochebrune	Refuge ONF	11/08/04	Gîte	1	
Rochebrune	Galerie EDF	08/08/07	Gîte	1	

### **Données démographiques**

Une seule colonie de reproduction a été identifiée dans le secteur. Celle-ci se trouve à moins de 300 mètres de la limite du site Natura 2000 et il est donc fort possible que les individus y s'y déplacent pour chasser.

### **Dynamique de la population**

La zone d'étude semble favorable d'un point de vue des habitats de chasse du le Petit rhinolophe. En revanche, le site Natura 2000 présente peu bâti et encore moins de cavités artificielles ou naturelles dans lesquelles l'espèce trouve abris. Cette limitation en gîte est sans doute défavorable à l'expansion de la population.

### **Facteurs favorables/défavorables**

Un réseau de ruines récentes et habitations abandonnées, d'églises aux combles accessibles, ainsi que de cabanons agricoles sont un élément déterminant dans le développement de l'espèce sur le site. Les zones humides, les rivières et les pâturages du site sont un élément primordial des territoires de chasse du Petit rhinolophe.

Très anthropophile pour sa reproduction, il subit la déprédation et la rénovation du petit patrimoine bâti (fermes, granges...) qui existait autrefois en quantité. Il semble que ce soit la principale cause de disparition de l'espèce dans la région. . → risque de destruction assez fort

**Enjeu de conservation sur le site** : moyen à assez forte

**Etat de conservation sur le site** : bon

## **Gestion de l'espèce sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'espèce dans un état de conservation favorable.

**Recommandations** : à définir

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : ONF, propriétaires forestiers, éleveurs, agriculteurs, habitants du hameau des Garcinets.

# Grand Rhinolophe - [1304]

## *Rhinolophus ferrumequinum* Schreber

**Famille** : *Rhinolophidae*

**Statut communautaire** :

Espèce d'intérêt communautaire

**Statuts**

Directive Habitat : annexes II et IV

Convention de Berne : Annexe II

Protection nationale : Arr. Min. 23 avril 2007

Livre rouge France : "Vulnérable"



Dessin : A. Vivat

## Présentation générale de l'espèce

### **Chorologie**

Sa répartition assez vaste s'étend sur tout le sud du paléarctique, jusqu'au Japon et à l'Asie centrale, et en Afrique du nord. En France, le grand rhinolophe est bien présent dans le sud mais a quasiment disparu au nord. L'espèce a connu une forte régression de ses effectifs et une réduction notable de son aire de répartition dans les 50 dernières années, en particulier dans le nord de sa distribution : disparition du Benelux, du Nord de la France, d'une grande partie de l'Allemagne, et forte raréfaction en Europe centrale. Il reste des populations importantes dans le sud de l'Europe où l'espèce est encore abondante, ainsi que dans le sud-ouest de l'Angleterre.

### **Description**

Le plus grand des rhinolophes européens, c'est une chauve-souris d'assez grande taille, ce qui la distingue des autres espèces, et particulièrement du petit rhinolophe. Le museau aplati en forme de fer à cheval porte deux appendices, le supérieur court et arrondi, l'inférieur court et pointu. Le pelage long et lâche, gris-brun sur le dos, est gris-blanc sur le ventre. En suspension, l'animal s'enveloppe partiellement dans ses ailes.

### **Habitat et écologie**

En hiver, le grand rhinolophe recherche des cavités vastes et tranquilles, où il s'installe seul ou en petits groupes. Il montre une grande fidélité à ses cavités d'hivernage, qui peuvent être soit des grottes soit des galeries de mines ou de carrières abandonnées.

Les gîtes d'été peuvent être de deux natures : soit des cavités (dans le sud de l'aire de répartition), soit des bâtiments plus chauds offrant de grands volumes tranquilles. Il se trouve parfois en compagnie du murin à oreilles échanquées.

Les territoires de chasse sont assez variables sur l'étendue de sa répartition. En Europe tempérée, le grand rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts offrant une grande diversité de milieux. Il évitera les plantations de résineux, les grandes cultures et les milieux très ouverts. La présence de troupeaux est très importante, fournissant de grandes quantités d'insectes disponibles.

Le grand rhinolophe peut chasser à l'affût, il poursuit également ses proies au vol ou les glane au sol. La nature de ces proies est assez variable selon la disponibilité. On note l'importance des lépidoptères, ainsi que des gros coléoptères pouvant constituer une source déterminante de nourriture à certaines périodes notamment lors de l'élevage des jeunes.

## Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

### **Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone**

Un seul site abritant l'espèce en hibernation a été localisé pendant les inventaires réalisés par le GCP. Les pelouses sèches pourraient constituer des sites de chasse de cette espèce.

→ valeur patrimoniale moyenne à assez forte

### **Distribution détaillée sur le site**

Espèce observée en hibernation dans un tunnel EDF à Rochebrune (15/12/2005).

### **Données démographiques**

Un noyau de population subsiste dans les Hautes Alpes. Les inventaires du GCP n'ont pas mis en évidence d'effectifs importants.

### **Dynamique de la population**

Le Grand rhinolophe est une espèce vulnérable dont les effectifs sont en régression en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La périphérie du site offre des habitats intéressants pour l'espèce, notamment des zones pastorales, haies, etc... qui peuvent constituer des habitats de chasse.

### **Facteurs favorables/défavorables**

Les principales causes de régression de l'espèce sont la perte de ses habitats (grands édifices, ruines), menacés par les projets de rénovation, les démolitions ou les dérangements dus à la fréquentation humaine dans les bâtiments et les grottes, ainsi que les atteintes à leurs sources de nourriture (disparition des haies et des lisières, utilisation des herbicides et pesticides, calibrage et pollution des zones aquatiques).

L'utilisation de produits sanitaires à base d'ivermectines pour vermifuger le bétail affecte directement l'espèce en diminuant la disponibilité de ses proies et en causant un surmortalité par intoxication secondaire. L'éclairage des bâtiments est également un facteur de dérangement non négligeable (désertion de gîtes, modification comportementale...). → risque de destruction assez fort

**Enjeu de conservation sur le site** : moyen à assez fort

**Etat de conservation sur le site** : *bon a priori*

## Gestion de l'espèce sur le site

**Objectifs** : maintien de l'espèce dans un état de conservation favorable.

**Recommandations** : à définir

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : ONF, propriétaires forestiers, éleveurs, agriculteurs, habitants du hameau des Garcinets.

## Barbastelle d'Europe - [1308] *Barbastella barbastellus*

**Famille** : Vespertilionidés

**Statut communautaire** :  
Espèce d'intérêt communautaire

### **Statuts**

Directive Habitat : annexes II et IV

Convention de Berne : Annexe II

Protection nationale : Arr. Min. 23 avril 2007

Livre rouge France : "Vulnérable"



Dessin : A. Vivat

## Présentation générale de l'espèce

### **Chorologie**

C'est une espèce européenne, présente à l'est jusqu'au Caucase, au nord jusqu'au sud de la Scandinavie. On la trouve aussi au Maroc et aux Canaries. Elle est globalement en régression, particulièrement dans le nord de l'Europe occidentale.

### **Description**

Chauve-souris de taille moyenne, la barbastelle se reconnaît assez facilement par son pelage et sa face très sombres. Sa tête est caractéristique avec un museau un peu aplati et des oreilles noires larges qui se rejoignent sur le front.

### **Habitat et écologie**

Les gîtes des barbastelles sont assez variés, accueillant des effectifs plutôt faibles. Il peut s'agir aussi bien de constructions humaines (linteaux, poutres disjointes) que de structures naturelles (fissures de rochers, écorces décollées, etc.). Les gîtes intermédiaires peuvent se localiser dans des grottes, mines, etc.

Les gîtes naturels sont sans doute les plus nombreux, de ce fait l'espèce est difficilement localisée en été.

Les gîtes d'hibernation sont variés : cavités diverses, fissures, arbres creux, linteaux, etc.

Le régime alimentaire de la barbastelle est très spécialisé sur les microlépidoptères (petits papillons de nuit), capturés principalement en vol en forêt. Pour chasser, elle semble s'éloigner nettement moins des colonies de mise bas que d'autres espèces.

Territoires de chasse : les différentes études montrent une préférence pour les forêts matures, mixtes ou feuillues, l'espèce évitant les milieux ouverts, les monocultures de résineux et les jeunes peuplements. Elle chasse souvent en lisière, dans les allées, ou au-dessus de la canopée. Elles prospectent également les linéaires arborés.

## Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

### **Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone**

Le caractère forestier du site est un atout de poids à la présence de la Barbastelle. Les forêts mixtes sont très appréciées en tant que site de chasse. L'espèce gîte dans des cavités arboricoles, la présence de vieux fûts est donc primordiale. → valeur patrimoniale forte

## **Distribution détaillée sur le site**

Commune	Nom du site	Date	Type d'observation	Nombre	Remarques
Bréziers	Route forestière	07/08/07	Ecoute	1	En chasse
Rochebrune	Ravin de Beaufort	10/08/07	Ecoute	1	
Rochebrune	Ravin de Beaufort	10/08/07	Ecoute	1	
Rochebrune	Ravin de Beaufort	10/08/07	Ecoute	1	

### **Données démographiques**

Etant donné le manque de données sur le site et le caractère isolé des observations, il n'est pas possible de donner de mesures quantitatives.

### **Dynamique de la population**

La Barbastelle d'Europe étant très rare en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les tendances évolutives de ses populations sont inconnues

### **Facteurs favorables/défavorables**

Cette espèce est dépendante de la présence de gîtes forestiers. Elle est donc très exigeante en terme de structure des peuplements forestiers. Une sylviculture ne prenant pas ce paramètre en compte pourrait être défavorable à la conservation de l'espèce. → risque de destruction assez fort.

**Enjeu de conservation sur le site** : assez fort à fort

**Etat de conservation sur le site** : *bon a priori*

## **Gestion de l'espèce sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'espèce dans un état de conservation favorable.

**Recommandations** : Mise en place d'îlots de sénescence répartis sur toute la forêt. Conservation d'un maximum d'arbres gîtes potentiels.

**Mesures envisagées** : à définir

**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : ONF, propriétaires forestiers, habitants du hameau des Garcinets.

## Murin à oreilles échancrées - [1321] *Myotis emarginatus* G.

**Famille** : Vespertilionidés

**Statut communautaire** :

Espèce d'intérêt communautaire

**Statuts**

Directive Habitat : annexes II et IV

Convention de Berne : Annexe II

Protection nationale : Arr. Min. 23 avril 2007

Livre rouge France : "Vulnérable"



### Présentation générale de l'espèce

**Chorologie**

L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crête et la limite sud de la Turquie. Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.

**Description**

Le Vespertilion à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne. Ses oreilles possèdent une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon. Son museau est marron clair, assez velu. Le pelage est épais et laineux, gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. Son patagium est marron foncé, à poils très souples.

**Habitat et écologie**

Le Vespertilion à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude (jusqu'à 1 300 m en Corse). Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux périurbains possédant des jardins. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs), principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage, milieux périurbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble constituer un élément essentiel à sa survie. Les bâtiments sont régulièrement prospectés, des murs extérieurs aux pièces accessibles, c'est le cas de l'intérieur des chèvreseries. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions répondant aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusque à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle. Gîtes de reproduction variés en été. Une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. Extrême fidélité de ce Vespertilion à son gîte.

### Intérêt et caractéristiques de l'espèce sur le site

**Particularités et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur la zone**

Le Murin à oreilles échancrées serait rare sur le site. Pourtant, le milieu forestier dense lui est théoriquement favorable. → valeur patrimoniale assez forte

### **Distribution détaillée sur le site**

Un seul contact a été enregistré par écoute sur une route forestière de la forêt communale de Bréziers près du torrent de La Blanche le 08/08/07. Mais l'identification n'est pas confirmée de façon certaine car elle a été effectuée à partir d'un unique enregistrement.

### **Données démographiques**

Inconnues : seul un individu pouvant appartenir à cette espèce a été contacté sur le site.

### **Dynamique de la population**

Inconnue

### **Facteurs favorables/défavorables**

La fermeture des sites souterrains (carrières, mines, ...), mais aussi la disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas ont des conséquences néfastes pour l'espèce.

L'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que la disparition de l'élevage extensif engendrent une perte de leurs milieux de chasse ou de leurs proies.

→ risque de destruction assez fort

**Enjeu de conservation sur le site** : assez fort

**Etat de conservation sur le site** : *inconnu*

## **Gestion de l'espèce sur le site**

**Objectifs** : maintien de l'espèce dans un état de conservation favorable.

**Recommandations** : à définir

**Mesures envisagées** : à définir

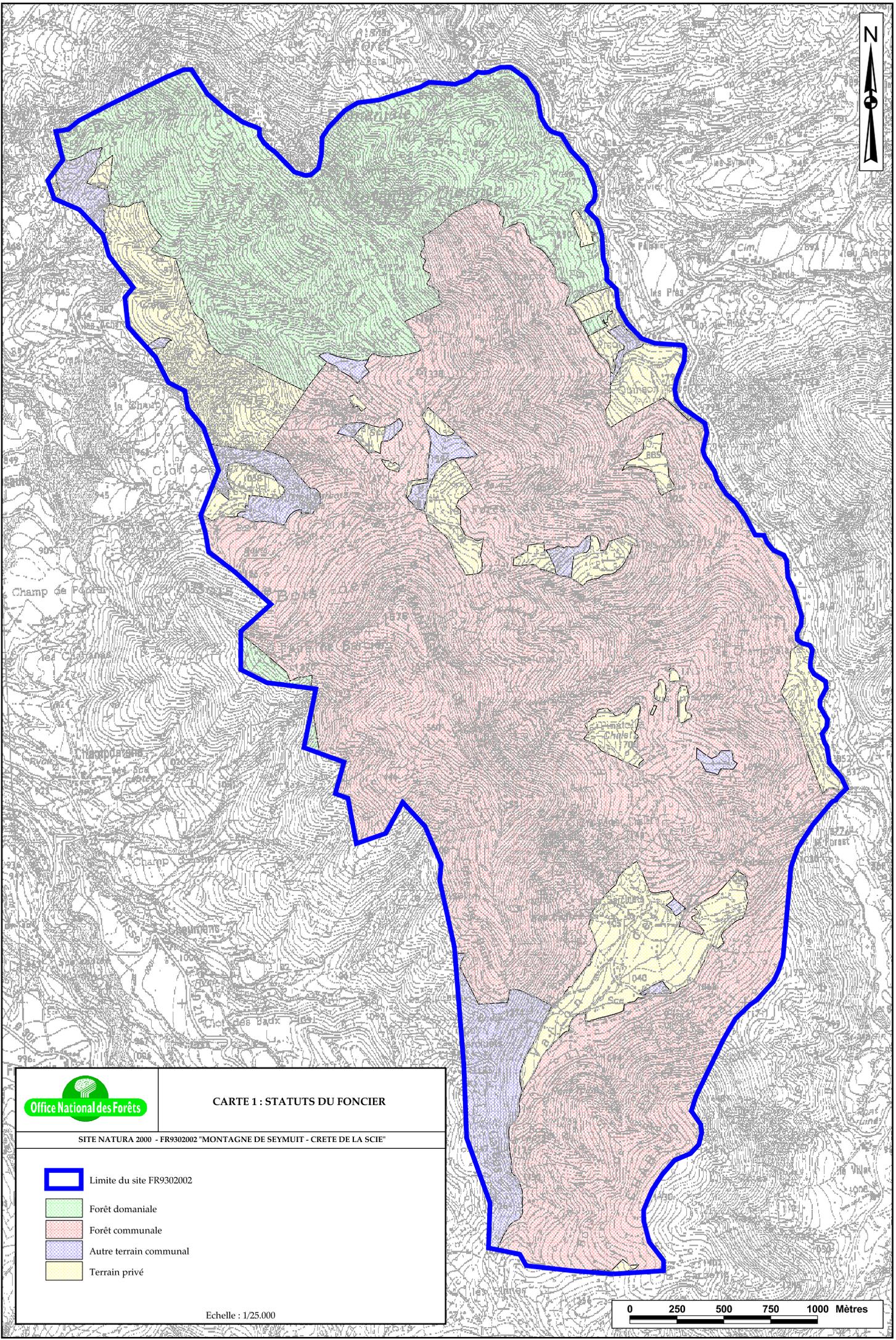
**Indicateurs de suivi** : à définir

**Principaux acteurs concernés** : ONF, propriétaires forestiers, éleveurs, agriculteurs, habitants du hameau des Garcinets.



# ATLAS CARTOGRAPHIQUE

1. Statuts du foncier
2. Zonage environnemental
3. Habitats naturels (typologie Corine)
4. Habitats d'intérêt communautaire
5. Grands types de milieux
6. Espèces végétales d'intérêt communautaire
7. Localisation des observations de chauves-souris
8. Répartition des insectes lépidoptères d'intérêt communautaire
9. Habitats des insectes coléoptères d'intérêt communautaire
10. Carte des usages socio-économiques
11. Localisation des relevés phytosociologiques

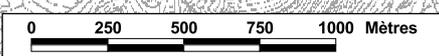


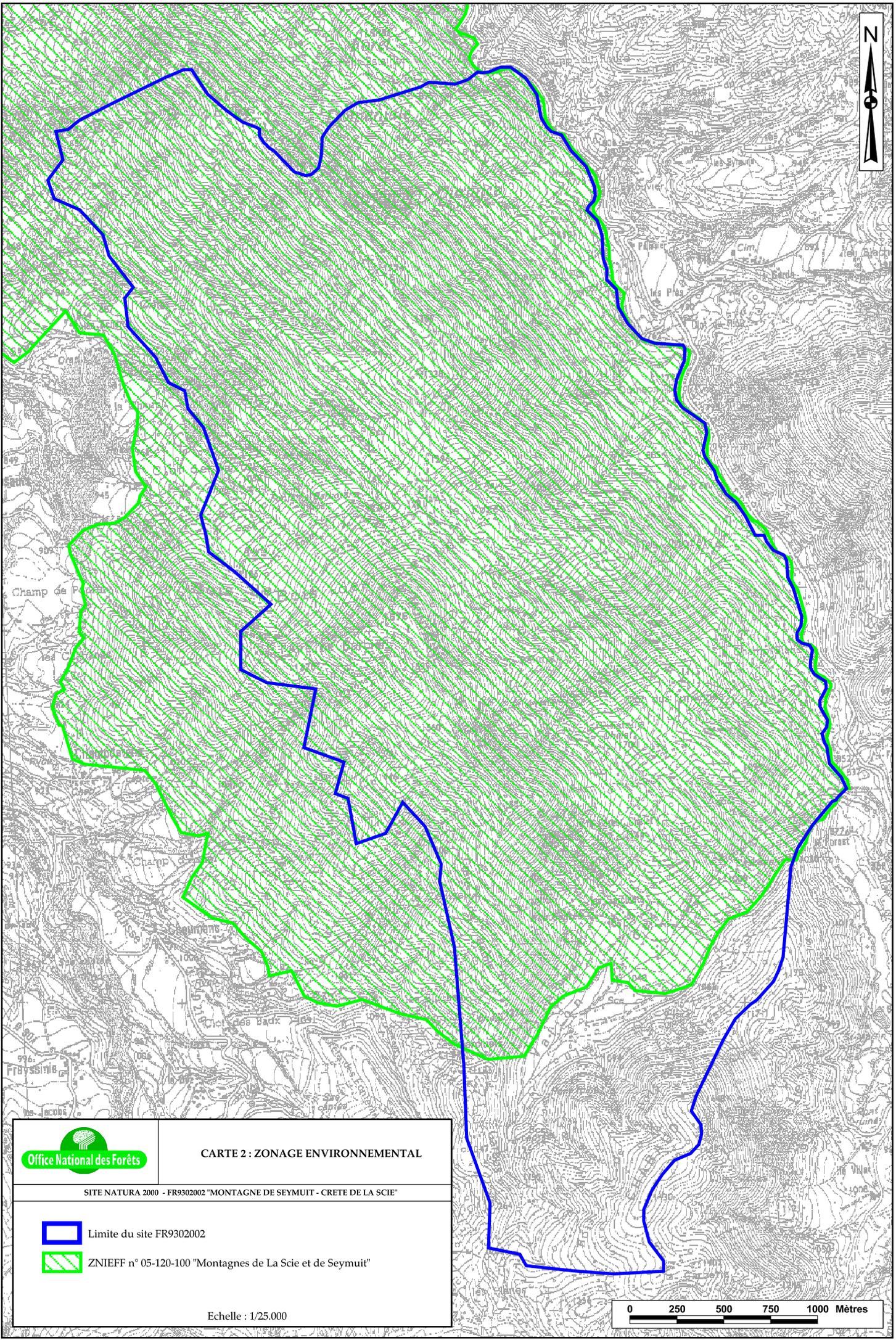
CARTE 1 : STATUTS DU FONCIER

SITE NATURA 2000 - FR9302002 "MONTAGNE DE SEYMIT - CRETE DE LA SCIE"

-  Limite du site FR9302002
-  Forêt domaniale
-  Forêt communale
-  Autre terrain communal
-  Terrain privé

Echelle : 1/25.000



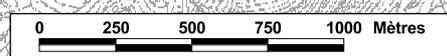


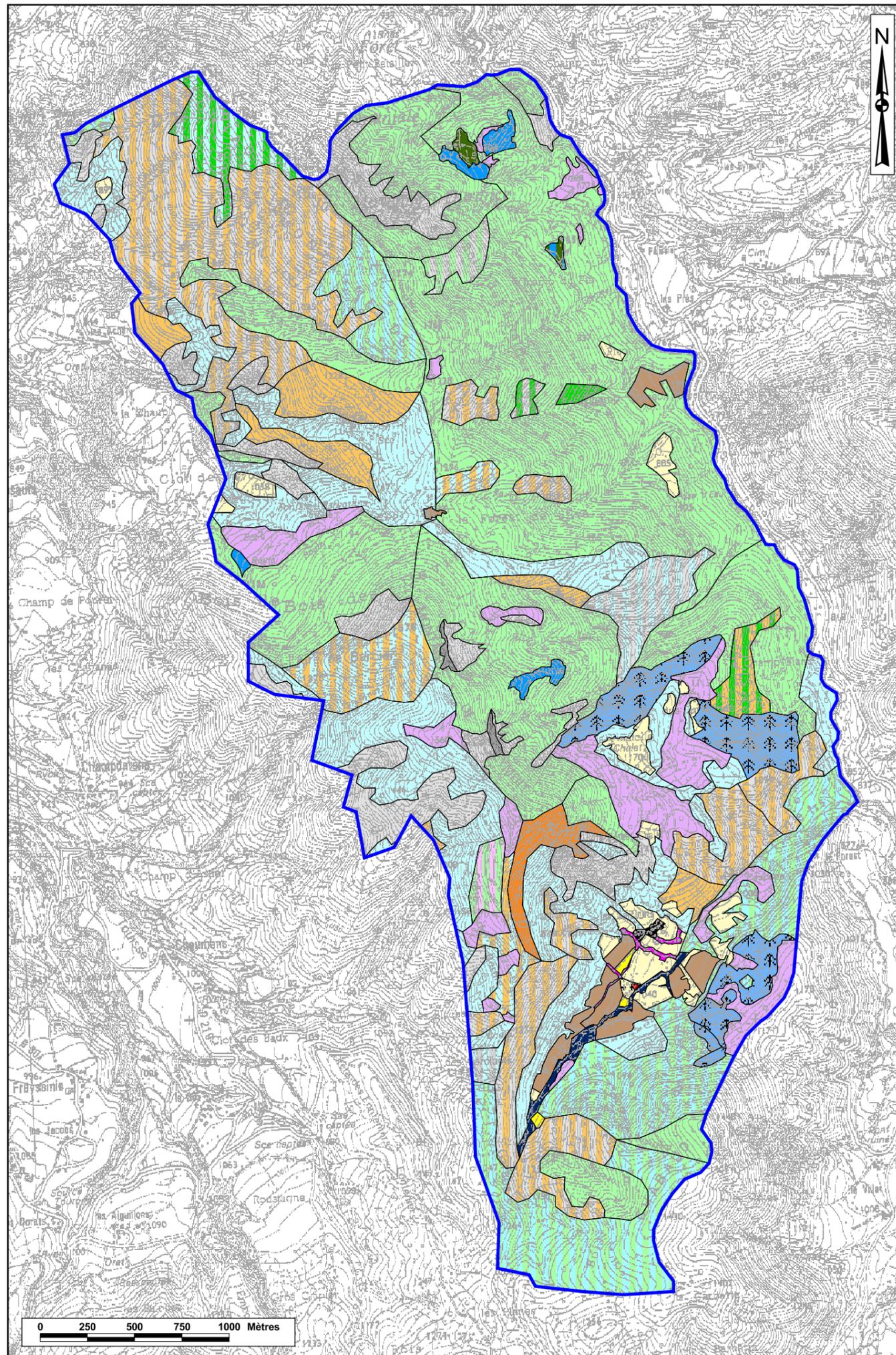
CARTE 2 : ZONAGE ENVIRONNEMENTAL

SITE NATURA 2000 - FR9302002 "MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE"

-  Limite du site FR9302002
-  ZNIEFF n° 05-120-100 "Montagnes de La Scie et de Seymuit"

Echelle : 1/25.000





 Limites site FR9302002

**Habitats forestiers**

-  41.174 "Forêts montagnardes des situations moyennement sèches de Hêtre (*Fagus sylvatica*)"
-  41.711 "Forêts supraméditerranéennes des situations sèches de Chêne pubescent (*Quercus humilis*)"
-  42.559 "Forêts supraméditerranéennes et montagnardes de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)"
-  83.31 "Plantations de conifères"
-  83.31/41.174/42.559 "Plantations de Sapins pectinés sous couvert de Hêtres et de Pins sylvestres mûres"
-  83.3111 "Plantations de Mélèzes d'Europe (*Larix decidua*)"
-  83.325 "Plantations de Noyers (*Juglans regia*)"

**Ripisylve**

-  91E0\* & 3240 44.2&24.224 "Boisements des bords de rivières de Frêne (*Fraxinus excelsior*) et Aulne blanc (*Alnus incana*)" et "Fourrés montagnards des bords de torrents de Saule drapé (*Salix eleagnos*) et Saule pourpre (*Salix purpurea*)"

**Habitats agropastoraux**

-  6210 34.3265 "Pelouses montagnardes des situations moyennement sèches, sur sol profond basique à Brome dressé (*Bromus erectus*)"
-  6210 34.3265&83.15 "Pelouses montagnardes des situations moyennement sèches, sur sol profond basique à Brome dressé (*Bromus erectus*) sous couvert d'arbres fruitiers"
-  6510 38.2 "Prairies montagnardes permanentes à Fromental (*Arrhenatherum elatius*)"
-  81.1 "Prairie mésophile améliorée"
-  82 "Cultures"
-  84.2 "Haies"

**Habitats rupicoles**

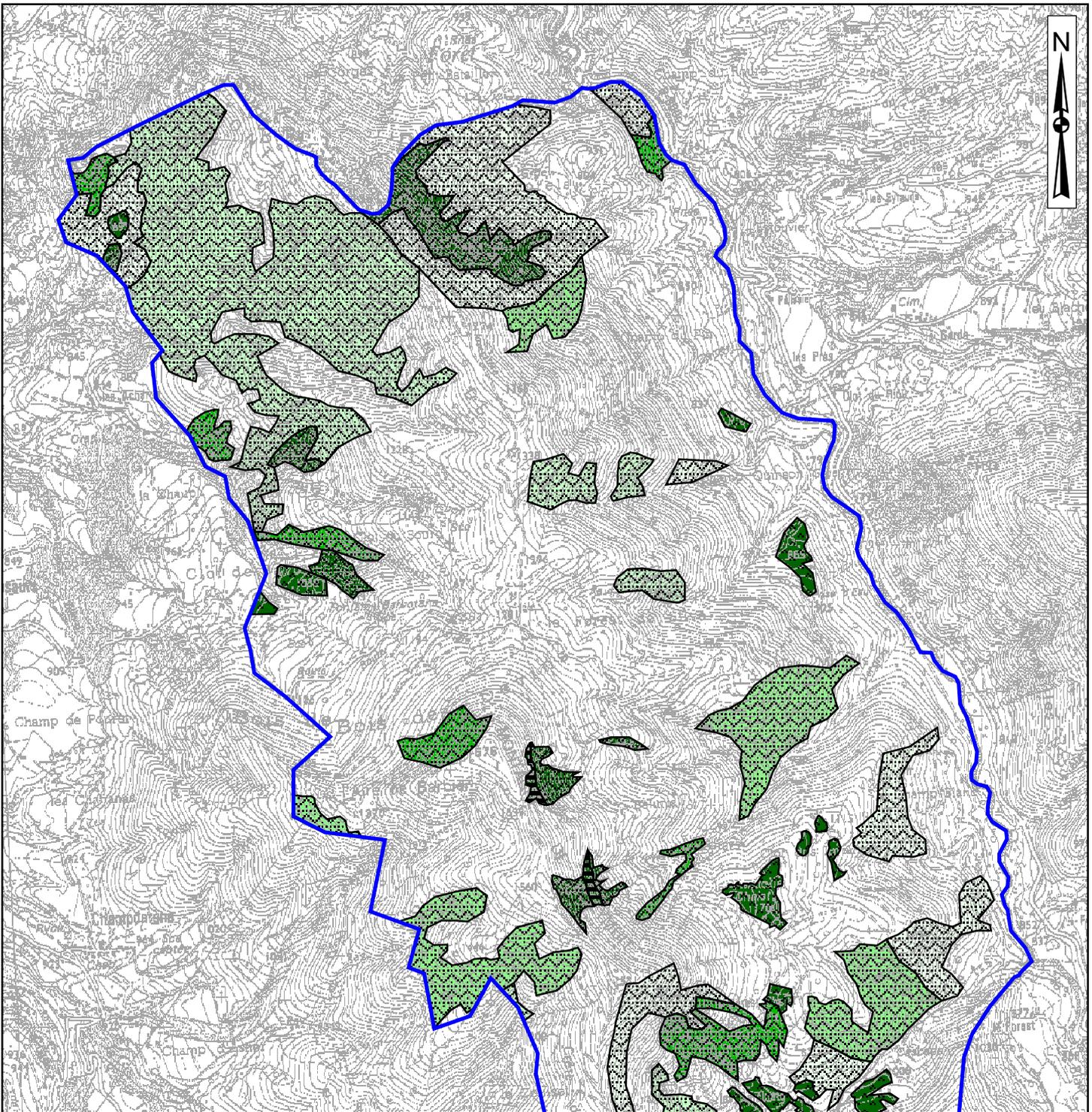
-  8130 61.311 "Eboulis calcaires montagnards riches en éléments fins, des situations chaudes à Calamagrostide argentée (*Achnatherum calamagrostis*)"
-  8210 62.13 "Falaises calcaires supraméditerranéennes à subalpines du Sud-Est"

**Landes et garrigues**

-  31.8123 "Fourrés montagnards des terrains rocailleux à Amélanchier à feuilles ovales (*Amelanchier ovalis*)"
-  32.62 "Landes montagnardes des terrains rocailleux à Genêt cendré (*Genista cinerea*)"

**Milieus urbanisés**

-  83.2 "Villages"



CARTE 4 : HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

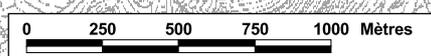
DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 - FR9302002 "MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE"

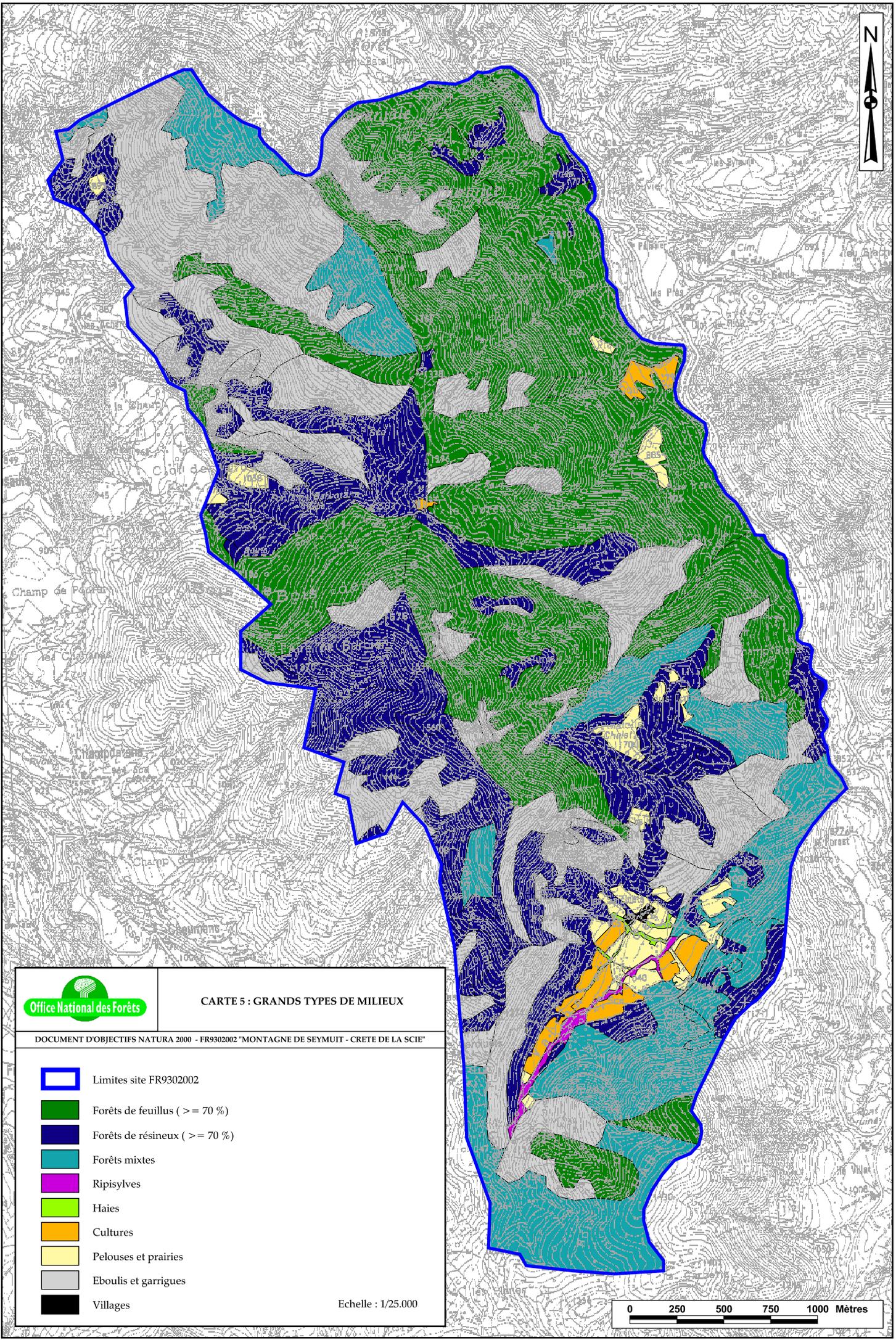
-  Limites site FR9302002
-  6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
-  6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (surface marginale)
-  8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
-  8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
-  91E0\* & 3240 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* [PR] et Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix eleagnos*

Pourcentage de recouvrement surfacique :

-  1 à 25 %
-  26 à 50 %
-  51 à 75 %
-  76 à 99 %
-  100 %

Echelle : 1/25.000



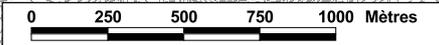


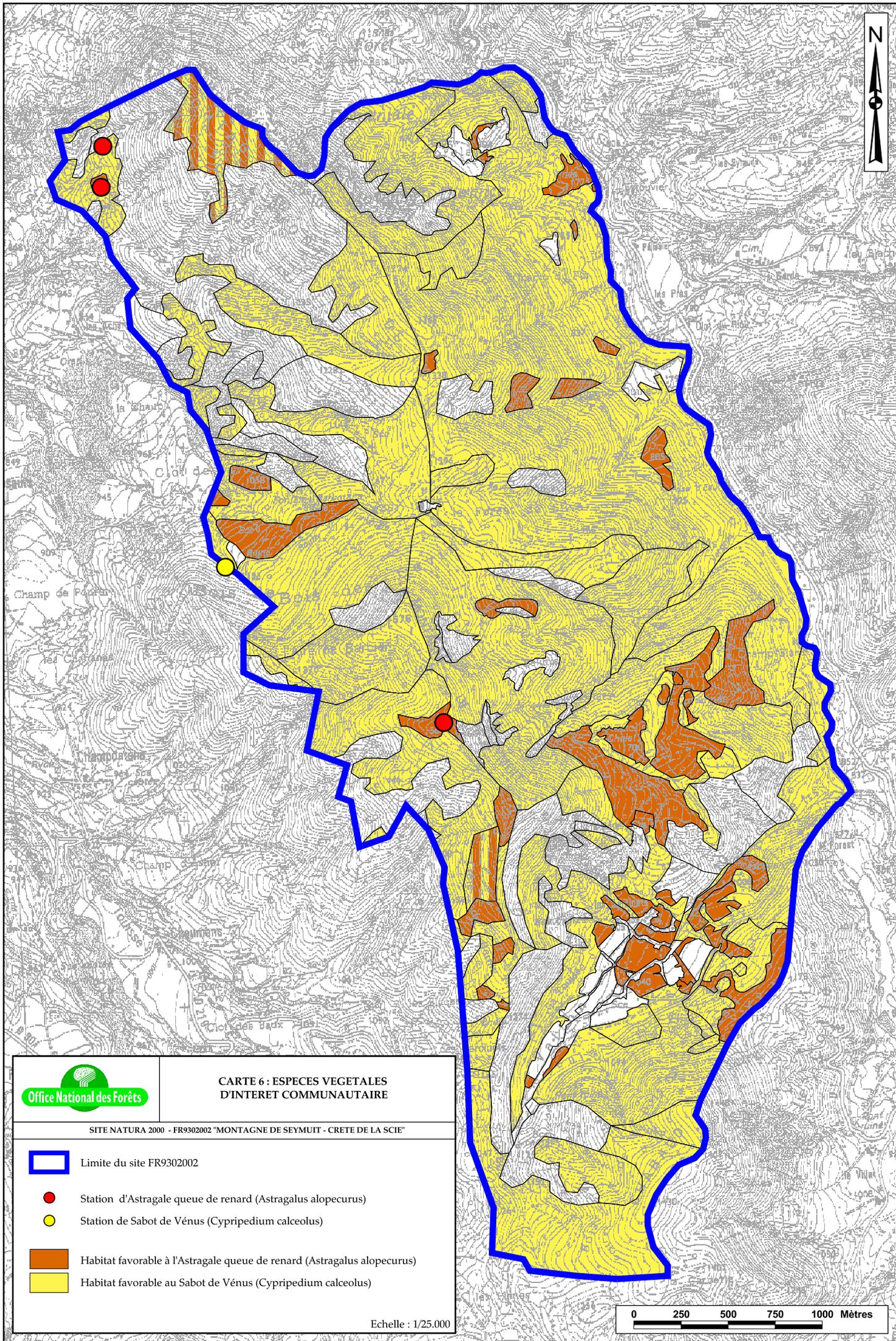
CARTE 5 : GRANDS TYPES DE MILIEUX

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 - FR9302002 "MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE"

-  Limites site FR9302002
-  Forêts de feuillus (>= 70 %)
-  Forêts de résineux (>= 70 %)
-  Forêts mixtes
-  Ripisylves
-  Haies
-  Cultures
-  Pelouses et prairies
-  Eboulis et garrigues
-  Villages

Echelle : 1/25.000



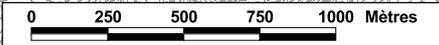


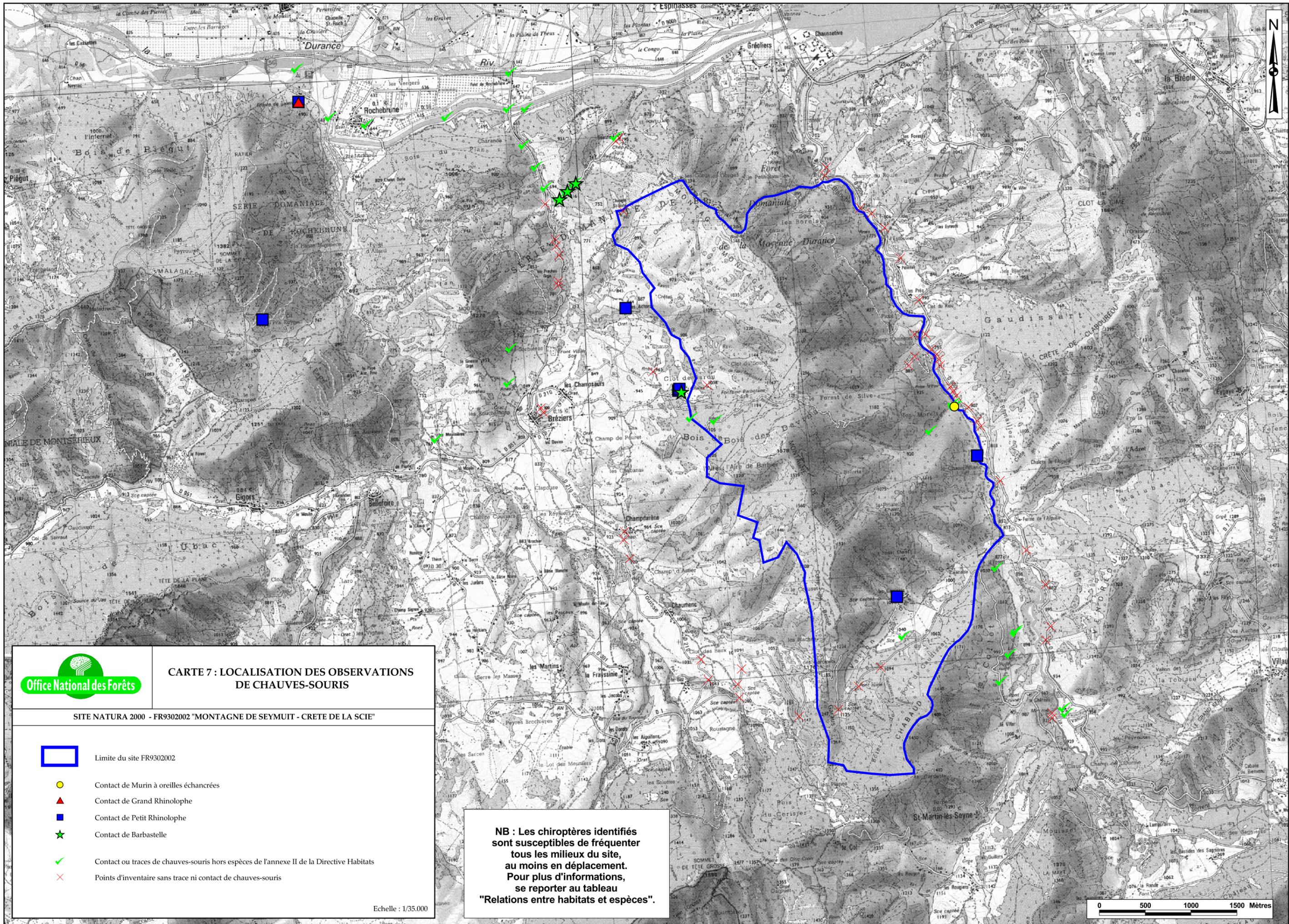
**CARTE 6 : ESPECES VEGETALES  
D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

SITE NATURA 2000 - FR9302002 "MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE"

-  Limite du site FR9302002
-  Station d'Astragale queue de renard (*Astragalus alopecurus*)
-  Station de Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)
-  Habitat favorable à l'Astragale queue de renard (*Astragalus alopecurus*)
-  Habitat favorable au Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

Echelle : 1/25.000





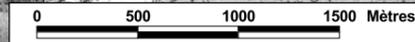
**CARTE 7 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS DE CHAUVES-SOURIS**

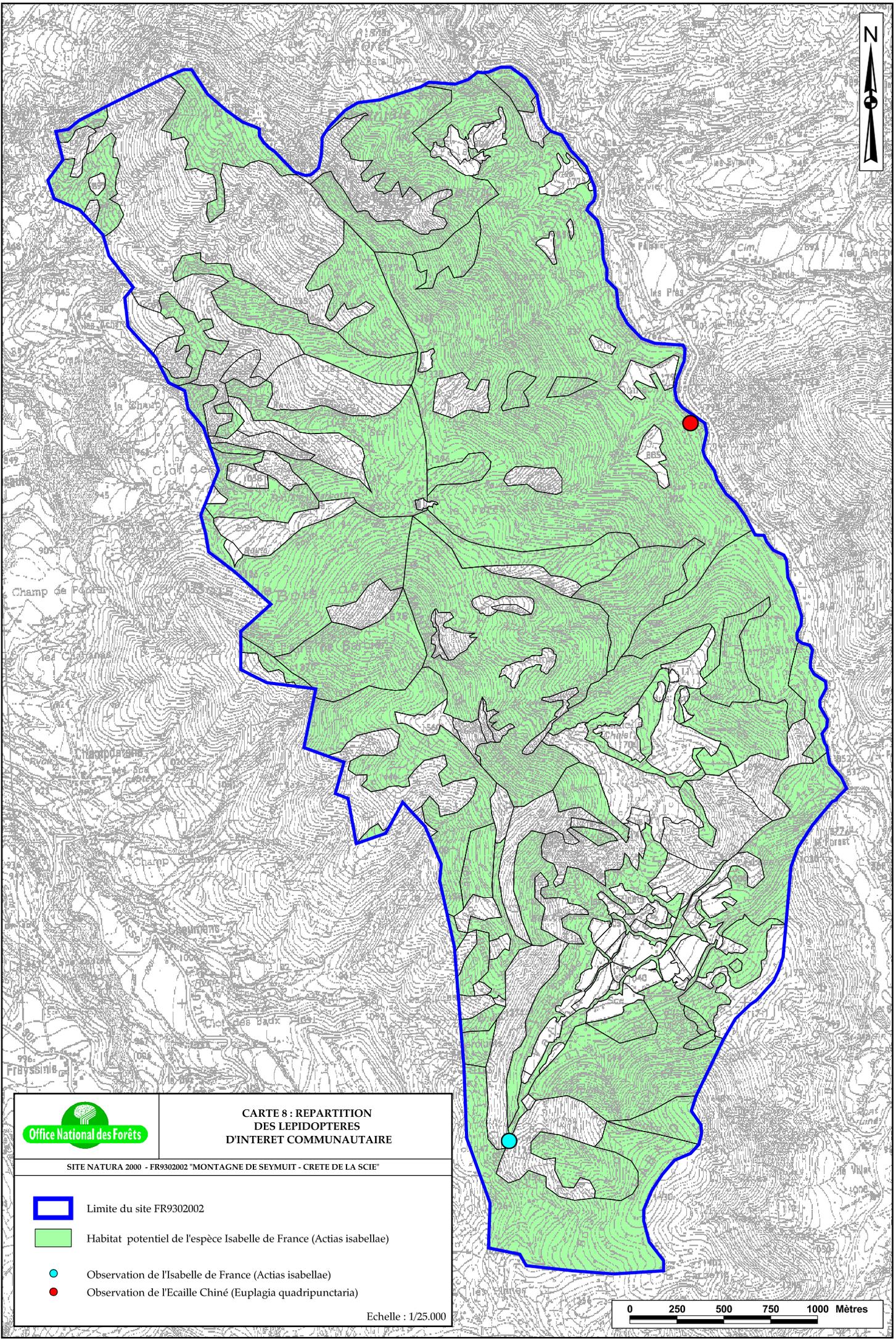
SITE NATURA 2000 - FR9302002 "MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE"

- Limite du site FR9302002
- Contact de Murin à oreilles échanquées
- Contact de Grand Rhinolophe
- Contact de Petit Rhinolophe
- Contact de Barbastelle
- Contact ou traces de chauves-souris hors espèces de l'annexe II de la Directive Habitats
- Points d'inventaire sans trace ni contact de chauves-souris

Echelle : 1/35.000

**NB : Les chiroptères identifiés sont susceptibles de fréquenter tous les milieux du site, au moins en déplacement. Pour plus d'informations, se reporter au tableau "Relations entre habitats et espèces".**



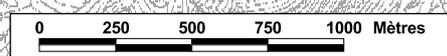


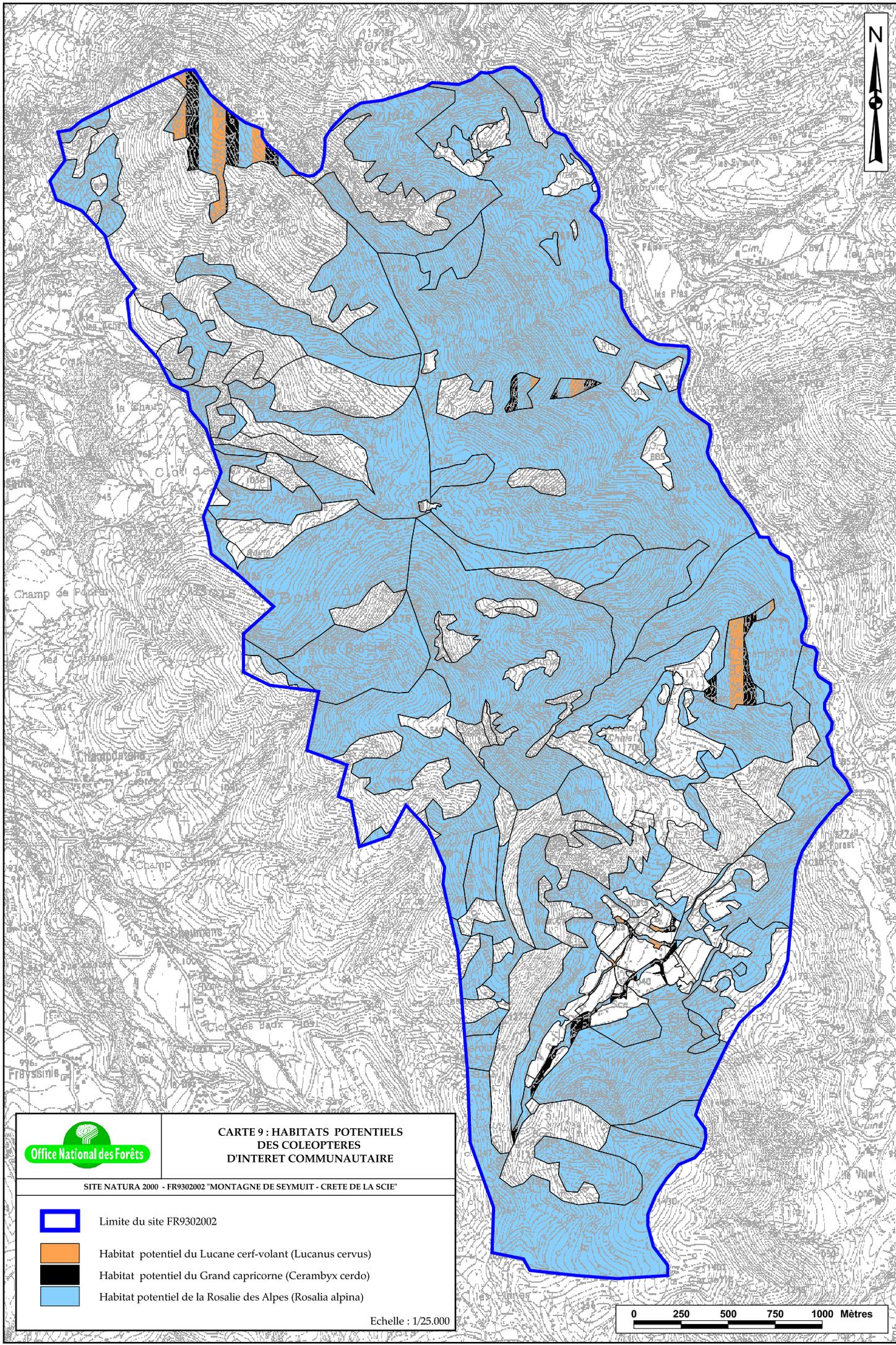
**CARTE 8 : REPARTITION  
DES LEPIDOPTERES  
D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

SITE NATURA 2000 - FR9302002 "MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE"

-  Limite du site FR9302002
-  Habitat potentiel de l'espèce Isabelle de France (*Actias isabellae*)
-  Observation de l'Isabelle de France (*Actias isabellae*)
-  Observation de l'Ecaille Chiné (*Euplagia quadripunctaria*)

Echelle : 1/25.000



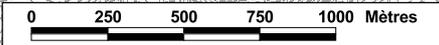


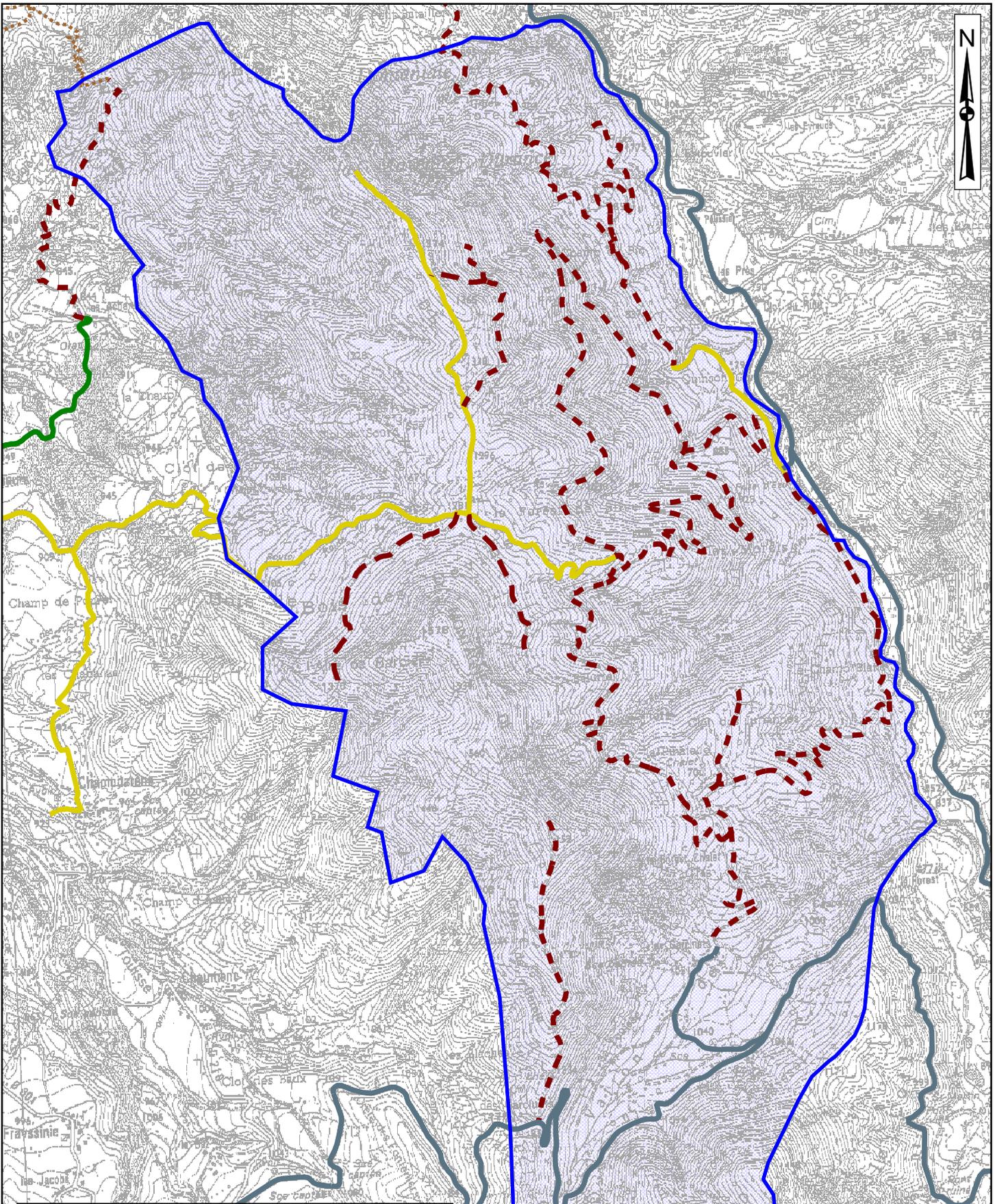
**CARTE 9 : HABITATS POTENTIELS  
DES COLEOPTERES  
D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

SITE NATURA 2000 - FR9302002 "MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE"

-  Limite du site FR9302002
-  Habitat potentiel du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)
-  Habitat potentiel du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)
-  Habitat potentiel de la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)

Echelle : 1/25.000





CARTE 10 : EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC

SITE NATURA 2000 - FR9302002 "MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE"

-  Limite du site FR9302002
-  Route revêtue
-  Route pavée
-  Route forestière
-  Piste forestière
-  Sentier

Echelle : 1/25.000

